

N° XXX

# SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Enregistré à la Présidence du Sénat le 28 mai 2026

## RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la délégation sénatoriale aux outre-mer (1) sur la coopération  
et l'intégration régionales des outre-mer  
volet 3 : bassin Pacifique,*

Par M. Guillaume CHEVROLLIER, Mme Solanges NADILLE et M. Rachid TEMAL,

Sénateurs et Sénatrice

(1) Cette délégation est composée de : Mme Micheline Jacques, *président* ; Mmes Audrey Bélim, Annick Girardin, Jocelyne Guidez, M. Victorin Lurel, Mme Viviane Malet, M. Akli Mellouli, Mmes Annick Petrus, Marie-Laure Phinéa-Horth, M. Teva Rohfritsch, Mme Lana Tetuanui, MM. Pierre-Jean Verzelen, Robert Wienie Xowie, *vice-présidents* ; Mme Marie-Do Aeschlimann, M. Frédéric Buval, Mme Vivette Lopez, M. Georges Naturel, *secrétaires* ; Mme Viviane Artigalas, MM. Olivier Bitz, Christian Cambon, Mme Agnès Canayer, M. Guillaume Chevrollier, Mmes Catherine Conconne, Evelyne Corbière Naminzo, M. Stéphane Demilly, Mme Jacqueline Eustache-Brinio, MM. Philippe Folliot, Stéphane Fouassin, Mikaele Kulimoetoke, Antoine Lefèvre, Alain Milon, Thani Mohamed Soilihi, Mme Solanges Nadille, MM. Saïd Omar Oili, Georges Patient, Jean-Gérard Paumier, Mmes Évelyne Perrot, Évelyne Renaud-Garabedian, MM. Laurent Somon, Rachid Temal, Dominique Théophile, Michaël Weber.



## SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
L'ESSENTIEL.....	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	7
AVANT PROPOS.....	11
<b>I. DES COLLECTIVITÉS FRANÇAISES DIVERSEMMENT INSÉRÉES DANS UN BASSIN PACIFIQUE FOISONNANT DE COOPÉRATIONS .....</b>	<b>13</b>
<b>A. DES TERRITOIRES SINGULIERS DANS UN ESPACE OCÉANIQUE À LA FOIS IMMENSE ET FRAGMENTÉ .....</b>	<b>13</b>
1. <i>La tyrannie des distances : une réalité consubstantielle à l'Océanie .....</i>	<i>13</i>
a) L'éloignement, une réalité structurelle .....	13
b) Des conséquences multiples sur la vie des populations .....	14
c) Un espace gigogne, constitué de sous-ensembles à géométrie variable.....	15
2. <i>Un espace caractérisé par la diversité des statuts, la vulnérabilité et la dépendance aux appuis extérieurs .....</i>	<i>16</i>
a) Une véritable mosaïque institutionnelle .....	16
b) La vulnérabilité des petites économies insulaires .....	18
c) Une exposition forte aux risques naturels et au changement climatique .....	19
d) Des enjeux maritimes intrinsèques .....	20
3. <i>Trois collectivités aux profils institutionnels et stratégiques distincts .....</i>	<i>23</i>
a) Des statuts juridiques différents .....	23
b) Des compétences en matière de relations extérieures variables et bornées.....	23
c) Seules représentantes de l'UE dans la région : trois PTOM .....	24
4. <i>Des identités et aires culturelles profondément enracinées .....</i>	<i>25</i>
a) Une identité océanienne émergente mais non figée .....	25
b) Une forte dimension culturelle .....	26
c) D'une mer d'îles à l'affirmation de grands États océaniques.....	26
<b>B. UNE ARCHITECTURE DE COOPÉRATION RÉGIONALE COMPLEXE DANS LAQUELLE LA FRANCE CHERCHE À AFFERMIR SA PLACE .....</b>	<b>30</b>
1. <i>Un foisonnement d'organisations régionales aux mandats superposés .....</i>	<i>30</i>
a) Un multilatéralisme bien ancré et dense : CPS, FIP, PROE.....	30
b) Des organisations sectorielles dans de nombreux domaines.....	32
c) L'émergence d'une diplomatie océanienne et de sous-ensembles régionaux influents.....	35
2. <i>Le réengagement multidimensionnel de la France .....</i>	<i>37</i>
a) La stratégie indopacifique : une ambition française portée au plus haut niveau .	37
b) Des partenariats régionaux privilégiés : Australie, Nouvelle-Zélande, Japon, Association des nations de l'Asie du Sud-Est.....	38
c) Des mécanismes de sécurité collective : forces militaires et de sécurité .....	40
d) Une diplomatie mobilisée : le poste régional délocalisé à Nouméa et un réseau diplomatique régional renforcé .....	41
3. <i>Des collectivités elles-mêmes proactives et bénéficiant d'une reconnaissance régionale.....</i>	<i>42</i>
a) Des compétences diplomatiques davantage reconnues ou admises dans l'espace Pacifique.....	42

---

b) Des initiatives portées par leurs responsables politiques et mises en œuvre localement : SCRRE, SCOPPD et DAIEP .....	43
c) Des accords et projets de coopération inter-collectivités et avec les États voisins.....	44
<b>C. MAIS DES EFFETS ENCORE GLOBALEMENT LIMITÉS SUR LES RÉALITÉS DES COLLECTIVITÉS ET DES POPULATIONS.....</b>	<b>46</b>
1. <i>La stratégie indopacifique française : un déficit de méthode, de lisibilité et de moyens</i> .....	47
a) Une élaboration insuffisamment concertée avec les collectivités d’outre-mer .....	47
b) Un narratif encore trop éloigné du « Pacifique bleu » .....	48
c) Des moyens sous-calibrés et une chaîne de coordination trop fragile .....	49
2. <i>Des échanges commerciaux toujours faibles et asymétriques</i> .....	50
a) Des freins structurels : coût du fret, faiblesse des flux retour et concentration sur quelques hubs .....	50
b) Des différentiels de coûts entre collectivités françaises et États voisins encore très importants .....	52
c) Des barrières non tarifaires : normes inadaptées et logiques de protection interne .....	53
3. <i>Un alignement compliqué entre l’État, les collectivités et les partenaires régionaux</i> .....	54
a) Des tensions et incertitudes autour des enjeux d’autonomie et de souveraineté : la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française .....	54
b) Le frein statutaire de Wallis-et-Futuna .....	55
c) Des irritants bilatéraux avec certains partenaires océaniques .....	56
d) Une parole française encore trop éclatée dans les enceintes régionales .....	57
4. <i>Une coopération brouillée par la compétition des puissances</i> .....	58
a) L’activisme chinois et la rivalité sino-américaine.....	58
b) D’inquiétants vecteurs de déstabilisation : narcotrafic, ingérences et désinformation.....	60
c) L’empilement des offres extérieures : un risque de saturation pour les États insulaires du Pacifique .....	61
<b>II. CHANGER D’APPROCHE ET D’ÉCHELLE : UNE COOPÉRATION RÉGIONALE RÉELLEMENT OCÉANIENNE AVEC ET POUR LES COLLECTIVITÉS DU PACIFIQUE.....</b>	<b>63</b>
<b>A. PASSER D’UNE LOGIQUE TUTÉLAIRE À UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE .....</b>	<b>63</b>
1. <i>Un État en appui des priorités régionales de ses collectivités</i> .....	63
a) Affirmer une vision stratégique partagée au niveau de l’État.....	63
b) Renforcer la cohérence du dispositif diplomatique français et européen.....	66
c) Doter Wallis-et-Futuna de la compétence en matière de coopération régionale ..	72
2. <i>Renforcer l’influence de la France par le rayonnement de ses outre-mer</i> .....	73
a) Organiser régulièrement des sommets Pacifique-France-UE .....	73
b) Lutter contre la désinformation et améliorer la communication.....	75
c) Faire la promotion de la francophonie dans le voisinage des territoires français du Pacifique .....	75
3. <i>Clarifier et rationaliser les financements publics</i> .....	77
a) Le Fonds Pacifique : augmenter la dotation et éviter le saupoudrage .....	77
b) L’AFD : un recentrage nécessaire pour un outil plus opérationnel répondant aux besoins des outre-mer .....	79
c) Pour une architecture financière État + COM + UE cohérente avec des choix stratégiques de développement des collectivités françaises .....	81

---

<b>B. FAIRE DE L'EUROPE UN PUISSANT LEVIER DE RAYONNEMENT RÉGIONAL POUR LES PTOM FRANÇAIS</b> .....	83
1. <i>L'Union européenne : un bailleur de fonds important, mais une visibilité politique trop modeste</i> .....	83
a) La définition d'une stratégie européenne au service des intérêts communs des États et territoires insulaires .....	83
b) Des financements 2021-2027 globalement importants, mais difficiles à cartographier.....	85
c) Un meilleur alignement des stratégies européenne et française.....	88
d) La signature de nouveaux partenariats économiques et commerciaux .....	88
e) De nombreux programmes financés par l'UE en ligne avec l'agenda Blue Pacific 2050.....	89
f) Un impact politique et économique qui reste à prouver .....	90
2. <i>Des PTOM du Pacifique encore en marge de la stratégie et des politiques européennes dans la région</i> .....	91
3. <i>Mettre les PTOM au centre de la stratégie européenne : l'opportunité du prochain cadre financier pluriannuel 2028-2034</i> .....	93
4. <i>Infléchir les priorités de l'instrument « Europe dans le monde » dans le Pacifique sur celles des PTOM</i> .....	96
5. <i>Mieux mobiliser les financements européens par les PTOM</i> .....	99
<b>C. AGIR PLUS MASSIVEMENT SUR LES FACTEURS STRUCTURELS : DÉSENCLAVEMENT, SÉCURITÉ ET BIENS COMMUNS RÉGIONAUX</b> .....	101
1. <i>Le désenclavement, prérequis de toute intégration régionale</i> .....	101
a) Créer un marché commun des transports aériens .....	101
b) Développer les liaisons maritimes pour le fret et les passagers.....	104
c) Accélérer la connectivité numérique .....	106
2. <i>La sécurité : un levier de coopération régionale pour favoriser le développement</i> .....	107
a) Surveillance et protection des ZEE : un enjeu souverain de première importance .....	108
b) Lutte contre le narcotrafic et les dispositifs de concentration de poissons dérivants (DCP). .....	110
c) Interventions humanitaires, gestion des crises, sécurité civile .....	111
3. <i>Le partage de solutions adaptées en faveur des « biens communs » du Pacifique</i> .....	113
a) L'économie bleue .....	113
b) L'environnement et l'adaptation au changement climatique .....	115
c) La recherche et la formation.....	118
d) Le sport et la culture .....	123
<b>EXAMEN EN DÉLÉGATION</b> .....	127
<b>LISTE DES PERSONNES ENTENDUES</b> .....	129
<b>LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES LORS DES DÉPLACEMENTS</b> .....	131
<b>TABLEAU DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI</b> .....	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
<b>GLOSSAIRE</b> .....	139
<b>COMPTES RENDUS DES TRAVAUX DE LA DÉLÉGATION</b> .	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.

PROJET

## LISTE DES RECOMMANDATIONS

### **I. Construire une relation de confiance État-Collectivités : d'une logique tutélaire à une stratégie partagée**

#### *Un État en appui des priorités régionales de ses collectivités*

**Recommandation n° 1** : Organiser chaque année un débat au Parlement sur la stratégie extérieure de la France pour les outre-mer, notamment les collectivités du Pacifique, en les y associant au travers d'une consultation préalable versée au débat.

**Recommandation n° 2** : Associer systématiquement les territoires français du Pacifique à l'élaboration des stratégies, feuilles de route ou partenariats de la France intéressant directement leur environnement régional, le cas échéant en leur permettant de délibérer à titre consultatif.

**Recommandation n° 3** : Nommer un « Ministre délégué pour le Pacifique » auprès du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé notamment de coordonner l'action interministérielle et de représenter la France à haut-niveau dans les instances régionales.

**Recommandation n° 4** : Formaliser dans chaque collectivité du Pacifique le dispositif de coordination avec l'État sur les orientations et les projets de coopération régionale.

**Recommandation n° 5** : Maintenir le siège du secrétariat permanent de la France pour le Pacifique à Nouméa.

**Recommandation n° 6** : Doter Wallis-et-Futuna de la compétence en matière de coopération régionale, par révision de la loi statutaire de 1961.

#### *Renforcer l'influence de la France par le rayonnement de ses outre-mer*

**Recommandation n° 7** : Organiser tous les trois ans un sommet Pacifique-France-Union européenne au niveau des chefs d'État et de gouvernement sur le modèle des sommets France-Océanie.

**Recommandation n° 8** : Promouvoir la francophonie en impliquant les territoires français du Pacifique dans les cursus d'apprentissage des langues et la coopération universitaire.

Clarifier et rationaliser les financements nationaux

**Recommandation n° 9 :** Doubler la dotation annuelle du Fonds Pacifique.

**Recommandation n° 10 :** Adapter les financements de l'AFD en créant un instrument financier *ad hoc* pour les projets de coopération régionale outre-mer, distinct des programmes budgétaires 123 (outre-mer) et 209 (aide au développement).

**II. Faire de l'Europe un puissant levier de rayonnement régional pour les PTOM français**

**Recommandation n° 11 :** Saisir l'opportunité unique du prochain cadre financier pluriannuel 2028-2034 pour :

- obtenir une nouvelle répartition de l'enveloppe allouée aux PTOM plus favorable et juste pour les PTOM hors Groenland, en leur attribuant environ les deux tiers de l'enveloppe contre moins de 50 % actuellement ;
- préserver impérativement les enveloppes territoriales aux PTOM et fusionner les enveloppes régionale et intrarégionale en une seule enveloppe dite de coopération régionale ;
- porter le montant de cette enveloppe de coopération régionale, à la disposition des PTOM du Pacifique, à 100 millions d'euros contre moins de 35 millions d'euros environ dans la programmation 2021-2027.

**Recommandation n° 12 :** Infléchir la gouvernance de l'instrument « Europe dans le monde » de l'Union européenne dans le Pacifique sud, afin que les priorités de la France et des PTOM français soient mieux prises en compte, dans la perspective de l'élaboration à terme d'une véritable Politique européenne de voisinage ultrapériphérique (PEVu) conçue autour et pour les PTOM.

**Recommandation n° 13 :** Proposer le déménagement du siège de la délégation de l'Union européenne pour le Pacifique, actuellement à Suva (Fidji), à Nouméa en Nouvelle-Calédonie.

**Recommandation n° 14 :** Afin que les PTOM captent au maximum les financements européens :

- garantir que les critères d'éligibilité au Mécanisme pour l'interconnexion pour l'Europe (MIE) et à l'instrument « Europe dans le monde » sont adaptés aux projets d'insertion régionale des PTOM du Pacifique dans les secteurs des transports maritimes ou aériens, du numérique et de l'énergie ;

- faciliter et favoriser la participation des entreprises des PTOM aux appels à projet ;
- relever les taux de cofinancement du MIE pour les RUP et PTOM à 75 %.

### **III. Agir plus massivement sur les facteurs structurels : désenclavement, sécurité et biens communs régionaux**

**Recommandation n° 15** : Désenclaver Wallis-et-Futuna :

- par l'aménagement de la piste de Futuna pour l'ATR 42 et la modernisation des systèmes de navigation ;
- en augmentant des fréquences Wallis-Fidji et en négociant entre compagnies régionales (Air Calin, Air Tahiti, Fiji Airways) ;
- en ouvrant la concurrence sur l'axe Wallis-Nouméa.

**Recommandation n° 16** : Lancer une initiative pour la création d'un Marché commun des transports afin d'améliorer la connectivité aérienne et maritime interinsulaire dans le Pacifique sud, associant les États, les trois collectivités françaises, les compagnies locales et l'Union européenne.

**Recommandation n° 17** : Concentrer les financements européens dans la région (prêts BEL, fonds NDICI, Mécanisme pour l'interconnexion de l'Europe...) sur les projets structurants à forte visibilité, notamment en matière de transports aériens et maritimes, de connectivité numérique et de souveraineté.

**Recommandation n° 18** : Lutter, par une coopération sécuritaire régionale renforcée, contre les fléaux du narcotrafic et des dispositifs de concentration de poissons dérivants (DCP).

**Recommandation n° 19** : Soutenir les projets environnementaux innovants comme la création de zones maritimes particulièrement vulnérables (ZMPV) en Polynésie française et la scorie de nickel de Nouvelle-Calédonie pour lutter contre l'érosion côtière.

**Recommandation n° 20** : Mettre en place « un Erasmus du Pacifique » afin de développer la mobilité des étudiants, renforcer les échanges universitaires et scientifiques avec les États insulaires du Pacifique.

PROJET

## AVANT PROPOS

Après un premier volet consacré à l’océan Indien, publié en septembre 2024, et un deuxième volet dédié au bassin Atlantique en 2025, la délégation sénatoriale aux outre-mer achève son étude relative à la coopération et l’intégration régionales des outre-mer avec un troisième et dernier volet sur le bassin Pacifique.

Trois collectivités françaises sont concernées : la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna. Elles constituent, ensemble, la présence française dans un océan qui représente à lui seul plus d’un tiers de la surface du globe et concentre des enjeux géopolitiques, économiques et environnementaux d’une importance croissante.

Plus encore peut-être que dans les autres bassins, la tyrannie des distances, la dispersion des archipels et la singularité des statuts institutionnels ont façonné une relation ambivalente entre ces collectivités et leur environnement régional : proches géographiquement de nombreux États et territoires insulaires, elles demeurent pourtant largement tournées vers l’Hexagone pour leurs échanges, leurs financements et leur cadre normatif.

Comme pour les volets précédents, le choix a été fait de concentrer l’analyse sur les enjeux les plus importants pour ce bassin, compte tenu de ses singularités profondes : la vulnérabilité des petits territoires insulaires ; la complexité d’une architecture régionale foisonnante ; et les effets d’une coopération croissante sur le quotidien des populations.

Trois rapporteurs ont été désignés pour conduire ces travaux : **Guillaume Chevrolier (LR-Mayenne), Solanges Nadille (RDPI-Guadeloupe) et Rachid Temal (SER-Val-d’Oise). Christian Cambon (LR-Val-de-Marne)** ancien président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, demeurant rapporteur coordonnateur des trois volets.

Ces travaux ont donné lieu à soixantaine d’auditions, notamment dans le cadre d’un déplacement en Nouvelle-Calédonie et à Wallis, permettant de mesurer sur le terrain la réalité des dynamiques régionales en cours et les attentes des acteurs locaux.

Le présent rapport est articulé autour de deux axes principaux :

- d’une part, mieux comprendre la situation des collectivités françaises dans un bassin Pacifique, foisonnant de coopérations mais traversé par des tensions croissantes - compétition des grandes puissances, vulnérabilité climatique, diversité des statuts -, au sein duquel la France cherche à affermir sa place ;

- d’autre part, changer d’approche et d’échelle pour construire une coopération régionale véritablement pensée *pour* et *avec* les collectivités du Pacifique.

Les rapporteurs formulent 20 recommandations pour accélérer et soutenir cette dynamique autour de quatre axes majeurs :

- construire une relation de confiance entre l'État et les collectivités, en passant d'une logique tutélaire à un véritable partenariat stratégique ;
- faire de l'Europe un puissant levier de développement dans l'Indopacifique et assumer le chef de filat français ;
- agir massivement sur les facteurs structurels, notamment en s'attaquant au désenclavement et en misant sur les biens communs régionaux et le développement économique : souveraineté numérique, gestion des ressources marines, sécurité maritime, filières économiques régionales innovantes.

PROJET

## I. DES COLLECTIVITÉS FRANÇAISES DIVERSEMMENT INSÉRÉES DANS UN BASSIN PACIFIQUE FOISSONNANT DE COOPÉRATIONS

### A. DES TERRITOIRES SINGULIERS DANS UN ESPACE OCÉANIQUE À LA FOIS IMMENSE ET FRAGMENTÉ

#### 1. La tyrannie des distances : une réalité consubstantielle à l'Océanie

##### a) *L'éloignement, une réalité structurelle*

La première caractéristique des collectivités françaises du Pacifique tient à leur extrême éloignement : entre l'Hexagone et les territoires, entre les collectivités elles-mêmes, au sein de chaque collectivité, et vis-à-vis de leurs voisins régionaux. Dans un océan qui couvre environ un tiers de la surface du globe, la distance constitue une donnée structurelle de la vie locale.

L'éloignement à l'Hexagone est considérable. La Nouvelle-Calédonie se situe à environ 17 000 kilomètres de la France hexagonale, tandis que Tahiti, centre administratif et économique de la Polynésie française, est située à environ 15 700 kilomètres de Paris. À 22 000 kilomètres, Wallis-et-Futuna est l'archipel français le plus éloigné de l'Hexagone.

À ceci s'ajoute l'éloignement entre les collectivités françaises elles-mêmes. La Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie sont séparées par environ 4 600 kilomètres. Wallis-et-Futuna se situe à 2 100 kilomètres de la Nouvelle-Calédonie et à 2 800 kilomètres de Tahiti. Le « Pacifique français » ne présente pas une unité géographique mais constitue un ensemble discontinu, réparti entre plusieurs aires du Pacifique Sud.

L'éloignement se retrouve ensuite à l'intérieur même des territoires. La Polynésie française en offre l'exemple le plus frappant : ses 118 îles, dont 76 habitées, sont regroupées en cinq archipels et dispersées sur une superficie grande comme l'Europe, avec une zone économique exclusive (ZEE) de 5,5 millions de km<sup>2</sup>. Les distances entre les îles de la Société, les Tuamotu, les Gambier, les Australes et les Marquises sont un défi interne autant que régional.

La Nouvelle-Calédonie n'y échappe pas. Elle compte plus de 140 îles, avec la Grande Terre qui s'étire sur environ 500 kilomètres, les îles Loyauté, l'île des Pins et les îles attenantes. Sa ZEE s'étend sur 1,3 million de km<sup>2</sup>. Les petites îles de Wallis et de Futuna-Alofi (142 km<sup>2</sup> de superficie terrestre pour 262 000 km<sup>2</sup> de ZEE) sont séparées quant à elles par 230 kilomètres formant deux sous-ensembles.

L'éloignement régional est conséquent. La Nouvelle-Calédonie se situe à environ 1 500 kilomètres à l'est de l'Australie ; Wallis est à 370 kilomètres des Samoa et Futuna, et à 280 kilomètres au sud-ouest des Fidji ; Tahiti et ses îles sont situées au cœur d'un triangle équidistant - de l'ordre de 4 000 kilomètres - de la Nouvelle-Zélande (Auckland), Hawaï et l'île de Pâques (et au-delà à 6 000 kilomètres de Los Angeles et 7 900 kilomètres de Santiago du Chili). Chaque collectivité est ainsi ancrée dans un voisinage spécifique, mais à une autre échelle qu'au sens européen du terme.

*b) Des conséquences multiples sur la vie des populations*

Cette géographie produit des effets très concrets. La première conséquence est le poids des aspects logistiques.

Les collectivités françaises du Pacifique dépendent de chaînes d'approvisionnement longues, coûteuses et sensibles aux ruptures. Le rapport annuel économique 2024 de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) souligne ainsi que, dans le bassin Pacifique, les ports australiens et néo-zélandais restent les mieux connectés, tandis que la Nouvelle-Calédonie et Papeete se distinguent parmi les ports insulaires océaniques, à la différence de Wallis-et-Futuna dont le niveau de connectivité demeure le plus faible.

Cette contrainte vaut en particulier pour le transport aérien. Les compagnies présentes dans les collectivités françaises constituent des atouts, mais elles opèrent dans un environnement où les volumes de passagers sont limités, les distances importantes et les coûts d'exploitation élevés. La connectivité aérienne a été un sujet récurrent au cours des auditions menées. La question n'est donc pas uniquement de relier les territoires à l'Hexagone mais aussi de permettre des mobilités régulières entre les territoires français et leurs voisins océaniques.

La deuxième conséquence est économique. La distance renchérit les approvisionnements, complique l'accès aux services essentiels et limite les possibilités de diversification économique. L'éloignement et la faible densité des flux contribuent directement à la cherté de la vie. En Nouvelle-Calédonie, les prix à la consommation étaient, en 2022, supérieurs de 31 % à ceux de la France métropolitaine ; l'écart atteignait 78 % pour les produits alimentaires. La même enquête de comparaison spatiale des prix<sup>1</sup> évaluait l'écart moyen à 30,8 % pour la Polynésie française. Ces différentiels de prix ne s'expliquent pas uniquement par les coûts de transport, mais ceux-ci pèsent lourdement sur des économies insulaires dépendantes des importations.

La troisième conséquence est d'ordre social. L'éloignement affecte directement l'accès aux soins, à l'enseignement supérieur, à la formation professionnelle, aux opportunités d'emploi...

---

<sup>1</sup> Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie (ISEE), Synthèse n° 70, Comparaison spatiale des prix 2022 et Institut d'émission d'outre-mer (IEOM), Rapport annuel économique 2024, Polynésie française.

Dans les archipels les plus dispersés, la mobilité interne est déjà une contrainte majeure ; la mobilité régionale s’y ajoute comme une difficulté supplémentaire. En Polynésie française, entre 2017 et 2022, un jeune adulte de 18 à 25 ans sur cinq a quitté le territoire, notamment pour poursuivre des études en France hexagonale<sup>1</sup>. Ce chiffre rappelle que l’accès à la formation et aux parcours qualifiants reste encore largement orienté vers l’Hexagone, alors même que des coopérations universitaires et professionnelles à l’échelle du Pacifique pourraient contribuer à diversifier les trajectoires.

c) *Un espace gigogne, constitué de sous-ensembles à géométrie variable*

Lorsqu’on traite du bassin Pacifique sous l’angle des collectivités françaises, on utilise couramment le terme d’Océanie, dont l’origine remonte au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Dans son ouvrage *Géopolitique de l’Océanie*, Sarah Mohamed-Gaillard souligne que l’espace qu’il désigne a fait l’objet d’appellations diverses et qu’après la Seconde guerre mondiale, c’est le concept de Pacifique Sud qui s’est imposé, emprunté à la subdivision des commandements américains. C’est ainsi que la première organisation régionale fondée en 1947 fut baptisée Commission du Pacifique Sud (CPS).

Au cours des dernières décennies, une nouvelle acception du terme Océanie est apparue, dépouillée de « ses stigmates coloniaux » et mettant l’accent sur l’unité des océaniens.

Dans leur *Atlas des Îles et États du Pacifique Sud* paru en 1988, deux géographes Benoît Antheaume et Joël Bonnemaison présentent le bassin Pacifique comme un « espace gigogne » en distinguant quatre échelles :

- le bassin Pacifique qui englobe l’ensemble de l’océan Pacifique et inclut ses littoraux américains et asiatiques. Cette échelle intègre ainsi les grandes puissances qui bordent cet océan et souligne le basculement économique du monde de l’Atlantique vers le Pacifique qui s’est opéré au cours des années 1980 marquée notamment par la création de l’*Asia-Pacific Economic Cooperation*, ou APEC, pour la coopération économique en 1989 ;

- en son sein, on peut distinguer l’Asie-Pacifique qui inclut les littoraux asiatiques mais exclut la plupart du temps la bordure américaine ;

- l’Océanie recouvre quant à elle les îles de Mélanésie, Micronésie et Polynésie. La zone inclut selon les cas l’Australie qui ne se rattache pas aux cultures océaniennes mais qui est historiquement la grande puissance de la région ;

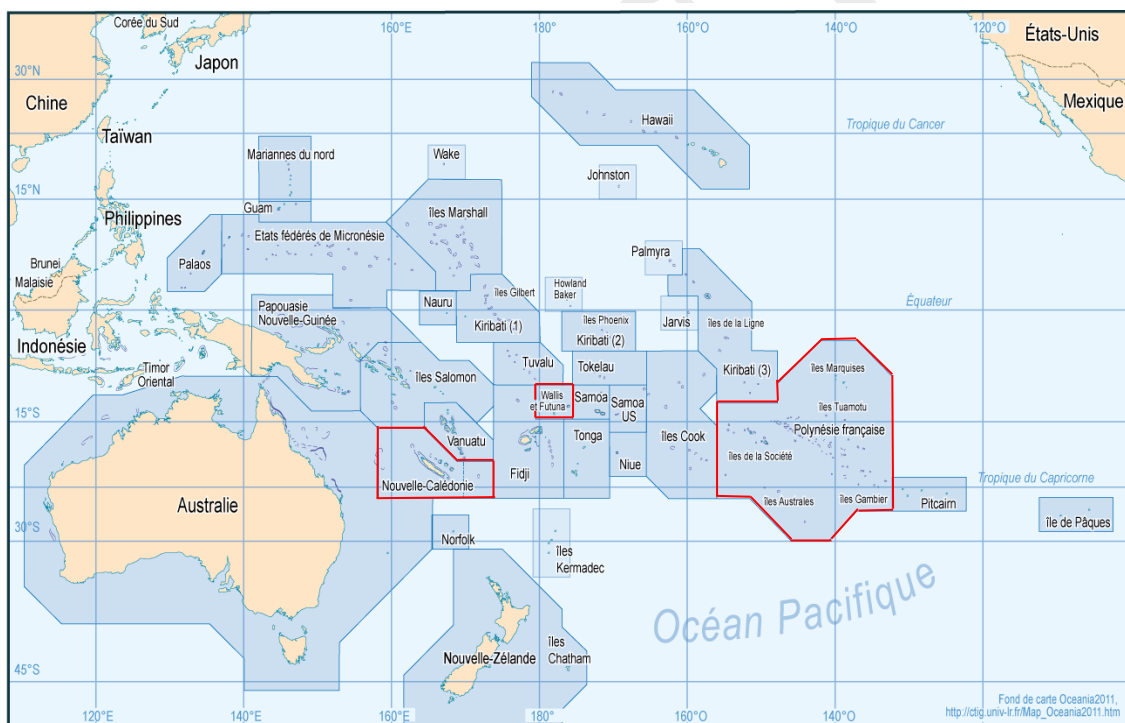
- enfin au sein de l’Océanie, un cadrage plus étroit, distinguent les îles et des États insulaires du Pacifique Sud.

---

<sup>1</sup> Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), « En Polynésie française, la population augmente faiblement, de 1 % entre 2017 et 2022 », *Insee Première*, n° 1990, mars 2024.

Dans son ouvrage précité, Sarah Mohamed-Gaillard invite à décentrer le regard sur ces États insulaires pour saisir « *la culture commune qui sous-tend leurs conceptions et pratiques diplomatiques et sécuritaires* », et aborder la complexité de cette Océanie encore largement méconnue. Le glissement sémantique du « Pacifique Sud » vers « l'Indopacifique » ne serait pas neutre : il tend à diluer l'Océanie insulaire dans un ensemble géostratégique dominé par les rivalités de grandes puissances, au risque de marginaliser les enjeux proprement océaniques (climat, souveraineté, identité).

Cette difficulté d'appréhension est loin d'être anecdotique. Elle a par exemple des conséquences sur l'approche du bassin Pacifique dans l'organisation administrative du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. L'Océanie est prise en charge au sein d'une direction très large - la direction d'Asie et de l'Océanie (DAO) - et d'une sous-direction de l'Océanie plutôt sous dotée.



Luc Vacher, Pascal Brunello, Fond de carte Oceania2011, Centre de traitement de l'information géoréférencée (CTIG) de l'Université de la Rochelle, [https://ctig.univ-lr.fr/Map\\_Oceania2011.htm](https://ctig.univ-lr.fr/Map_Oceania2011.htm).

## 2. Un espace caractérisé par la diversité des statuts, la vulnérabilité et la dépendance aux appuis extérieurs

### a) Une véritable mosaïque institutionnelle

Le bassin Pacifique forme un espace de souverainetés et d'autonomies graduées très original, où coexistent : des États pleinement indépendants ; des États en libre association ; des collectivités françaises dotées de statuts différenciés ; des territoires américains, néo-zélandais, australiens et britanniques ; des entités dont l'autonomie interne est importante sans pour

autant se traduire par une pleine souveraineté internationale. Cette diversité institutionnelle est l'une des caractéristiques remarquables du régionalisme océanien.

**Le Forum des îles du Pacifique (FIP)**, principale enceinte politique de la région, illustre cette diversité institutionnelle. Il réunit aujourd'hui 18 membres : des États continentaux ou quasi continentaux comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des États insulaires indépendants comme Fidji, Samoa, Tonga, Vanuatu, Kiribati, Nauru ou Tuvalu, mais aussi deux collectivités françaises, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. À cette catégorie de membres s'ajoutent des membres associés, parmi lesquels Wallis-et-Futuna, Guam, les Samoa américaines et Tokelau.

Cette diversité est d'abord celle des **États indépendants eux-mêmes**.

L'Australie avec ses 26 millions d'habitants, son économie (13<sup>e</sup> mondiale), ses immenses ressources naturelles (charbon, fer, gaz naturel), son budget de défense en forte hausse, et la Nouvelle-Zélande (5 millions d'habitants), sont les garants traditionnels de la stabilité dans le Pacifique Sud. Toutes deux membres des *Five Eyes* (réseau de renseignement anglophone avec les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada).

Le Pacifique insulaire comprend des États anciens dans leur souveraineté régionale, comme les Samoa, indépendants depuis 1962, ou les Fidji et les Tonga, indépendants depuis 1970, mais aussi des États dont l'indépendance est plus récente, comme le Vanuatu en 1980, les États fédérés de Micronésie et les Îles Marshall en 1990, ou les Palaos en 1994.

Ces États sont très inégaux par leur taille démographique, leur poids économique et leur capacité administrative. Toutefois, la Papouasie-Nouvelle-Guinée compte plus de 10,6 millions d'habitants et représente un PIB de 31,8 milliards de dollars, quand Tuvalu compte moins de 10 000 habitants pour un PIB d'environ 62 millions de dollars. Entre ces deux extrêmes se situent des États intermédiaires, comme Fidji, avec environ 931 000 habitants et un PIB proche de 6 milliards de dollars, ou le Vanuatu, avec 331 000 habitants et un produit intérieur brut d'environ 1,1 milliard de dollars.

À côté de ces États indépendants, le Pacifique comprend plusieurs États en libre association, dont le statut brouille les catégories classiques. Les Îles Cook et Niue sont des États autonomes en libre association avec la Nouvelle-Zélande. Ils conduisent leurs propres affaires internes et disposent d'une personnalité internationale, tout en conservant un lien constitutionnel et humain fort avec Wellington, notamment par la citoyenneté néo-zélandaise et, selon les cas, par une responsabilité d'assistance en matière de défense, de catastrophes ou d'affaires étrangères. Les États fédérés de Micronésie, les Îles Marshall et les Palaos relèvent d'une autre forme de libre association, organisée par les *Compacts of Free Association* avec les États-Unis, qui encadrent

à la fois l'aide financière, les responsabilités de défense et la relation stratégique avec Washington.

Le bassin compte également de nombreux territoires non indépendants, dont les statuts varient fortement selon la puissance administrante. Les Samoa américaines, Guam et les Îles Mariannes du Nord relèvent de la souveraineté américaine, mais avec des régimes juridiques distincts. Guam, territoire organisé non incorporé des États-Unis, dispose d'un poids stratégique considérable du fait des bases américaines qui en font un point d'appui majeur dans le Pacifique occidental ; les Samoa américaines participent, pour leur part, à plusieurs cadres régionaux tout en conservant une insertion économique très orientée vers les États-Unis. Tokelau demeure un territoire non autonome administré par la Nouvelle-Zélande, tout en disposant d'une autonomie interne croissante. L'île Norfolk relève de l'Australie, tandis que Pitcairn demeure le dernier territoire britannique d'outre-mer dans le Pacifique.

Cette souplesse du régionalisme océanien a permis aux collectivités françaises d'être reconnues au niveau régional sans pour autant entrer dans une grille institutionnelle classique.

*b) La vulnérabilité des petites économies insulaires*

Par leurs caractéristiques, les collectivités françaises se rapprochent de bien des États et territoires insulaires du Pacifique confrontés à des marchés intérieurs réduits, à des coûts d'importation et d'exportation élevés, à une dépendance forte aux marchés extérieurs et à une exposition accrue aux chocs exogènes. Dans le Pacifique, ces contraintes sont encore accentuées par l'immensité des distances et par la dispersion des populations entre de nombreux archipels.

L'étroitesse des marchés est d'abord démographique. À l'exception de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Fidji, la plupart des États insulaires océaniques disposent d'un marché intérieur très réduit : environ 196 000 habitants aux Samoa, 135 000 à Kiribati, 104 000 aux Tonga, 36 900 aux Îles Marshall, moins de 12 000 à Nauru, moins de 10 000 à Tuvalu et moins de 2 000 à Niue.

Cette faiblesse des marchés intérieurs se double d'une forte dépendance aux importations. Les économies insulaires doivent importer une part importante de leurs biens de consommation, de leurs carburants, de leurs équipements et de leurs intrants productifs. Les fournisseurs dominants varient selon les sous-ensembles régionaux : l'Australie et la Nouvelle-Zélande conservent un rôle important dans le Pacifique Sud, les États-Unis dans les États associés du Pacifique Nord, tandis que la Chine et les hubs asiatiques comme Singapour, la Malaisie ou la Corée du Sud occupent une place croissante dans plusieurs chaînes d'approvisionnement. Ainsi, par exemple, la Chine représente 34 % des importations du Vanuatu, 37 % de

celles des Îles Salomon et 29 % de celles de Kiribati ; Singapour fournit 23 % des importations fidjiennes et 58 % de celles des Îles Mariannes du Nord.

À l'inverse, les exportations sont souvent concentrées sur quelques produits, quelques services ou quelques marchés. Plusieurs États insulaires dépendent fortement des produits de la mer, directement ou à travers l'insertion de leurs ressources halieutiques dans des chaînes de transformation asiatiques. Les exportations des États fédérés de Micronésie sont dirigées à 62,4 % vers la Thaïlande, celles de Kiribati à 63,2 %, celles du Vanuatu à 64,9 % et celles de Nauru à 70 %. Cette concentration rend les économies vulnérables aux variations des prix, aux décisions d'accès aux ressources, aux coûts du fret et aux conditions d'achat imposées par les marchés de transformation.

Les collectivités françaises du Pacifique n'échappent pas à ce tropisme insulaire<sup>1</sup>. La Nouvelle-Calédonie dispose d'un PIB significatif à l'échelle océanienne, mais ses exportations demeurent fortement liées au nickel et très orientées vers l'Asie. Selon le dernier rapport de la Fondation méditerranéenne d'études stratégiques (FMES), le taux de dépendance aux importations de la Nouvelle-Calédonie est de 75 %, la Polynésie 85 % et Wallis-et-Futuna 95 %<sup>2</sup>.

La faible diversification a une conséquence directe. Elle renforce la dépendance à l'égard d'appuis extérieurs.

*c) Une exposition forte aux risques naturels et au changement climatique*

Dans le Pacifique insulaire, le changement climatique constitue une réalité concrète et vitale. Cette hiérarchie des priorités a été explicitement consacrée par la Déclaration de Boe, adoptée en 2018 par les dirigeants du FIP, qui affirme que le changement climatique demeure « *la menace la plus grave* » pour les moyens de subsistance, la sécurité et le bien-être des populations du Pacifique.

La même déclaration retient une conception élargie de la sécurité, incluant la sécurité humaine, la sécurité environnementale, la résilience face aux catastrophes et la protection des ressources.

Cette approche correspond à la réalité physique du bassin. Les États et territoires océaniques sont exposés à une combinaison de risques : cyclones tropicaux, submersions marines, montée du niveau de la mer, érosion côtière, sécheresses, stress hydrique, salinisation des sols et des nappes, blanchissement corallien, dégradation des récifs et pressions accrues sur les ressources halieutiques.

---

<sup>1</sup> Voir les travaux de L'Institute for small markets in law and economics (ISLE) et les Actes du colloque du 4 décembre 2025 consacré à la croissance des économies ultramarines, organisé par la délégation sénatoriale aux outre-mer [https://www.senat.fr/rap/r25-222/r25-222\\_mono.html](https://www.senat.fr/rap/r25-222/r25-222_mono.html)

<sup>2</sup> Les outre-mer français, des territoires stratégiques, Institut FMES, avril 2026 <https://fmes-france.org/les-outre-mer-francais-des-territoires-strategiques/>

La vulnérabilité tient d'abord à la concentration des populations, des équipements et des activités sur les littoraux. La Communauté du Pacifique (CPS) estime que 55 % de la population du Pacifique, hors Papouasie-Nouvelle-Guinée, vit à moins d'un kilomètre de la mer et cette proportion est appelée à croître fortement dans les années à venir. Dans des territoires où les capitales, les ports, les aéroports, les hôpitaux, les centrales électriques, les écoles et les réseaux de communication sont souvent implantés sur des bandes côtières étroites, une submersion, une tempête ou une rupture d'infrastructure peut produire des effets systémiques.

Les collectivités françaises du Pacifique partagent ces menaces, même si leurs profils diffèrent. La Polynésie française est particulièrement concernée par les risques de submersion, d'érosion, de fragilisation des récifs et de perturbation des ressources marines. Les atolls des Tuamotu et des Gambier concentrent des vulnérabilités spécifiques, liées à leur faible altitude, à l'accès à l'eau douce et à la dépendance aux liaisons interinsulaires. Wallis-et-Futuna connaît également des contraintes fortes : l'érosion côtière, la fragilité des infrastructures et la séparation entre Wallis et Futuna rendent les réponses aux crises plus complexes. La Nouvelle-Calédonie, davantage structurée autour d'une grande île, n'est pas épargnée : cyclones, sécheresses, incendies, pressions sur les littoraux et dégradation des écosystèmes affectent directement les populations, les activités agricoles, les ressources en eau et la biodiversité.

Cette exposition place la biodiversité au cœur des enjeux de résilience. Les récifs coralliens, les mangroves, les herbiers marins et les forêts littorales jouent un rôle de protection naturelle contre les houles, les tempêtes et l'érosion. Leur dégradation réduit la capacité des îles à absorber les chocs climatiques. Les catastrophes récentes traduisent cette menace. Les cyclones Pam en 2015 et Harold en 2020 ont marqué les esprits par l'ampleur des destructions causées au Vanuatu, aux Fidji et dans plusieurs États insulaires voisins. Les événements extrêmes liés au niveau marin, historiquement considérés comme rares, pourraient devenir annuels ou plus fréquents dans une partie du Pacifique d'ici 2050.

#### *d) Des enjeux maritimes intrinsèques*

La France dispose, dans le Pacifique, de près des deux tiers de sa ZEE totale. La Polynésie française en concentre à elle seule la moitié, auxquels s'ajoutent les espaces maritimes de la Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna.

Cette situation n'est pas propre aux collectivités françaises. Dans l'ensemble du Pacifique insulaire, de très petits États disposent de domaines maritimes immenses. Kiribati compte une ZEE de plus de 3,4 millions de km<sup>2</sup> et les Îles Cook 1,83 million de km<sup>2</sup>. Le Pacifique bouleverse les hiérarchies habituelles de puissance : des États démographiquement modestes peuvent

peser fortement dans la gouvernance des ressources marines, tandis que les puissances extérieures doivent composer avec leurs droits souverains.

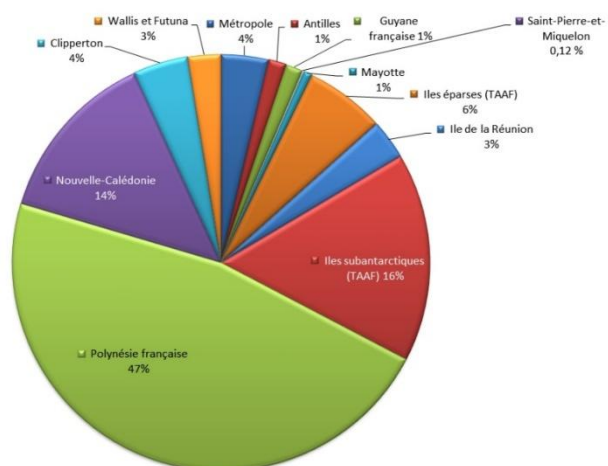
Les enjeux maritimes sont donc centraux dans ce bassin. L'immensité des ZEE rend la surveillance et la protection des espaces marins difficiles, alors même que les pressions augmentent : pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), trafics maritimes, concurrence entre flottes, surveillance des câbles sous-marins, protection des aires marines et sécurité des approvisionnements. Les moyens nécessaires, patrouilleurs, avions de surveillance, satellites, centres de fusion de l'information maritime et échanges de données, dépassent les capacités de nombreux États insulaires. Cette contrainte explique la place des coopérations opérationnelles dans la région.

La question de l'exploitation durable des ressources halieutiques est particulièrement sensible. La Commission des pêches du Pacifique occidental et central (*Western and Central Pacific Fisheries Commission, WCPFC*) supervise la plus grande pêcherie thonière mondiale : la zone qu'elle couvre fournit plus de la moitié des captures mondiales de thon et a atteint, en 2024, environ 3 millions de tonnes.

La gouvernance de ces ressources est donc un enjeu de partage autant que de conservation. Les Parties à l'Accord de Nauru (PNA), qui regroupent les États fédérés de Micronésie, Kiribati, les Îles Marshall, Nauru, Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon, Tuvalu ainsi que Tokelau, contrôlent la plus grande pêcherie durable de thon à la senne au monde et ont développé des outils de gestion particulièrement structurants, comme le *Vessel Day Scheme*.

Enfin, les enjeux maritimes sont indissociables du droit de la mer et des rivalités de puissance. Lors de la table ronde consacrée à l'Indopacifique organisée par la délégation aux outre-mer le 24 mars 2026, la dimension maritime a été présentée comme l'un des fondements du discours indopacifique, autour de la liberté de navigation, de la sécurisation des détroits, du respect de la Convention de Montego Bay et du renforcement de la lutte contre la pêche illégale.

### Répartition des espaces maritimes français



Source : Office français de la biodiversité (OFB)



### **3. Trois collectivités aux profils institutionnels et stratégiques distincts**

#### *a) Des statuts juridiques différents*

Les trois collectivités françaises du Pacifique ne forment pas un ensemble institutionnel homogène.

Suite aux accords de Matignon-Oudinot de 1988 puis de l'accord de Nouméa de 1998, la Nouvelle-Calédonie relève du titre XIII de la Constitution et constitue une collectivité « sui generis ». Son organisation institutionnelle repose sur des institutions propres, un congrès, un gouvernement collégial, un sénat coutumier, des provinces et des conseils coutumiers, dans le cadre d'un processus de transfert progressif de compétences engagé depuis l'accord de Nouméa.

La Polynésie française est une collectivité d'outre-mer dont l'autonomie est régie par l'article 74 de la Constitution. La loi organique du 27 février 2004 la définit comme un « pays d'outre-mer » au sein de la République. Le territoire dispose d'un président, d'un gouvernement, d'une assemblée et de « lois du pays » dans les matières relevant de sa compétence.

Wallis-et-Futuna est régi par la loi statutaire du 29 juillet 1961, qui fait des îles Wallis, Futuna, Alofi et des îlots qui en dépendent un territoire doté de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière. Son organisation combine institutions républicaines, administration de l'État et autorités coutumières. L'existence des trois royaumes coutumiers, Uvea, Alo et Sigave, donne au territoire une physionomie institutionnelle singulière dans l'ensemble français.

Cette diversité des statuts a été soulignée lors des auditions : les outils disponibles ne sont pas les mêmes selon que l'on se situe en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française ou à Wallis-et-Futuna. Les deux premiers territoires disposent d'instruments issus de leurs lois organiques, tandis que Wallis-et-Futuna relève d'un cadre législatif plus étroit.

#### *b) Des compétences en matière de relations extérieures variables et bornées*

Les collectivités françaises du Pacifique exercent à des degrés divers des compétences extérieures mais qui restent encadrées.

Concernant la Nouvelle-Calédonie, la loi organique du 19 mars 1999 lui reconnaît d'importantes compétences internes dans des domaines qui ont une portée directe pour l'insertion régionale, notamment le commerce extérieur, le régime douanier, la desserte maritime d'intérêt territorial, la desserte aérienne dans certaines limites, l'exploitation et la conservation des ressources de la zone économique exclusive, l'énergie, la fiscalité, la santé, la formation professionnelle ou encore l'enseignement primaire. Cette répartition des compétences permet au gouvernement calédonien d'intervenir dans de nombreux domaines concrets de coopération régionale : échanges

commerciaux, connectivité, santé, formation, environnement, gestion maritime ou ressources naturelles.

Le statut d'autonomie de la Polynésie française lui ouvre aussi des marges d'action importantes. La loi organique du 27 février 2004 prévoit que les autorités polynésiennes sont compétentes dans toutes les matières qui ne sont pas dévolues à l'État ou aux communes. Elle permet à la Polynésie française de disposer de représentations auprès d'États, de territoires reconnus par la République française ou d'organismes internationaux du Pacifique. Le président de la Polynésie française peut, dans les domaines de compétence du territoire, négocier des accords avec tout État, territoire ou organisme international, après délibération du conseil des ministres et dans le respect des engagements internationaux de la République. Les autorités de l'État doivent être informées de l'ouverture de la négociation et peuvent s'y opposer dans un délai d'un mois.

Wallis-et-Futuna se trouve dans une situation nettement différente. Les relations extérieures relèvent exclusivement de la compétence de l'État en application de la loi statutaire du 29 juillet 1961. Le préfet, administrateur supérieur, est à ce titre l'unique autorité habilitée à représenter le territoire à l'extérieur et conduire l'action extérieure en lien avec les ministères compétents (Europe et affaires étrangères, outre-mer). En conséquence, le territoire ne dispose pas, en droit, d'une capacité propre de négociation et de signature d'accords internationaux. Mais le déplacement à Wallis et les entretiens ont montré que ce territoire développait néanmoins une diplomatie de proximité particulièrement active et constructive (voir *infra*) grâce à une gestion concertée et pragmatique des dossiers.

Le pouvoir d'action des collectivités est globalement borné à la fois par le respect des engagements internationaux de la France et les compétences régaliennes de l'État.

*c) Seules représentantes de l'UE dans la région : trois PTOM*

Au-delà de leurs différences institutionnelles, les trois collectivités françaises partagent le même statut européen : celui de pays et territoire d'outre-mer (PTOM) associé à l'Union européenne.

Cette catégorie, prévue par la quatrième partie du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), concerne des territoires non européens entretenant des relations particulières avec certains États membres. L'association vise à promouvoir leur développement économique et social et à établir des relations économiques étroites entre eux et l'Union européenne. Depuis le Brexit, les collectivités françaises sont les seuls PTOM dans le Pacifique.

Ce statut est distinct de celui des régions ultrapériphériques (RUP). Les pays et territoires d'outre-mer ne font pas partie du territoire de l'Union européenne, ni du marché intérieur. Ils ne sont donc pas soumis de plein droit

à l'ensemble du droit de l'Union, mais bénéficiant d'un régime d'association politique, commerciale et financière. Les trois collectivités françaises du Pacifique ne sont pas des territoires de l'Union au sens strict, mais elles constituent, par leur lien avec la France, les seuls points d'ancrage territoriaux de l'Union européenne dans le Pacifique insulaire. Surtout, tous les ressortissants français des 3 PTOM sont des citoyens de l'UE à part entière. Au total, près de 600 000 citoyens européens résident au cœur du Pacifique Sud.

Le statut de pays et territoire d'outre-mer ouvre l'accès à des instruments européens spécifiques. La décision d'association outre-mer, adoptée en 2021, constitue le cadre actuel de coopération entre l'Union européenne et les PTOM pour la période 2021-2027. Elle repose sur une enveloppe globale de 500 millions d'euros, dont 164 millions d'euros pour la coopération bilatérale avec les PTOM hors Groenland, 76 millions d'euros pour la coopération régionale et 15 millions d'euros au sein de cette enveloppe pour la coopération intra-régionale entre PTOM et voisins non PTOM.

#### **4. Des identités et aires culturelles profondément enracinées**

##### *a) Une identité océanienne émergente mais non figée*

Les grandes aires culturelles - Mélanésie, Polynésie et Micronésie - sont prises en compte par les sociétés océaniques y compris dans les collectivités françaises.

La Nouvelle-Calédonie regarde vers la Mélanésie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ; Wallis-et-Futuna s'inscrit dans un environnement hybride mélanésien et polynésien étant proche de Fidji, des Samoa et de Tonga ; la Polynésie française occupe, quant à elle, une position centrale dans le triangle polynésien.

La Mélanésie couvre la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Fidji, les Îles Salomon, le Vanuatu et la Nouvelle-Calédonie. Pour la Nouvelle-Calédonie, elle est liée au monde kanak, et explique pourquoi la situation intérieure calédonienne est observée avec attention par les États voisins, notamment du Groupe du fer de lance mélanésien.

La Polynésie constitue un autre espace de référence, qui concerne directement la Polynésie française et Wallis-et-Futuna. Elle s'organise autour de liens linguistiques, religieux, familiaux, coutumiers et migratoires... Les liens historiques entre Wallis et Tonga, Futuna et les Samoa, comme ceux de la Polynésie française avec les autres sociétés polynésiennes, montrent que l'appartenance régionale ne procède pas uniquement des organisations internationales. Elle se nourrit aussi de circulations anciennes, de parentés, de pratiques culturelles, de réseaux religieux et de mémoires partagées.

La Micronésie est moins directement liée aux collectivités françaises, mais elle occupe une place essentielle dans l'équilibre régional. Les États

fédérés de Micronésie, les Îles Marshall, Palaos, Nauru, Kiribati, Guam, les Mariannes du Nord ou encore les territoires associés au monde micronésien participent pleinement aux dynamiques politiques du Forum des îles du Pacifique.

*b) Une forte dimension culturelle*

Le déplacement de la délégation en Nouvelle-Calédonie et à Wallis en avril 2026 a permis de mesurer le poids de la coutume et des instances traditionnelles.

Les langues, les savoirs liés à la mer, les liens religieux, les circulations familiales et les mémoires partagées ne correspondent pas aux frontières politiques ni à l'importance des diasporas notamment wallisiennes et futuniennes<sup>1</sup>.

Cette place de la culture est reconnue au niveau régional. La stratégie culturelle régionale du Pacifique 2022-2032, portée par la CPS, affirme le rôle croissant de la culture dans le développement et retient plusieurs priorités : les cadres de politique culturelle, la protection du patrimoine et des langues, le bien-être culturel, l'innovation culturelle et la production de statistiques culturelles. Cette approche rejoint une conception océanienne du développement qui ne sépare pas strictement économie, environnement, identité et transmission. Dans des sociétés insulaires où la relation à la terre, à la mer et aux ancêtres conserve une forte portée sociale, la culture est aussi un mode d'organisation du collectif.

Cette culture est une composante du fameux *Pacific Way* qui désigne un processus propre aux îles du Pacifique. Ce concept repose sur des principes comme l'inclusivité, la consultation, le consensus, la flexibilité et la recherche de compromis. Il s'agit d'une approche qui s'adapte aux nouveaux contextes tout en restant ancrée dans des valeurs fondamentales de partage, de solidarité, de tolérance et d'anti-individualisme, souvent présentées en opposition aux valeurs occidentales.

Le *Pacific Way* est aussi associé à une certaine vision de la diplomatie Pacifique. S.E. Mme Lynette Wood, ambassadrice d'Australie à Paris, a évoqué devant la délégation la notion de *Pacific time* qui s'apparente à une philosophie du temps non linéaire, dans laquelle la relation personnelle et la recherche du consensus sont essentielles.

*c) D'une mer d'îles à l'affirmation de grands États océaniques*

Une identité océanienne s'est construite autour des années 1970-1980 à partir d'un rapport commun à l'océan et de l'idée que le Pacifique n'est pas seulement un ensemble d'îles isolées dans un océan immense ; il est aussi un espace de circulation, de ressources, de solidarités et de responsabilités partagées. Cette manière de penser l'Océanie rejoint l'intuition formulée par

---

<sup>1</sup> On estime cette diaspora à 8 % de la population calédonienne soit environ 20 000 personnes.

l'auteur tongien Epeli Hau'ofa, pour qui il fallait substituer à l'image d'îles lointaines et enclavées celle d'une « mer d'îles », où l'océan relie davantage qu'il ne sépare.

D'où la notion de « *grand État océanique* »<sup>1</sup> qui désigne un État dont le territoire terrestre est modeste, voire minuscule, mais dont la Zone Économique Exclusive (ZEE) est immense, parfois parmi les plus grandes du monde. Cette configuration est quasi exclusive au Pacifique. À titre d'exemple : Kiribati dispose d'une superficie de 800 km<sup>2</sup> de terres, mais de 3,5 millions de km<sup>2</sup> de ZEE ; les Îles Marshall : pour 181 km<sup>2</sup> terrestres, elle compte 2 millions de km<sup>2</sup> de ZEE. La Polynésie française qui couvre 4 000 km<sup>2</sup> terrestres peut se prévaloir de 5,5 millions de km<sup>2</sup> de ZEE...

Mme Sarah Mohamed-Gaillard a souligné devant la délégation l'importance du langage employé à propos des collectivités françaises du Pacifique. Les expressions de « *postes avancés* », de « *porte-avions* », de « *vitrine* » ou de « *relais* » de la France peuvent être perçues comme utilitaristes et inappropriées. Son analyse est une invitation à « *renverser le regard* ».

#### **Clipperton - Un territoire inhabité mais un atout stratégique**

L'atoll de Clipperton, aussi nommé île de La Passion, constitue l'atoll corallien le plus isolé de la planète, situé dans le Pacifique nord-oriental à environ 1 300 kilomètres des côtes du Mexique. Ce territoire de seulement 2 km<sup>2</sup> de terres émergées revêt une importance géostratégique disproportionnée par rapport à sa taille, puisqu'il génère une ZEE de 434 000 km<sup>2</sup>. Cet espace confère à la France une position de puissance riveraine dans cette région du globe, lui permettant de siéger dans les instances internationales de gestion des pêches du Pacifique Est.

Le statut de Clipperton est unique dans l'arsenal juridique français : elle est une propriété domaniale exclusive de l'État. Contrairement aux autres territoires d'outre-mer, elle n'est rattachée à aucune collectivité et n'héberge aucun habitant permanent, ce qui place son administration sous l'autorité directe du Gouvernement. Notre collègue Philippe Folliot, auteur de l'ouvrage *L'île sacrifiée*, dénonce régulièrement ce qu'il qualifie de « *flou administratif et d'abandon régalien* ».

En l'absence de présence humaine permanente, la vaste zone maritime entourant Clipperton est le théâtre d'activités illicites persistantes : pillage des ressources halieutiques par des flottes de pêche étrangères et utilisation de l'atoll comme point de transit pour le narcotrafic transpacifique... Pour contrer ces menaces, Philippe Folliot plaide pour la création d'une station scientifique internationale permanente sur l'île. Ce projet viserait à transformer l'atoll en un laboratoire de recherche sur le climat et la biodiversité, tout en garantissant une présence physique continue capable de dissuader les incursions illégales. Cette proposition a trouvé un écho récent avec les missions militaires comme Passion 25, qui tentent de maintenir une surveillance régulière malgré les contraintes logistiques extrêmes liées à l'éloignement de l'atoll.

---

<sup>1</sup> Audition de Moetai Brotherson dans le cadre des travaux de la mission d'information du Sénat sur la diplomatie climatique.

## Tableau comparatif des États et territoires en Océanie

*Géopolitique de l'Océanie, Sarah Mohamed-Gaillard, Le Cavalier Bleu, 2026.*

Nom	Situation institutionnelle	Population en 2025
<b>Australie</b>	État indépendant depuis 1901	27 204 000
<b>États fédérés de Micronésie</b>	Indépendance en 1990	113 428
<b>Guam</b>	Territoire organisé non incorporé des États-Unis	168 399
<b>Hawaïï</b>	50 <sup>e</sup> État des États-Unis depuis 1959	1 450 900
<b>Îles Cook</b>	État librement associé à la Nouvelle-Zélande depuis 1965	13 491
<b>Îles Mariannes du Nord</b>	Territoire organisé non incorporé des États-Unis	43 887
<b>Îles Marshall</b>	République indépendante en 1990 et en libre-association avec les États-Unis	36 914
<b>Îles Salomon</b>	Indépendance en 1978	828 857
<b>Fidji</b>	Indépendance en 1970	931 024
<b>Kiribati</b>	Indépendance en 1979	135 509
<b>Nauru</b>	Indépendance en 1968	11 988
<b>Niue</b>	Territoire librement associé à la Nouvelle-Zélande	1 822
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	Collectivité française	294 010
<b>Nouvelle-Zélande</b>	État indépendant depuis 1907	5 251 899
<b>Palau</b>	Indépendance en 1994	17 684
<b>Papouasie-Nouvelle-Guinée</b>	Indépendance en 1975	10 669 942
<b>Pitcairn</b>	Territoire britannique	50
<b>Polynésie française</b>	Collectivité française	282 147
<b>Samoa</b>	Indépendance en 1962	195 979
<b>Samoa américaines</b>	Territoire non organisé et non incorporé des États-Unis	46 389
<b>Tokelau</b>	Territoire autonome de la Nouvelle-Zélande	2 560
<b>Tonga</b>	Indépendance en 1970	103 972
<b>Tuvalu</b>	Indépendance en 1978	9 564
<b>Vanuatu</b>	Indépendance en 1980	331 470
<b>Wallis-et-Futuna</b>	Collectivité française	11 235

Les chiffres sont pour la plupart issus des statistiques de la Communauté du Pacifique (<https://sdd.spc.int/>) à l'exception de l'Australie, Nouvelle-Zélande et Hawaïï qui ne relèvent pas de sa compétence.

Superficie en km <sup>2</sup>	Nombre d'îles	ZEE en km <sup>2</sup>	Point culminant en mètres
7 741 200	8 222	8 148 250	2 229
702	607	2 996 415	791
541	1	221 504	406
16 649	122	2 474 682	925
237	15	1 830 000	652
457	14	749 268	965
181	29	1 990 530	10
28 230	906	1 553 440	2 335
18 333	332	1 282 980	1324
811	32	3 441 810	81
21	1	308 480	71
259	1	450 000	68
18 576	140	1 422 540	1 628
268 021	600	3 479 752	3 724
444	343	603 978	242
462 840	600	2 492 290	4 509
47	4	836 108	330
3 521	118	4 767 240	2241
2934	10	127 950	1 857
199	5	404 391	966
12	3	319 031	5
749	169	659 558	1 033
26	9	749 790	5
12 281	80	663 251	1 877
142	23	258 269	524

Le nombre d'îles compte les îles peuplées comme des îles ou îlots non peuplés ou peuplés saisonnièrement.

## **B. UNE ARCHITECTURE DE COOPÉRATION RÉGIONALE COMPLEXE DANS LAQUELLE LA FRANCE CHERCHE À AFFERMIR SA PLACE**

### **1. Un foisonnement d'organisations régionales aux mandats superposés**

#### *a) Un multilatéralisme bien ancré et dense : CPS, FIP, PROE*

L'architecture régionale du Pacifique repose sur un multilatéralisme ancien, structuré et relativement dense, dont les trois piliers sont la Communauté du Pacifique (CPS), le Forum des îles du Pacifique (FIP) et le Programme régional océanien pour l'environnement (PROE). Ces organisations ne remplissent pas les mêmes fonctions : la première est d'abord technique et scientifique, la deuxième politique et la troisième environnementale.

La Communauté du Pacifique constitue le socle le plus ancien. Créée en 1947 sous le nom de Commission du Pacifique Sud, elle est aujourd'hui la principale organisation scientifique et technique de la région. Elle compte 27 membres, États et territoires, et intervient dans plus de vingt secteurs, notamment la santé publique, les pêches, l'agriculture, les statistiques, la géoscience, la culture, les droits et la gouvernance.

Son siège à Nouméa donne à la Nouvelle-Calédonie une place institutionnelle singulière dans la région<sup>1</sup>. Lors de son déplacement, la délégation a visité les magnifiques locaux restaurés en 1995 lors de la 18<sup>e</sup> réunion très animée des directeurs des pêches de la CPS (*Heads of Fisheries Meeting*). Il s'agit d'un rendez-vous clé pour la coordination et la stratégie régionale en matière de pêche et d'aquaculture dans le Pacifique. Il couvre notamment les programmes de pêches océaniques et côtières, l'aquaculture, et les initiatives liées à la gestion durable des ressources marines dans le Pacifique.

La délégation sénatoriale a pu s'entretenir avec Dr Paula Vivili, le directeur général qui a pris ses fonctions en novembre 2025, devenant ainsi le premier Tongien à occuper ce poste. L'entretien a porté sur la valeur ajoutée de la participation active des territoires français du Pacifique au côté des autres membres insulaires, les partenariats permettant aux financements et aux projets de progresser malgré les entraves (peu de partenariats public-privé, mobilité réduite, dépendance au carburant pour l'électricité dans les îles, recherche de mécanismes de solidarité).

Le Forum des îles du Pacifique (FIP) constitue, quant à lui, le cœur politique du régionalisme océanien. Fondé en 1971, son secrétariat est à Suva. Il regroupe 18 membres, parmi lesquels l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États indépendants du Pacifique, mais aussi la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. Wallis-et-Futuna y siège comme membre associé, aux

---

<sup>1</sup> Communauté du Pacifique (CPS), « About Us » ([lien](#)).

côtés de Tokelau, Guam et des Samoa américaines. Le secrétariat du Forum le présente comme la principale organisation politique et économique de la région, travaillant à une vision pacifique de paix, d'harmonie, de sécurité, d'inclusion sociale et de prospérité<sup>1</sup>.

Le Sommet annuel des dirigeants du FIP est un moment central dans la région. C'est le seul moment où les chefs d'État et de gouvernement des 18 membres se réunissent en séance plénière pour arrêter les grandes orientations régionales. Les décisions sont prises par consensus et formalisées dans des communiqués, qui orientent ensuite les politiques et initiatives régionales. Le FIP est devenu l'espace où se construisent les priorités politiques communes du Pacifique insulaire, notamment autour du climat, de l'océan, de la sécurité humaine, de la connectivité et de la préservation des ressources. La Stratégie 2050 pour le continent du Pacifique bleu en est aujourd'hui le cadre de référence le plus invoqué.

Le Dialogue post-Forum est une réunion qui se tient immédiatement après le sommet annuel des dirigeants - généralement le lendemain ou le surlendemain - et qui réunit les membres du FIP avec leurs partenaires de dialogue extérieurs. C'est le seul moment institutionnalisé où des puissances non-membres du FIP peuvent s'exprimer devant l'ensemble des dirigeants océaniques. 21 pays sont partenaires du Dialogue post-Forum et un partenaire est dit de développement. La France fait partie de ces 21 partenaires du Dialogue post-Forum - ce qui définit exactement son statut : ni membre, ni absent, mais partenaire de dialogue invité à s'exprimer en marge du sommet.

Pour la première fois en 2025, le FIP n'a pas invité ses « partenaires de dialogue », tels que la Chine, Taïwan, mais aussi la France et les États-Unis. Cette décision - prise lors du sommet de Honiara en septembre 2025 - traduit une volonté affirmée des membres du FIP de délibérer entre eux, hors la présence des puissances extérieures, sur des dossiers qu'ils considèrent comme relevant de la souveraineté océanique.

Les collectivités françaises sont parfois présentes là où la France en tant qu'État français ne l'est pas. Quand la France est exclue du post-Forum, ses collectivités y sont quand même représentées. Cet argument va dans le sens de la proposition de la délégation sénatoriale aux outre-mer sur la coopération dans les autres bassins océaniques visant à confier aux outre-mer le rôle de chefs de file de la diplomatie régionale française. Dans le Pacifique, l'argument est encore d'autant plus fort que deux collectivités sur trois disposent de capacités d'action propre.

Le Programme régional océanien pour l'environnement (PROE) complète cette architecture. Créé en 1993, il est établi à Apia, aux Samoa, et réunit 26 membres : 14 États insulaires du Pacifique, 7 territoires et 5 États extérieurs disposant d'un intérêt direct dans la région. Il est chargé de protéger et de gérer l'environnement et les ressources naturelles du Pacifique,

---

<sup>1</sup> Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, « The Pacific Islands Forum » ([lien](#)).

avec un mandat couvrant notamment la résilience climatique, la biodiversité, la gouvernance environnementale, la gestion des déchets et la pollution<sup>1</sup>.

Il reste que le Pacifique dispose d'une architecture multilatérale plus consolidée qu'on ne le croit parfois depuis l'Hexagone. La CPS offre l'expertise technique, le FIP le cadre politique, le PROE l'armature environnementale. À travers eux, les États et territoires océaniques se sont dotés d'outils collectifs adaptés à leurs vulnérabilités, mais aussi à leurs ambitions.

*b) Des organisations sectorielles dans de nombreux domaines*

À côté des grandes enceintes politiques et techniques, le régionalisme océanique repose sur une multitude d'organisations sectorielles. Celles-ci couvrent des domaines aussi variés que la pêche, le tourisme, l'enseignement supérieur, l'énergie, les télécommunications, l'aviation civile, la sécurité maritime, les douanes ou encore les statistiques. Cette densité institutionnelle traduit une caractéristique profonde du Pacifique : face à des États et territoires souvent faiblement dotés en moyens administratifs, la coopération régionale passe par la recherche d'une mutualisation des capacités techniques.

La pêche constitue le secteur le plus organisé. La Commission des pêches du Pacifique occidental et central (*Western and Central Pacific Fisheries Commission, WCPFC*) assure la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans l'une des principales zones thonières du monde. Selon ses données, 3 millions de tonnes de thon y ont été capturées en 2024, soit 55 % des captures mondiales, dont 86 % dans les eaux des États côtiers<sup>2</sup>. La WCPFC touche à la souveraineté maritime, aux revenus publics, à l'emploi, à la sécurité alimentaire et aux rapports de force avec les flottes lointaines.

L'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique (*Forum Fisheries Agency, FFA*) complète ce dispositif en apportant un appui aux États membres pour la gestion, le contrôle et le développement de leurs ressources hauturières. Elle regroupe 17 membres et indique que le thon représente une ressource d'une valeur annuelle supérieure à 7,1 milliards de dollars. Son action est organisée autour de trois objectifs : gérer les ressources de manière durable, lutter contre la pêche illégale par le contrôle et la surveillance, et développer les filières afin d'en maximiser les retombées économiques et sociales.

Pour les collectivités françaises, cette gouvernance halieutique a une portée directe. La Polynésie française, en particulier, est concernée par les discussions régionales sur les quotas et la gestion durable des ressources. Lors de son audition, Mme Anne-Gaëlle Baudouin, directrice générale des outre-mer, a souligné que le thon blanc serait assujéti à des quotas à partir

---

<sup>1</sup> Programme régional océanique pour l'environnement (PROE), « About Us » ([lien](#)).

<sup>2</sup> Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC), données 2024 présentées par l'organisation ([lien](#)).

de 2027 et qu'il serait donc important que les territoires concernés et l'État adoptent une position cohérente « dans le cadre de l'organisation régionale qui déterminera ces quotas »<sup>1</sup>.

Le tourisme constitue un autre champ structuré de coopération. La *Pacific Tourism Organisation (SPTO)* repose sur une gouvernance associant États, territoires et acteurs privés. Son conseil des ministres du tourisme se réunit annuellement et son conseil d'administration associe des représentants des gouvernements membres ainsi que du secteur privé. Les territoires français en sont tous les trois membres<sup>2</sup>.

L'enseignement supérieur et la formation relèvent également d'une logique régionale. L'Université du Pacifique Sud (*University of the South Pacific, USP*), implantée à Suva et présente dans plusieurs pays insulaires, constitue l'un des principaux exemples de mutualisation des capacités universitaires dans la région. Les collectivités françaises ne relèvent pas de ce système, mais l'Université de la Nouvelle-Calédonie et l'Université de la Polynésie française en sont partenaires.

D'autres organisations et réseaux spécialisés interviennent dans des domaines plus ciblés : sécurité aérienne, infrastructures, énergie, télécommunications, douanes, police, secours en cas de catastrophe, culture ou sport. Leur visibilité politique est moindre que celle du FIP, mais leur utilité pratique peut être considérable. Dans des territoires éloignés, exposés aux catastrophes naturelles et dépendants de quelques infrastructures critiques, la coopération sectorielle permet de partager des standards, de former les administrations, de coordonner des réponses et de limiter l'isolement technique des États et territoires.

Organisation	Domaine / Mandat dominant	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	France (État)
Commission des pêches du Pacifique central et occidental (WCPFC)	Gestion des stocks de thonidés	Territoire participant	Territoire participant	Territoire participant	Membre
Organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique Sud (SPRFMO)	Ressources non-thonidés (Pacifique Sud)	Territoire observateur	Territoire observateur	Territoire observateur	Observateur

<sup>1</sup> Audition de Mme Anne-Gaëlle Baudouin, directrice générale des outre-mer, 9 avril 2026.

<sup>2</sup> Les informations sont disponibles sur le site de la SPTO, ([lien](#)).

<b>Commission interaméricaine du thon tropical (IATTC)</b>	Thonidés (Pacifique Est)	N/A	Représentée par la France	N/A	Membre (via Clipperton)
<b>Agence des pêches du Forum (FFA)</b>	Gestion et police des pêches	Non membre (Coopération via les FANC)	Non membre (Coopération via les FAPF)	N/A	Non membre (Appui militaire maritime)
<b>Organisation des douanes d'Océanie (OCO)</b>	Coopération douanière et sécurité	Membre de plein droit	Membre de plein droit	Membre de plein droit	Non-membre
<b>Organisation du tourisme du Pacifique (SPTO)</b>	Promotion du tourisme régional	Membre de plein droit	Membre de plein droit	Membre de plein droit	Non-membre
<b>Association de l'énergie du Pacifique (PPA)</b>	Coopération entre régies électriques	Membre (via Enercal/EEC)	Membre (via EDT)	Membre (via EEWF)	Non-membre
<b>Association de l'eau et d'assainissement du Pacifique (PWWA)</b>	Gestion de l'eau et assainissement	Membre (via opérateurs locaux)	Membre (via opérateurs locaux)	Membre (via opérateurs locaux)	Non-membre
<b>Association des télécommunications des îles du Pacifique (PITA)</b>	Coopération en télécommunications	Membre (via l'ANFR)	Entreprises membres (via le groupe OPT)	Non-membre	Entreprises associées (ASN, Eutelsat...)
<b>Bureau de la sécurité aérienne du Pacifique (PASO)</b>	Sécurité de l'aviation civile	Non membre (Compétence d'État - DGAC)	Non membre (Compétence d'État - DGAC)	Non membre (Compétence d'État - DGAC)	Dialogue institutionnel
<b>Université du Pacifique Sud (USP)</b>	Enseignement supérieur et recherche	Partenaire (via l'UNC)	Partenaire (via l'UPF)	N/A	Non membre (Partenaire/ Donateur)

c) *L'émergence d'une diplomatie océanienne et de sous-ensembles régionaux influents*

Le régionalisme océanien repose aussi sur une diplomatie propre, portée par les États et territoires insulaires eux-mêmes, qui cherchent à affirmer leurs priorités face aux puissances extérieures. Cette diplomatie océanienne s'exprime notamment à travers le concept déjà évoqué du « *Blue Pacific* », qui présente le Pacifique comme un espace politique, maritime et culturel cohérent. La Stratégie 2050 pour le Pacifique bleu, adossée par les dirigeants du FIP en 2022, retient ainsi sept grands domaines d'action : le leadership politique et le régionalisme, le développement centré sur les populations, la paix et la sécurité, le développement économique et les ressources, le changement climatique et les catastrophes, l'océan et l'environnement, ainsi que la technologie et la connectivité<sup>1</sup>.

Comme l'a rappelé Mme Sarah Mohamed-Gaillard, les États insulaires du Pacifique ne se perçoivent pas comme des bénéficiaires d'aide publique au développement ou comme des terrains d'influence pour les grandes puissances. Ils entendent fixer eux-mêmes leurs priorités, notamment en matière climatique, maritime, sanitaire, alimentaire et sécuritaire. Dans un contexte de rivalité croissante entre la Chine et les États-Unis, la formule souvent reprise dans la région, « *amis de tous, ennemis de personne* », traduit une stratégie de maximisation des partenariats, destinée à préserver les marges de manœuvre de petits États très sollicités.

La crise ouverte au sein du FIP en 2021 autour de la représentation micronésienne a rappelé que cette unité océanienne n'était pas acquise une fois pour toutes. Le retrait annoncé de plusieurs États de Micronésie, puis leur réintégration progressive dans la dynamique du Forum, ont montré que la cohésion régionale repose sur des équilibres politiques sensibles. La diplomatie océanienne est donc autant un effort d'unification qu'un exercice permanent de négociation.

Les sous-ensembles régionaux jouent à cet égard un rôle croissant. Le Groupe Fer de Lance mélanésien (GFLM) constitue l'un des plus politiques. Il rassemble notamment Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Salomon, le Vanuatu et, selon une configuration très particulière, le Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) au titre de la Nouvelle-Calédonie. Ce cadre porte une forte dimension politique, liée aux enjeux de souveraineté, de décolonisation et de solidarité mélanésienne. Pour la Nouvelle-Calédonie, il constitue un espace naturel d'insertion régionale, mais aussi un lieu sensible, puisque le territoire n'y est pas représenté par son gouvernement mais par un mouvement politique. Cette situation a été vivement contestée par le président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie actuel, M. Alcide Ponga, lors de son entretien avec la délégation sénatoriale.

---

<sup>1</sup> FIP, *2050 Strategy for the Blue Pacific Continent*, 2022.

Cette singularité a été soulignée par Mme Véronique Roger-Lacan, ambassadrice pour le Pacifique, représentante permanente de la France auprès de la Communauté du Pacifique et secrétaire permanente pour le Pacifique<sup>1</sup>, lors de son audition devant la délégation. Elle a rappelé que la Nouvelle-Calédonie était représentée au Groupe Fer de Lance mélanésien par le FLNKS, une « *construction totalement baroque en termes de droit international public* ». Elle s'est illustrée en mai 2026, à l'occasion du forum économique Voice 2030, organisé à Port-Vila pour promouvoir les opportunités d'investissement et de coopération économique entre le Vanuatu et les entreprises calédoniennes<sup>2</sup>.

Le Groupe des dirigeants polynésiens (PLG) répond à une autre logique. Créé en 2011, il s'appuie sur l'existence d'un espace polynésien traversé par des proximités culturelles, linguistiques, historiques et migratoires. Il associe des États souverains, des États en libre association et des territoires non souverains. La Polynésie française en fait partie depuis l'origine, tandis que Wallis-et-Futuna l'a rejoint en 2017. Ce cadre offre aux deux collectivités françaises un espace d'insertion plus souple que les organisations régionales généralistes, car il repose sur une appartenance culturelle partagée davantage que sur le seul statut politique.

Le PLG organise des sommets dédiés, comme celui annoncé par le président Brotherson du 28 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2026 en Polynésie française.

Ces sous-ensembles ne concurrencent pas nécessairement le FIP. Ils le complètent. Le Groupe Fer de Lance mélanésien permet aux pays mélanésiens de porter des positions communes sur certains sujets politiques ; le Groupe des dirigeants polynésiens valorise les liens entre sociétés polynésiennes ; les cadres micronésiens structurent les priorités d'États dont les enjeux maritimes, sécuritaires et de relation avec les États-Unis sont spécifiques. Le Pacifique fonctionne donc aussi par cercles d'appartenance, coalitions souples et solidarités sous-régionales.

---

<sup>1</sup> Audition du 18 décembre 2025.

<sup>2</sup> À l'occasion du forum économique Voice 2030 (*Vanuatu Opportunities for Investment and Caledonian Enterprises*), qui s'est tenu à Port-Vila du 4 au 7 mai 2026, l'invitation officielle adressée par le gouvernement vanuatais à une délégation du FLNKS (*Front de libération nationale kanak et socialiste*), menée par Christian Tein, plutôt qu'au gouvernement calédonien a suscité la suspension de tous les travaux entre la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu relatifs à l'accord de coopération commerciale en cours. Le Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie a dû rappeler que le gouvernement calédonien est la seule institution compétente en matière de politique commerciale et de coopération bilatérale.

Organisation sous-régionale	Objectifs stratégiques et géopolitiques	États et territoires membres principaux	Statut des territoires français
<b>Groupe du Fer de lance mélanésien (MSG / GFLM)</b>	Créé en 1988, il porte une dimension politique et identitaire forte, historiquement centrée sur l'appui à l'autodétermination et la décolonisation en Mélanésie. Il dispose également d'accords de libre-échange interne (MSGTA) et aborde des enjeux de sécurité régionale.	Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Vanuatu, FLNKS.	<b>Nouvelle-Calédonie :</b> Non représentée institutionnellement. Le siège est occupé par le FLNKS (Front de libération nationale kanak et socialiste).
<b>Groupe des dirigeants polynésiens (PLG)</b>	Créé en 2011, ce groupe coordonne les positions du bloc polynésien, particulièrement sur la protection de l'océan, la résilience face au changement climatique et la préservation de la culture et des langues polynésiennes.	Samoa, Tonga, Tuvalu, Îles Cook, Niue, Samoa américaines, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Tokelau.	<b>Polynésie française :</b> Membre de plein droit.  <b>Wallis-et-Futuna :</b> Membre de plein droit.
<b>Sommet des présidents micronésiens (MPS)</b>	Bloc politique coordonnant les intérêts des États du Pacifique Nord. Historiquement structuré autour des enjeux de pêche (avec l'accord de Nauru), il est devenu un acteur diplomatique incontournable, exigeant une rotation équitable du pouvoir au sein du FIP.	États fédérés de Micronésie (FSM), Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Palaos.	<b>Aucune présence française</b> (pas de territoires dans cette zone).

## 2. Le réengagement multidimensionnel de la France

### a) *La stratégie indopacifique : une ambition française portée au plus haut niveau*

Le réengagement français dans le Pacifique s'inscrit d'abord dans le cadre plus large de la stratégie indopacifique. Celle-ci traduit la volonté de faire reconnaître la France comme une puissance résidente de la région, et non comme un acteur extérieur, en s'appuyant sur ses collectivités, sa zone économique exclusive, ses forces de souveraineté, son réseau diplomatique et ses partenariats. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères présente ainsi l'Indopacifique comme une priorité de la politique étrangère française, dans un espace devenu central pour les équilibres économiques, maritimes, climatiques et sécuritaires mondiaux<sup>1</sup>.

Cette ambition repose sur une double logique. D'une part, la France entend contribuer à un ordre régional fondé sur le droit international, la liberté de navigation, la protection des espaces maritimes, la lutte contre la

<sup>1</sup> Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, *La stratégie indopacifique de la France*, Paris, 2025, 40 pages.

pêche illicite et la préservation des biens communs. D'autre part, elle cherche à éviter que les États insulaires du Pacifique soient enfermés dans la rivalité sino-américaine, en proposant une voie partenariale, fondée sur la souveraineté des États, le multilatéralisme régional et la coopération concrète. Lors de la table ronde consacrée à l'Indopacifique, la France a ainsi été décrite comme une « *puissance d'équilibre* », mais aussi comme une « *puissance partenariale* », dont le discours porte désormais davantage sur l'action diplomatique que sur les seules capacités militaires<sup>1</sup>.

Le Pacifique occupe, dans cette stratégie, une place croissante. La France y dispose de trois collectivités habitées, d'une présence militaire permanente, d'un réseau diplomatique régional, de moyens de surveillance maritime et d'instruments financiers dédiés. Surtout, ses collectivités ne sont plus seulement présentées comme des points d'appui de la puissance française, mais comme des acteurs appelés à porter eux-mêmes une part de cette présence régionale. L'ambition formulée lors du déplacement présidentiel de juillet 2023 est à cet égard significative : il s'agissait, selon l'ambassadrice pour le Pacifique, de « *faire des territoires français du Pacifique des puissances océaniques* » et des leviers d'influence de la France<sup>2</sup>.

L'objectif est de passer d'une stratégie indopacifique largement conçue depuis Paris à une stratégie davantage déclinée dans les bassins et construite avec les territoires.

Cette ambition est également liée à l'évolution du contexte stratégique régional. Les États insulaires du Pacifique font l'objet d'une attention croissante de la part des grandes puissances, qu'il s'agisse de la Chine, des États-Unis, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Japon ou de l'Union européenne. Les partenariats de sécurité, les projets d'infrastructures, les financements climatiques, la connectivité numérique, les ports, les câbles sous-marins et les ressources halieutiques sont devenus des instruments d'influence. Dans ce contexte, la France cherche à valoriser une position singulière : elle est à la fois européenne et insulaire.

*b) Des partenariats régionaux privilégiés : Australie, Nouvelle-Zélande, Japon, Association des nations de l'Asie du Sud-Est*

La France dispose également de partenariats privilégiés avec plusieurs acteurs structurants de la région. L'Australie et la Nouvelle-Zélande occupent une place particulière : elles sont à la fois des voisins directs des collectivités françaises, des partenaires de sécurité, des bailleurs majeurs et des interlocuteurs incontournables des États insulaires du Pacifique. Pour la France, l'enjeu n'est donc pas seulement de renforcer des relations bilatérales classiques, mais de mieux articuler son action avec celle des deux puissances

---

<sup>1</sup> Table ronde consacrée à l'Indopacifique, audition de Mme Dana Purcarescu, ambassadrice chargée de l'Indopacifique, 24 mars 2026.

<sup>2</sup> Audition de Mme Véronique Roger-Lacan, précitée.

qui structurent historiquement l'environnement régional des collectivités françaises.

La relation avec l'Australie a connu une crise majeure après la rupture du contrat des sous-marins et la création de l'alliance Aukus, dont la France a été écartée. Mais le rétablissement du dialogue depuis 2022 a permis de relancer une coopération désormais centrée sur les enjeux concrets du Pacifique : sécurité maritime, climat, infrastructures, recherche, mobilité et formation. La feuille de route bilatérale signée en 2023 donne un cadre à cette relance, tandis que l'ouverture de certains programmes australiens, comme les *Australia Awards*, aux étudiants de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française, ou le programme PLAM (*Pacific Australia Labour Mobility*)<sup>1</sup> contribue à inscrire les collectivités françaises dans des circulations régionales plus naturelles.

La Nouvelle-Zélande constitue un partenaire plus discret, mais souvent plus proche des « sensibilités » océaniques. Elle concentre l'essentiel de son effort international sur le Pacifique et inscrit son action dans le cadre du *Blue Pacific* défendu par le Forum des îles du Pacifique. Le président de la Polynésie française a ainsi rappelé que la relation avec Wellington s'appuyait sur un plan conjoint de coopération signé en 2018. Le nouveau plan néo-zélandais à destination des territoires français du Pacifique<sup>2</sup>, qui renforce les bourses, les projets associatifs et l'assistance technique, illustre l'intérêt de Wellington pour une coopération directe avec les collectivités françaises.

Le Japon est un partenaire d'une autre nature. Il n'est pas un voisin immédiat des collectivités françaises, mais il joue un rôle croissant dans l'Indopacifique, par ses financements, son dialogue régulier avec les États insulaires et son attachement à la liberté de navigation. La feuille de route 2023-2027 du « partenariat d'exception » franco-japonais, ainsi que le dialogue régulier entre Tokyo et le Forum des îles du Pacifique, offrent à la France un relais utile dans une région où le Japon est perçu comme un partenaire stable, ancien et non dominateur. Par ailleurs, lors du sommet entre le Forum des îles du Pacifique et le Japon organisé à Tokyo en juillet 2024, les autorités japonaises avaient facilité les démarches françaises auprès des dirigeants océaniques présents, dans le contexte des ingérences étrangères visant la Nouvelle-Calédonie<sup>3</sup>.

L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) relève d'un cercle plus large, mais jugé essentiel à l'équilibre indopacifique. La France s'y

---

<sup>1</sup> Il s'agit du Programme *Australie-Pacifique de mobilité des travailleurs*, qui permet aux travailleurs des îles du Pacifique et du Timor-Oriental de venir occuper des emplois temporaires en Australie, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de la fabrication de produits alimentaires liés à l'agriculture.

<sup>2</sup> Voir le « *French Pacific Plan 2025-2027* » publié par le ministère des affaires étrangères néo-zélandais, ([lien](#)).

<sup>3</sup> Audition de Mme Véronique Roger-Lacan, précitée.

est progressivement insérée, notamment par son adhésion au Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est en 2006 et par le partenariat de développement ASEAN-France. Ce cadre permet de travailler sur des sujets qui intéressent directement le Pacifique, comme la connectivité, la transition énergétique, la sûreté maritime ou la résilience. Le rapprochement entre l'ASEAN et le Forum des îles du Pacifique, formalisé en 2023, renforce aussi indirectement la place de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française, membres à part entière du Forum, dans les dialogues entre Asie du Sud-Est et Océanie.

Ces partenariats offrent donc à la France des relais utiles, mais aussi un espace à occuper avec discernement. L'Australie dispose de moyens considérables et d'une posture très volontariste ; la Nouvelle-Zélande privilégie une approche plus modeste et plus attentive aux priorités insulaires ; le Japon apporte une profondeur stratégique et financière ; l'ASEAN permet de relier le Pacifique aux grands équilibres asiatiques.

Pour la France, l'enjeu est de s'appuyer sur ces partenaires sans diluer la spécificité de ses collectivités du Pacifique.

*c) Des mécanismes de sécurité collective : forces militaires et de sécurité*

Dans un espace marqué à la fois par l'immensité maritime, la fréquence des catastrophes naturelles, la pression sur les ressources halieutiques, les trafics et la compétition des puissances, les moyens militaires et de sécurité constituent un levier central de la présence française.

Cette contribution prend d'abord la forme d'une présence permanente. Les Forces armées en Nouvelle-Calédonie (FANC) et en Polynésie française (FAPF) assurent des missions de protection du territoire, de surveillance maritime, de secours, d'évacuation sanitaire, de lutte contre les trafics et de coopération avec les États voisins.

Elles donnent à la France une capacité d'action concrète dans un bassin où peu d'États insulaires disposent seuls de moyens suffisants pour surveiller leurs espaces maritimes ou répondre rapidement à des crises majeures. Parmi leurs missions, on trouve la surveillance des zones économiques exclusives, la lutte contre la pêche illégale et les exercices régionaux comme Croix du Sud, en Nouvelle-Calédonie, et Marara, en Polynésie française.

La France participe à ces actions aux côtés de ses partenaires du Pacific Quad (France, Australie, Nouvelle-Zélande, États-Unis), mais aussi avec les États insulaires. Les dispositifs d'embarquement d'agents étrangers à bord de bâtiments français permettent notamment de renforcer la capacité de contrôle de ces derniers dans leurs propres eaux. Ces coopérations répondent à une demande régionale forte : elles touchent directement à la souveraineté, aux ressources alimentaires et aux recettes publiques des États océaniques.

La réponse aux catastrophes naturelles constitue un autre champ important de cette coopération. L'accord FRANZ, associant la France, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, permet de coordonner l'aide civile et militaire aux États et territoires insulaires du Pacifique touchés par des catastrophes naturelles.

Cette dimension sécuritaire contribue à la crédibilité de la France comme acteur régional.

*d) Une diplomatie mobilisée : le poste régional délocalisé à Nouméa et un réseau diplomatique régional renforcé*

La France a aussi entamé une évolution de son dispositif diplomatique dans le Pacifique. La décision la plus significative a été le déplacement à Nouméa du poste de secrétaire permanent pour le Pacifique et de représentant permanent de la France auprès de la CPS et du PROE. Jusqu'alors basé à Paris, ce dispositif a été repositionné dans la région à la suite du déplacement du Président de la République dans le Pacifique en juillet 2023. Cette relocalisation répond à une évidence géographique et politique : dans un bassin aussi vaste, la diplomatie ne peut être conduite efficacement à distance<sup>1</sup>.

Ce choix marque une inflexion importante. Il s'agit de disposer, au plus près des territoires et des organisations régionales, d'un point de coordination capable d'articuler les priorités de l'État, celles des collectivités françaises et celles des partenaires océaniques. L'ambassadrice pour le Pacifique a ainsi présenté sa feuille de route autour de quatre volets :

- la relation avec les territoires ;
- la relation avec les États de la région et les ambassadeurs bilatéraux ;
- la gestion du Fonds Pacifique ;
- les échanges avec les autres envoyés spéciaux pour le Pacifique, notamment chinois, américains, européens, japonais et coréens.

Cette diplomatie régionale s'appuie sur un réseau plus large. Les 6 ambassadeurs bilatéraux couvrent l'ensemble des États indépendants du Pacifique, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande jusqu'aux petits États insulaires. L'ouverture d'une septième ambassade aux Samoa en février 2025, suit cette démarche de renforcement de la présence française dans la région<sup>1</sup>.

À ce réseau s'ajoutent de nombreux opérateurs français présents dans la région, notamment l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), et

---

<sup>1</sup> Voir l'annonce de l'ouverture de l'ambassade par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ([lien](#)).

surtout l'Agence française de développement (AFD). L'AFD dispose d'une direction régionale à Nouméa, et deux autres à Papeete et Suva (depuis 2024).

La mobilisation diplomatique française est donc réelle, et reste en construction. Comme indiqué par l'ambassadrice, « *le poste diplomatique dispose d'instruments très récents et très évolutifs* ».

### **3. Des collectivités elles-mêmes proactives et bénéficiant d'une reconnaissance régionale**

#### *a) Des compétences diplomatiques davantage reconnues ou admises dans l'espace Pacifique*

La présence des collectivités françaises traduit une reconnaissance progressive de leur capacité à agir comme acteurs océaniques, dans un espace régional qui admet plus facilement qu'ailleurs la participation de territoires non souverains aux côtés d'États indépendants.

Cette reconnaissance s'est d'abord construite dans les enceintes techniques. La Communauté du Pacifique, fondée en 1947 sous le nom de Commission du Pacifique Sud et installée à Nouméa dès 1949, a constitué le premier cadre d'insertion des territoires français dans la coopération régionale. Son mandat scientifique et technique, santé publique, pêches, agriculture, statistiques, géosciences, culture, droits, gouvernance, a permis aux collectivités de prendre part à des politiques régionales concrètes sans que la question de la souveraineté soit immédiatement placée au premier plan.

Le basculement le plus important est toutefois intervenu dans le cadre du Forum des îles du Pacifique. La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française en sont d'abord devenues membres associés en 2006, avant d'être admises comme membres à part entière en 2016. Wallis-et-Futuna a obtenu, la même année, le statut de membre associé. Cette évolution est majeure : elle place deux collectivités françaises au sein de l'organisation politique centrale du Pacifique insulaire, alors que l'État français n'y dispose, pour sa part, que du statut de partenaire de dialogue.

La Polynésie française illustre particulièrement cet engagement. Le président Moetai Brotherson a rappelé devant la délégation que le Pays participe à de nombreuses organisations régionales, selon des statuts variables : membre à part entière, membre associé, observateur ou représenté par la France. Outre le FIP, il a cité la CPS, l'Organisation du tourisme du Pacifique Sud, le Programme de développement des îles du Pacifique (*Pacific Islands Development Program, PIDP*), le Groupe des dirigeants polynésiens (*Polynesian Leaders Group, PLG*), le Conseil des Jeux du Pacifique, la Commission des pêches du Pacifique occidental et central, l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique, l'Organisation internationale de la

Francophonie (OIF) ou encore le Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique (*Pacific Aviation Safety Office, PASO*)<sup>1</sup>.

Cette diversité signifie que l'action régionale des collectivités touche désormais à des secteurs opérationnels : tourisme, pêche, aviation civile, sport, culture, francophonie, environnement, formation et sécurité maritime. Dans le Pacifique, l'influence passe souvent par ces enceintes spécialisées, moins visibles que les sommets politiques mais plus directement utiles aux administrations et aux populations.

La Nouvelle-Calédonie dispose, de son côté, d'un ancrage institutionnel particulier. Elle accueille à Nouméa le siège de la CPS, ce qui lui confère une visibilité régionale que n'ont pas les autres collectivités françaises. Son appartenance au FIP, sa participation à plusieurs cadres techniques et son inscription dans l'espace mélanésien en font un acteur régional important, même si sa situation politique interne pèse sur la perception de sa parole extérieure.

Wallis-et-Futuna suit une trajectoire plus discrète. Le territoire ne dispose pas d'une capacité propre de négociation internationale comparable à celle de la Nouvelle-Calédonie ou de la Polynésie française. Pourtant, il participe à plusieurs cadres reconnus : la CPS et le PROE, dont il est membre à part entière, ainsi que le FIP, où il est membre associé. Son appartenance au Groupe des dirigeants polynésiens confirme également son insertion dans l'espace polynésien.

La trajectoire d'ensemble est donc nette. Les collectivités françaises deviennent progressivement des acteurs reconnus du régionalisme océanien.

*b) Des initiatives portées par leurs responsables politiques et mises en œuvre localement : SCRRE, SCOPPD et DAIEP*

La montée en puissance régionale des collectivités françaises se traduit par les outils administratifs dédiés mis en place. La délégation a pu apprécier lors des auditions et d'entretiens sur place la qualité des travaux effectués et l'implication très forte des personnels.

En Polynésie française, la Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIEP) constitue le principal outil de pilotage de l'action régionale du Pays. Placée auprès du président de la Polynésie française, elle assure le suivi des relations avec les États, territoires et organisations régionales, coordonne la participation du Pays aux réunions internationales et sert d'interface avec les services de l'État. Le président Moetai Brotherson a rappelé que la DAIEP l'assistait directement dans ses missions, qu'un agent était basé à Paris pour le lien avec l'Union européenne

---

<sup>1</sup> Pour la liste des organisations sectorielles dont les collectivités sont membres voir I. B. 1.

et qu'une réunion mensuelle associait ses services à la cellule diplomatique du Haut-commissariat de la République<sup>1</sup>.

En Nouvelle-Calédonie, le Service de la coopération régionale et des relations extérieures (SCRRE) constitue le principal outil administratif du gouvernement pour suivre les relations régionales. Son rôle s'inscrit dans le cadre de la loi organique de 1999, qui permet à la Nouvelle-Calédonie, dans ses domaines de compétence, de négocier des accords avec des États, territoires ou organismes régionaux du Pacifique, sous réserve du respect des engagements internationaux de la République.

Wallis-et-Futuna a progressivement structuré une diplomatie de proximité, appuyée sur le Service de la coordination des politiques publiques et du développement (SCOPPD) commun avec l'État, la Commission de l'intégration régionale de l'Assemblée territoriale et le préfet, administrateur supérieur. Ce fonctionnement permet d'articuler l'expression des priorités territoriales, l'instruction technique des projets et la sécurisation juridique par l'État.

Ces trois exemples révèlent que les collectivités françaises du Pacifique, en parallèle de l'action de l'État, développent leurs propres administrations de coopération, chargés du suivi des priorités sectorielles et des réseaux de partenaires.

*c) Des accords et projets de coopération inter-collectivités et avec les États voisins*

Fortes de leur légitimité auprès des instances régionales et de leurs services administratifs dédiés, les collectivités françaises du Pacifique développent des accords et projets de coopération, entre elles comme avec leurs voisins océaniques, qui donnent une traduction concrète à leur insertion régionale. Ces démarches prennent des formes diverses : mémoires d'entente, conventions-cadres, conventions sectorielles, déclarations d'intention, accords techniques ou projets portés avec les organisations régionales.

La Polynésie française demeure l'un des territoires les plus actifs dans cette logique. Elle dispose d'un mémoire d'entente avec Pitcairn depuis 2006, d'un plan conjoint de coopération avec la Nouvelle-Zélande depuis 2018, d'un accord avec les îles Cook pour l'exploitation et la maintenance du câble sous-marin Manatua, ainsi que d'un accord-cadre de services aériens signé avec les îles Cook le 4 août 2025. Ces instruments couvrent deux priorités majeures pour les sociétés insulaires : la connectivité numérique et la desserte aérienne<sup>2</sup>.

La Nouvelle-Calédonie s'inscrit dans une logique comparable avec le projet de câble sous-marin Tamtam. Officiellement lancé à Port-Vila le 18 février 2026, ce câble de 411 kilomètres doit relier Port-Vila, au Vanuatu, à

---

<sup>1</sup> Audition de M. Moetai Brotherson, précitée.

<sup>2</sup> Audition de M. Moetai Brotherson, précitée.

Lifou, en province des Îles Loyauté. Pour le Vanuatu, il sécurise les communications internationales ; pour la Nouvelle-Calédonie, il diversifie les routes numériques, renforce la résilience des réseaux et consolide son rôle de point de connexion régional. Il est très intéressant de souligner que le projet comporte également une dimension scientifique, avec quatre capteurs installés le long de la faille des Nouvelles-Hébrides pour suivre les séismes sous-marins, les risques de tsunami, la montée du niveau de la mer et la température de l'océan.

Dans le cadre de la convention de coopération régionale entre la France, la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu, un appel à projets a été lancé pour 2026<sup>1</sup>. Les domaines éligibles sont très concrets : éducation, formation professionnelle, insertion des jeunes, francophonie, santé, développement économique durable, agriculture, eau, assainissement, sécurité civile, gestion des catastrophes naturelles et médias. Le dispositif repose sur un fonds alimenté par le Fonds Pacifique et par des crédits du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, géré avec l'ambassade de France à Port-Vila.

La coopération économique commence également à se structurer au niveau consulaire. La Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI-NC) a signé, le 11 mars 2026 à Auckland, un protocole d'accord avec la French New Zealand Chamber of Commerce and Industry (FNZCCI). L'objectif est de faciliter les relations d'affaires, les investissements croisés, la circulation d'informations économiques et la mise en relation directe des entreprises. Une convention similaire avait déjà été signée avec la Chambre de commerce du Vanuatu en décembre 2025<sup>2</sup>.

### **La coopération agricole portée par les chambres d'agriculture**

Les chambres d'agriculture des collectivités françaises travaillent ensemble. Les trois collectivités du Pacifique - Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna - ont formalisé leur coopération agricole de manière concrète.

La Fédération des Chambres d'agriculture et de la pêche du Pacifique (FED-CAPP), qui regroupe les chambres consulaires de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie et de Wallis-et-Futuna, a été créée en février 2025 à Paris, lors du Salon international de l'Agriculture. Les statuts ont ensuite été déposés en avril à Mata'Utu, qui est devenu le siège de la fédération pour les trois territoires.

Avec la FED-CAPP, les trois chambres entendent parler d'une seule voix vis-à-vis de leurs partenaires de l'Hexagone, d'Europe et de la région Pacifique, mutualiser leurs expériences et connaissances, et poursuivre leur engagement pour la souveraineté alimentaire.

L'ambition est aussi de créer un marché commun entre les trois territoires, qui représentent ensemble un bassin de 550 000 personnes. La Polynésie est citée

<sup>1</sup> Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, « Lancement de l'appel à projets CCR 2026 », 3 avril 2026. ([lien](#))

<sup>2</sup> Les Nouvelles Calédoniennes, « La CCI renforce ses liens économiques avec la Nouvelle-Zélande », 20 mars 2026. ([lien](#))

comme ayant une avance sur certains sujets, notamment son objectif d'atteindre 50 % de produits locaux dans les cantines scolaires d'ici 2030, une ambition que la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna regardent de près.

Les coopérations entre collectivités françaises se sont aussi densifiées. La Polynésie française et Wallis-et-Futuna ont signé une convention-cadre en 2019, complétée en 2025 par deux conventions sectorielles, l'une sur l'économie et la lutte contre la vie chère, l'autre sur le tourisme. Une coopération sanitaire porte également sur la ciguatera, enjeu à la fois environnemental, alimentaire et de santé publique pour les îles du Pacifique.

Avec la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française a conclu un accord-cadre de partenariat le 17 novembre 2025. Les complémentarités sont concrètes : la Polynésie française produit davantage de tubercules, tandis que la Nouvelle-Calédonie dispose d'une filière d'élevage plus développée. La Polynésie importe déjà de la viande calédonienne et des échanges existent entre chambres d'agriculture et de pêche lagonaire.

La formation constitue un autre champ prometteur. La Polynésie française dispose d'un campus des métiers et des qualifications dans l'hôtellerie-restauration et d'un second campus validé sur les métiers de la mer. La Nouvelle-Calédonie dispose également d'un centre des métiers de la mer. L'objectif n'est donc pas de dupliquer les formations, mais de construire un catalogue complémentaire entre territoires, notamment dans le tourisme, la pêche, la maintenance maritime et la sécurité en mer.

Wallis-et-Futuna, malgré un statut plus contraint, a franchi une étape avec la déclaration d'intention signée avec la République des Fidji en novembre 2025. Elle porte sur le désenclavement, le développement économique, l'éducation, la santé et l'agriculture. Ce partenariat répond à une réalité géographique et commerciale : Fidji est l'un des premiers fournisseurs du territoire et constitue son hub régional naturel.

Ces exemples montrent que la dynamique d'insertion régionale des collectivités françaises du Pacifique est en marche dans de nombreux domaines : numérique, formation, culture, santé, environnement, économie, sécurité civile et connectivité.

### ***C. MAIS DES EFFETS ENCORE GLOBALEMENT LIMITÉS SUR LES RÉALITÉS DES COLLECTIVITÉS ET DES POPULATIONS***

Pour autant, l'évaluation d'ensemble montre que les effets de cette dynamique tardent encore à se traduire au niveau du quotidien des populations de nos collectivités du Pacifique. Les freins sont de plusieurs ordres et tiennent pour partie à la nature des relations qu'entretiennent l'État et ses collectivités éloignées du Pacifique.

## 1. La stratégie indopacifique française : un déficit de méthode, de lisibilité et de moyens

### a) Une élaboration insuffisamment concertée avec les collectivités d'outre-mer

Depuis 2025, la stratégie indopacifique a officiellement replacé les outre-mer au cœur du discours stratégique français. Mais pour les collectivités concernées, cette centralité ne s'est pas pleinement traduite dans la méthode d'élaboration de la stratégie.

Celle-ci a d'abord été conçue comme une stratégie nationale, portée depuis Paris, dans un espace très vaste allant des côtes orientales de l'Afrique au Pacifique. Ce choix de périmètre a quelque peu dilué les réalités propres de chaque bassin. Or, les enjeux de La Réunion et de Mayotte dans l'océan Indien et ceux de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et Wallis-et-Futuna ne relèvent ni des mêmes échelles, ni des mêmes priorités socio-économiques, ni des mêmes contraintes institutionnelles.

Cette critique n'est pas nouvelle. Dès 2023, le rapport de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat sur la stratégie française pour l'Indopacifique appelait à « dé-centraliser » la conception française de cet espace, à distinguer plusieurs zones opérationnelles, et surtout à renforcer la « cogestion » de la stratégie avec les territoires ultramarins. Il soulignait qu'un dialogue devait intervenir en amont de toute annonce politique concernant l'Indopacifique et l'intégration des collectivités d'outre-mer à son application, afin que leurs autorités puissent être entendues et associées au bon niveau<sup>1</sup>.

Les auditions conduites par la délégation confirment ce déficit initial de concertation. La stratégie a pu être perçue, dans les territoires, comme un cadre conçu au-dessus d'eux plus qu'avec eux. L'ambassadrice pour le Pacifique l'a formulé de manière particulièrement nette : à son arrivée, le reproche adressé à l'État était en résumé le suivant : « Vous avez lancé cette stratégie indopacifique. Vous ne nous avez pas consultés, c'est vrai, vous ne nous avez pas associés et donc, pour nous, cela ne veut rien dire<sup>2</sup>. »

Il ne s'agit donc pas seulement d'une question de méthode administrative. Une stratégie qui fait des collectivités les fondements de la présence française, mais qui ne les associe qu'imparfaitement à sa définition, alimente le sentiment qu'elles demeurent considérées comme des points d'appui de la puissance française plutôt que comme des acteurs de plein exercice. Et ceci dans un espace océanien où la légitimité d'un partenaire se mesure aussi à sa capacité d'écoute et son relationnel.

---

<sup>1</sup> Sénat, commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, Cédric Perrin, Rachid Temal, Hugues Saury, Jacques Le Nay, André Gattolin et Joël Guerriau, La stratégie française pour l'Indopacifique : des ambitions à la réalité, rapport d'information n° 285, 2022-2023.

<sup>2</sup> Audition de Véronique Roger-Lacan du jeudi 18 décembre 2025.

La consultation doit devenir une méthode permanente d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation. À défaut, la stratégie indopacifique risque de conserver un caractère trop descendant : efficace pour afficher une ambition nationale, mais insuffisante pour impliquer les collectivités et constituer un levier à l'insertion régionale.

*b) Un narratif encore trop éloigné du « Pacifique bleu »*

La stratégie indopacifique française pâtit également d'un problème de contenu. Elle parle de présence, d'équilibre, de souveraineté et de sécurité. Les sociétés océaniques parlent d'abord de climat, d'océan, de ressources, de dignité, de continuité culturelle et de paix.

Nous l'avons vu, le Forum des îles du Pacifique a une autre vision : celle du « Pacifique bleu ». La Stratégie 2050 pour le continent du Pacifique bleu ne se limite pas à la sécurité au sens militaire.

Les auditions conduites par la délégation confirment cette hiérarchie des priorités. La Nouvelle-Zélande, qui concentre l'essentiel de son soutien international sur le Pacifique, inscrit son action dans le cadre de ce « *Blue Pacific* » et encourage la France à se caler sur les priorités définies par les États insulaires eux-mêmes dans la stratégie Pacific 2050. Selon cet État voisin, la crédibilité française ne dépend pas seulement de ses moyens, mais de sa capacité à reprendre les catégories politiques régionales plutôt qu'à projeter les siennes<sup>1</sup>.

L'Australie insiste aussi sur l'indépendance de choix des États océaniques. Les projets d'infrastructures, ports, câbles sous-marins, connectivité, ne sont pas seulement des instruments de compétition avec la Chine. Ils sont des moyens de préserver la liberté de décision des États insulaires. L'ambassadrice d'Australie a également rappelé la nécessité de s'adapter au « *Pacific time* », c'est-à-dire à un rythme de négociation où la construction du consensus prime sur l'affichage rapide de résultats<sup>2</sup>.

Les exemples récents montrent que la sensibilité régionale aux actions des puissances extérieures est vive. Le partenariat de sécurité Australie-Royaume-Uni-États-Unis (Aukus), centré sur les sous-marins à propulsion nucléaire, a suscité des réserves dans plusieurs États du Pacifique, moins en raison de son seul contenu militaire que parce qu'il a semblé décidé sans réelle consultation régionale. Le président des Kiribati, Taneti Maamau, a ainsi reproché à l'Australie un manque de « *courtoisie* » à l'égard de ses voisins du Pacifique, tandis que le Premier ministre fidjien Sitiveni Rabuka a préféré promouvoir l'idée d'un « *océan de paix* »<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Audition de S.E. Joanna Kempfers, ambassadrice de Nouvelle-Zélande en France, 14 avril 2026.

<sup>2</sup> Audition de S.E. Lynette Wood, ambassadrice d'Australie en France.

<sup>3</sup> Associated Press, « *Fijian leader hopes Australian submarines powered by US nuclear technology will enhance peace* », 2023. Adoptée en 2025 par les dirigeants du Forum des îles du Pacifique sous la

Sarah Mohamed-Gaillard a résumé cette exigence devant la délégation : il faut se garder de penser à la place des États océaniques. Leur petite taille ne doit pas conduire à les définir seulement par leurs vulnérabilités. Le Forum des îles du Pacifique a montré, par exemple, sa capacité à contenir une tentative chinoise d'accord régional de sécurité en revenant à ses fondamentaux : dialogue, consensus et préservation de l'unité océanique<sup>1</sup>.

Cette remarque vaut aussi pour les collectivités françaises. Les expressions de « *poste avancé* », de « *porte-avions* », de « *relais* » ou de « *vitrine* » qui peuvent sembler efficaces à Paris, résonnent autrement dans des territoires marqués par l'histoire coloniale, les essais nucléaires, les débats statutaires et la revendication d'une pleine appartenance océanique.

Pour la délégation, l'enjeu n'est donc pas d'abandonner la stratégie indopacifique, il est de la rendre audible et cohérente auprès des collectivités concernées et au-delà des partenaires du Pacifique.

*c) Des moyens sous-calibrés et une chaîne de coordination trop fragile*

La stratégie française se heurte également à une limite : l'ambition a été rehaussée, mais les moyens spécifiquement dédiés au Pacifique restent modestes, dispersés et insuffisamment pilotés.

Le Fonds Pacifique en est l'exemple le plus net. Instrument historique de l'insertion régionale des collectivités françaises du Pacifique, il disposait, dans ses « années fastes », de 3 millions d'euros. En 2025, son enveloppe n'était plus que de 1,8 million d'euros. Pour un bassin aussi vaste, marqué par des besoins de mobilité, de connectivité, d'adaptation climatique, de formation, de culture et de sécurité maritime, cette baisse affaiblit l'un des rares outils directement consacrés à la coopération régionale française dans le Pacifique.

L'écart avec les moyens déployés par d'autres acteurs est considérable. Selon les données du *Pacific Aid Map* du Lowy Institute, les financements publics de développement vers le Pacifique représentaient encore 3,6 milliards de dollars américains en 2023, malgré une baisse de 16 %, et l'Australie en assurait 43 %. Le budget australien d'aide au développement pour 2025-2026 atteint 5 milliards de dollars australiens, dont les trois quarts pour l'Indopacifique.

De plus, la montée en puissance de la France dans la région reste peu lisible. Elle additionne des instruments différents, portés par des administrations, opérateurs et collectivités dont les calendriers, les compétences et les priorités ne coïncident pas toujours. Véronique Roger-Lacan a ainsi rappelé que la coopération régionale des collectivités

---

forme d'une Déclaration pour un « océan de paix », exprime la volonté de ne pas laisser le Pacifique devenir un simple théâtre d'affrontement entre puissances extérieures.

<sup>1</sup> Audition de Mme Sarah Mohamed-Gaillard, précitée.

autonomes relève d'une zone politiquement sensible : les territoires ont l'initiative dans leurs domaines de compétence, mais leurs actions doivent rester compatibles avec les engagements internationaux de la République. Or le contrôle de l'État est « tenu », davantage diplomatique et politique que juridique.

La coordination interministérielle demeure également incomplète. L'ambassadrice pour le Pacifique est placée à la jonction de deux tutelles, celle du ministère des outre-mer et celle du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Cette double appartenance exige un pilotage resserré. Or elle relève que les coopérations avec les Hauts-commissariats, les forces armées, les opérateurs et les collectivités dépendent encore trop souvent de la qualité des relations interpersonnelles<sup>1</sup>.

Cette faiblesse contraste avec les actions des partenaires régionaux. L'Australie insiste sur des projets structurants, ports, câbles sous-marins, infrastructures, capables de garantir l'indépendance de choix des États océaniques. La Nouvelle-Zélande, qui concentre 95 % de son soutien international sur le Pacifique a multiplié par six son aide aux territoires français du Pacifique.

## **2. Des échanges commerciaux toujours faibles et asymétriques**

### *a) Des freins structurels : coût du fret, faiblesse des flux retour et concentration sur quelques hubs*

Les échanges commerciaux des collectivités françaises du Pacifique restent d'abord contraints par une règle simple : dans un espace insulaire, le commerce dépend de la capacité à remplir des navires, dans les deux sens, à fréquence régulière.

Or cette condition est rarement réunie. Les trois collectivités françaises du Pacifique présentent comme les territoires insulaires voisins des économies fortement importatrices : le taux de dépendance aux importations atteint environ 75 % en Nouvelle-Calédonie, 85 % en Polynésie française et 95 % à Wallis-et-Futuna. Il crée des chaînes d'approvisionnement longues, coûteuses et exposées aux ruptures.

Le premier frein tient donc au coût du fret. Dans le Pacifique, les volumes sont faibles, les distances importantes et les marchés dispersés. Les transporteurs privilégient les grandes routes et les ports capables de concentrer les flux. Deux collectivités françaises disposent de belles infrastructures portuaires, à Nouméa et à Papeete, mais cette insertion dans certaines lignes internationales ne suffit pas à créer un réseau de proximité.

La deuxième limite est celle des flux retour. Les conteneurs arrivent chargés, mais repartent trop souvent à vide ou insuffisamment remplis. Le

---

<sup>1</sup> Audition de Mme Véronique Roger-Lacan, précitée.

problème n'est pas propre au Pacifique, mais il y est aggravé par l'étroitesse des bases productives. Le rapport de la délégation consacré au bassin Atlantique relevait déjà que les ports ultramarins restent souvent en « *bout de ligne* », avec des conteneurs pouvant repartir vides à 90 %<sup>1</sup>. Dans le Pacifique, l'équation est comparable, mais avec des distances encore plus fortes et des marchés plus réduits.

La Nouvelle-Calédonie illustre cette asymétrie. Son commerce extérieur demeure largement structuré par le nickel, dont les débouchés se situent principalement en Asie, non dans le voisinage immédiat. La Chine représente la moitié des exportations de la Nouvelle-Calédonie. Cette spécialisation permet de générer des flux importants, mais elle ne nourrit qu'imparfaitement un commerce régional diversifié avec les autres collectivités françaises ou les États insulaires voisins.

La Polynésie française présente un profil différent. Ses exportations reposent davantage sur les produits de la mer, la perle, la vanille et certains produits de niche, tandis que le tourisme relève surtout des services. Mais, pour les biens, la dépendance aux importations demeure forte : la France représente un tiers de la provenance de ses importations. Le résultat est un commerce extérieur encore davantage tourné vers quelques fournisseurs et marchés lointains que vers les voisins océaniques.<sup>2</sup>

Wallis-et-Futuna constitue le cas le plus contraint. Outre le déficit de connectivité maritime, le territoire ne dispose pas d'un tissu productif suffisamment diversifié pour se positionner comme plateforme d'exportation. Ses importations, évaluées à 56,4 millions de dollars en 2024, proviennent principalement de France et des Fidji, à hauteur respectivement de 34 % et 33 %.

La concentration des flux sur quelques hubs régionaux limite également l'intégration. On observe l'absence de liaisons directes suffisamment fluides : les marchandises transitent fréquemment par la Nouvelle-Zélande, l'Australie ou les Fidji. Les échanges entre la Nouvelle-Zélande et les collectivités françaises du Pacifique stagnent autour d'un million d'euros par an pour des produits comme les viandes, les fruits, les légumes ou la vanille, et ne montent à environ 15 millions d'euros que lorsque le cours du nickel calédonien est favorable.

Cette dépendance aux hubs accroît la vulnérabilité aux chocs extérieurs. La Banque mondiale souligne, pour les économies insulaires du Pacifique, le poids des coûts de l'énergie, du transport maritime et de l'assurance sur des économies très dépendantes des importations. Elle relevait

---

<sup>1</sup> Sénat, *délégation sénatoriale aux outre-mer, Coopération et intégration régionales des outre-mer, volet 2 : bassin océan Atlantique, 6 novembre 2025, n° 113 (2025-2026)*

<sup>2</sup> Les chiffres du commerce proviennent de l'*Observatory of Economic Complexity (OEC)* ([lien](#))

en 2024 la nécessité d'investir dans les ports, le transport maritime inter-îles et la connectivité numérique pour desserrer ces contraintes structurelles<sup>1</sup>.

L'intégration régionale bute donc sur un paradoxe. Les collectivités françaises du Pacifique sont entourées de partenaires avec lesquels elles partagent des enjeux évidents (mobilité, pêche, énergie). Mais les flux restent trop faibles pour créer un marché régional. Les coûts de transport demeurent élevés, les marchandises passent par quelques hubs, les exportations sont concentrées sur quelques produits, et les flux retour ne suffisent pas à équilibrer les lignes.

La coopération régionale ne peut donc pas être évaluée seulement à l'aune des accords signés ou des organisations dédiées. Pour les populations, elle reste peu visible tant qu'elle ne réduit pas par exemple le coût des approvisionnements, ne sécurise pas les liaisons et ne permet pas de faire circuler plus facilement des produits...

*b) Des différentiels de coûts entre collectivités françaises et États voisins encore très importants*

Les faibles échanges régionaux tiennent aussi à un écart structurel de coûts entre les collectivités françaises du Pacifique et leurs voisins océaniques.

Ces territoires appartiennent à la région, mais ils fonctionnent avec des niveaux de salaires, de prix, de protection sociale, de normes et de dépenses publiques qui les distinguent fortement de la plupart des États insulaires voisins.

Ce différentiel constitue à la fois une force et un handicap. Il traduit un niveau de développement, d'équipement et de services publics relativement élevé. Mais il renchérit les coûts de production, limite la compétitivité des biens locaux et complique l'insertion dans des marchés régionaux de petite taille, souvent caractérisés par un pouvoir d'achat plus faible.

On l'a rappelé, le décalage se traduit d'abord dans les prix. En Nouvelle-Calédonie, les prix à la consommation étaient, en 2022, supérieurs de 31 % à ceux de la France hexagonale ; l'écart atteignait 78 % pour les produits alimentaires. En Polynésie française, l'écart moyen avec l'Hexagone était évalué à 30 %. Ces chiffres rappellent que la cherté pèse aussi sur l'intégration régionale : un territoire où l'alimentation, les intrants et les services coûtent beaucoup plus cher produit nécessairement plus cher<sup>2</sup>.

Le poids des importations dans la consommation quotidienne entretient les prix élevés. En 2024, les importations de biens en Polynésie française atteignaient près de 250 milliards de francs CFP, dont 47 % de biens destinés aux ménages et 23 % de biens alimentaires. Cette dépendance fait mécaniquement augmenter les coûts de production et limite la capacité à faire

---

<sup>1</sup> Banque mondiale, Pacific Economic Update. ([lien](#))

émerger des filières locales compétitives dans l'environnement régional. Les produits polynésiens peuvent trouver des débouchés lorsqu'ils relèvent de marchés de niche, comme la perle, la vanille, certains produits de la mer ou le tourisme haut de gamme. Ils peinent davantage lorsqu'ils doivent affronter une concurrence par les prix.

La même logique vaut pour la Nouvelle-Calédonie. Hors nickel, les marges de développement régional sont limitées. Les coûts salariaux, les charges, les prix de l'énergie, l'étroitesse du marché intérieur et les contraintes logistiques rendent difficile la constitution de filières d'exportation à bas coût vers les États voisins. Le problème n'est donc pas l'absence totale de potentiel, mais la difficulté à construire une offre régionale compétitive en dehors de quelques secteurs précis.

La coopération régionale doit tenir compte de cette réalité : les collectivités françaises du Pacifique ne deviendront pas des économies régionales compétitives par les prix. Leur insertion ne progressera que si elles assument un positionnement de complémentarité, de spécialisation et de services à forte valeur ajoutée. À défaut, le différentiel de coûts continuera de produire le même effet : des échanges politiquement souhaités, mais économiquement trop faibles pour modifier le quotidien des populations.

*c) Des barrières non tarifaires : normes inadaptées et logiques de protection interne*

Les flux se heurtent aussi à des barrières non tarifaires nombreuses : règles sanitaires et phytosanitaires, procédures douanières, normes techniques, autorisations d'importation, dispositifs de protection de marché et pratiques de distribution. Ces freins pèsent fortement sur la possibilité de faire émerger un véritable marché régional.

Les partenaires régionaux appliquent eux-mêmes des normes très strictes. Par exemple, les règles australiennes de biosécurité sont particulièrement exigeantes et peuvent empêcher certains produits insulaires d'accéder au marché australien. Cette rigueur est compréhensible pour des économies soucieuses de protéger leurs écosystèmes, leur agriculture et leur sécurité sanitaire. Mais elle limite fortement les échanges agricoles et agroalimentaires, y compris entre partenaires proches.

Le blocage peut venir des collectivités elles-mêmes. La protection des productions locales répond à un objectif légitime : éviter qu'un tissu productif fragile ne soit balayé par des importations moins chères. Mais ces protections peuvent aussi entretenir des prix élevés, réduire la concurrence et limiter l'ouverture régionale. En Nouvelle-Calédonie, les protections de marché, quotas, restrictions d'importation et taxes de régulation, sont au cœur des débats sur la vie chère. En 2025, le gouvernement calédonien a envisagé de mettre fin à certaines protections. La production locale ne représenterait

qu'environ 7 % de ce que consomment les Calédoniens, ce qui interroge le coût réel de ces dispositifs pour les consommateurs<sup>1</sup>.

La norme, censée protéger, peut devenir un frein à l'intégration. Toutefois, à la différence des RUP, les PTOM ne sont pas obligatoirement soumises aux normes européennes dans leurs échanges régionaux. Reste néanmoins à adapter les référentiels normatifs, encore trop souvent inspirés des normes européennes et nationales.

### **3. Un alignement compliqué entre l'État, les collectivités et les partenaires régionaux**

#### *a) Des tensions et incertitudes autour des enjeux d'autonomie et de souveraineté : la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française*

En Nouvelle-Calédonie comme en Polynésie française, les relations extérieures, l'insertion régionale et la représentation dans les organisations océaniques ne sont pas imperméables aux débats sur l'autonomie, la souveraineté et la décolonisation.

La crise de 2024 en Nouvelle-Calédonie a affecté l'image régionale de la France. Pour les partenaires océaniques, cette crise a réactivé une lecture de la question calédonienne comme dossier de décolonisation, suivi de longue date par le Forum des îles du Pacifique, le Groupe Fer de lance mélanésien et l'Organisation des Nations unies<sup>3</sup>.

Sarah Mohamed-Gaillard a rappelé que la perception de la politique extérieure française dans le Pacifique dépend largement de la situation intérieure de ses collectivités. La période des essais nucléaires en Polynésie française et la gestion de la revendication indépendantiste kanak avaient longtemps pénalisé l'action diplomatique française en Océanie. À l'inverse, la fermeture du Centre d'expérimentation du Pacifique et le dialogue ouvert par les accords de Matignon puis de Nouméa avaient permis à la France de redevenir une puissance davantage acceptée dans la région. La crise calédonienne a fragilisé cet acquis<sup>2</sup>.

Le rejet de l'accord de Bougival du 12 juillet 2025 qui prévoyait la création d'un « État de la Nouvelle-Calédonie » au sein de la République française, une nationalité calédonienne et une évolution de la répartition des compétences, notamment en matière de relations internationales, a redonné l'impression d'un processus encore instable auprès des partenaires de la France dans la région.

L'autonomie statutaire de la Polynésie française lui offre une réelle latitude d'action régionale. Depuis 2023, le gouvernement du Pays est dirigé

---

<sup>1</sup> Le Monde, « Vie chère en Nouvelle-Calédonie : tensions entre producteurs locaux et importateurs autour de la lutte contre l'inflation », 9 juin 2025.

<sup>2</sup> Audition de Mme Sarah Mohamed-Gaillard, précitée.

par les indépendantistes du Tavini huiraatira qui connaît des divisions récentes. La Polynésie française est inscrite depuis 2013 sur la liste de l'Organisation des Nations unies des territoires non autonomes à décoloniser<sup>1</sup>.

La mémoire nucléaire ajoute une profondeur historique particulière au cas polynésien. Entre 1966 et 1974, la France a conduit 41 essais nucléaires atmosphériques en Polynésie française, sujet qui continue d'alimenter une demande de reconnaissance, de réparation et de souveraineté<sup>2</sup>.

La coopération régionale dans le Pacifique se déploie donc sous le regard des États voisins, ce qui renforce les enjeux de coordination.

*b) Le frein statutaire de Wallis-et-Futuna*

La délégation s'est rendue à Wallis-et-Futuna pour mesurer certaines réalités sur lesquelles le sénateur de ce territoire Mikaele Kulimoetoke ne cesse d'appeler l'attention.

Elle a pu constater que Wallis-et-Futuna développe une diplomatie de proximité de plus en plus active. D'un côté, Wallis-et-Futuna apparaît comme un acteur océanien reconnu, inscrit dans l'espace polynésien et membre du Groupe des dirigeants polynésiens. De l'autre, ses démarches doivent être portées, validées ou encadrées par l'État français.

Les démarches conduites par Wallis-et-Futuna prennent souvent la forme de déclarations d'intention, de protocoles de coopération ou de dispositifs de participation à des organisations régionales, à défaut d'accords internationaux contraignants directement conclus par la collectivité.

À cet égard, la déclaration d'intention signée avec la République des Fidji en novembre 2025 à Wallis a été saluée à juste titre : elle marque la première coopération structurée du territoire avec un État souverain voisin, mais elle demeure encadrée par l'État français. Fidji représente un hub régional, à la fois aérien, économique et diplomatique. D'autres pourraient suivre : Samoa constitue un partenaire de proximité, notamment en raison du câble sous-marin Tui-Samoa, qui peut devenir un levier de connectivité et d'échanges.

Mais ces perspectives se heurtent à quatre limites principales :

- l'absence de compétence juridique propre en matière extérieure ;
- une capacité financière autonome insuffisante ;
- une représentation institutionnelle encore à clarifier ;
- des moyens administratifs limités.

---

<sup>1</sup> Voir la liste sur le site des Nations unies ([lien](#)).

<sup>2</sup> Sébastien Philippe, Sonya Schoenberger et Nabil Ahmed, « Radiation Exposures and Compensation of Victims of French Atmospheric Nuclear Tests in Polynesia », Cornell University, 2021.

La faiblesse statutaire de Wallis-et-Futuna est donc un facteur handicapant pour ce territoire proactif mais qui doit passer par une chaîne de validation complexe et qui se heurte à un problème de représentation officielle dans les instances régionales dont il est membre. Une clarification dans ce domaine est instamment souhaitée y compris par les membres de l'Assemblée territoriale rencontrés par la délégation en avril dernier.

*c) Des irritants bilatéraux avec certains partenaires océaniques*

Un contentieux territorial ancien et non réglé à ce jour a été dans la presse ces derniers mois. Il concerne les îles Matthew et Hunter<sup>1</sup>. Ces deux îlots inhabités, revendiqués par la France au titre de la Nouvelle-Calédonie et par le Vanuatu, constituent l'irritant bilatéral récurrent entre Paris et Port-Vila. Leur superficie terrestre est minime, mais leur enjeu maritime est considérable : 350 000 km<sup>2</sup> de la zone économique exclusive (ZEE) de la Nouvelle-Calédonie sont ouverts par ces deux îles.

Le différend ne relève pas seulement du droit de la mer mais renvoie aussi à une dimension coutumière et symbolique. Cette affaire bloque la délimitation maritime entre la France et le Vanuatu. Elle crée des incertitudes juridiques sur les activités de pêche, de recherche scientifique et de surveillance maritime. Elle a déjà produit des incidents concrets : en 2004, la marine française a intercepté un palangrier taïwanais-fidjien dont l'armateur se prévalait d'un droit de pêche dans les eaux revendiquées par le Vanuatu. Les discussions engagées entre Paris et Port-Vila sont politiquement sensibles. Le ministère français de l'Europe et des affaires étrangères a d'ailleurs dû préciser encore récemment, à la suite de polémiques, qu'aucun transfert de territoire ni abandon de souveraineté n'était en discussion<sup>2</sup>.

Le différend déborde en outre le seul cadre franco-vanuatais. Il interfère avec d'autres frontières maritimes françaises dans le Pacifique. L'accord de délimitation maritime signé entre la France et les Fidji en 1983 fixe notamment la frontière entre les Fidji, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna ; son tracé est affecté par la question de Matthew et Hunter, même si le traité a été conçu sans préjudice des droits souverains d'éventuels États voisins. Le dossier place ainsi les Fidji dans une position délicate : partenaire important de la France et hub régional, mais aussi État mélanésien attentif aux revendications vanuataises et aux équilibres du Groupe du Fer de lance mélanésien.

La relation avec le Vanuatu est également compliquée par la solidarité mélanésienne autour de la Nouvelle-Calédonie. Le siège du GFLM se trouve à Port-Vila et le FLNKS y siège au titre de la Nouvelle-Calédonie.

---

<sup>1</sup> Également désignées au Vanuatu sous les noms d'Umaenupne et Leka.

<sup>2</sup> Le Monde, « Une fausse polémique pour accuser Emmanuel Macron de céder des territoires d'outre-mer », 18 décembre 2025.

Cette configuration a des effets diplomatiques directs. Les positions de plusieurs autres États mélanésiens, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Fidji et les Îles Salomon, restent marquées par un soutien historique au mouvement indépendantiste kanak. Ce soutien impose un effort constant d'explication. Comme l'a relevé Véronique Roger-Lacan, les pays membres du FIP « commencent à comprendre » la démarche française, mais un discours militant demeure facile à porter lorsque la France est perçue comme puissance coloniale.

Les Îles Salomon constituent un autre cas sensible. D'une part, Honiara soutient activement les causes mélanésiennes. D'autre part, les Îles Salomon ont opéré depuis 2019 un rapprochement marqué avec Pékin et signé en 2022 un pacte de sécurité avec la Chine, qui a suscité de fortes inquiétudes auprès de la France et de ses alliés.

*d) Une parole française encore trop éclatée dans les enceintes régionales*

La parole française n'est, nous l'avons vu, pas totalement unifiée. Au FIP, cette situation est particulièrement délicate.

La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française sont membres à part entière, Wallis-et-Futuna est membre associé, tandis que la France n'est que partenaire de dialogue. Cette configuration impose une coordination fine. Or celle-ci reste encore insuffisamment structurée. Véronique Roger-Lacan a rappelé que les différentes entités françaises « sont censées se coordonner et défendre les mêmes positions, ce qui n'est pas le cas »<sup>1</sup>.

La Polynésie française a elle-même identifié cette « zone de flottement ». Il existe certes une coordination bilatérale régulière avec l'État : réunion mensuelle entre ses services, la DAIEP et la cellule diplomatique du Haut-commissariat ; Commission mixte maritime annuelle ; échanges avec les autorités nationales lors de ses déplacements à Paris. Mais, à l'échelle des trois collectivités françaises du Pacifique, le comité directeur du Fonds Pacifique demeure, selon lui, « le seul vecteur de coordination formalisé » entre l'État et l'ensemble des collectivités<sup>2</sup>.

Le sentiment est parfois donné que chacun travaille dans son coin. Or, une position française mal coordonnée peut être complètement improductive.

La position n'est pas simple pour les représentants de l'Etat, comme l'a rappelé Mme Véronique Roger-Lacan : « Nous sommes à une croisée des chemins sur la question des outre-mer. L'utilisation des territoires pour la mise en œuvre de la politique étrangère ou le rayonnement de la France est au cœur de la stratégie, notamment dans le Pacifique. En même temps, la stratégie de gestion de ces territoires est aussi une stratégie d'autonomisation, dans le respect du principe

---

<sup>1</sup> Audition de Mme Véronique Roger-Lacan, précitée.

<sup>2</sup> Audition de M. Moetai Brotherson, précitée.

*constitutionnel de l'autodétermination. Nous devons donc jouer en permanence sur ces deux lignes de crête distinctes, qui ne se rejoignent pas, ce qui est complexe. »*

L'enjeu est donc de trouver cette ligne de crête et agir davantage pour la concertation. Pour la délégation, il existe un problème de confiance de l'État vis-à-vis des territoires alors que leurs actions peuvent être parfaitement complémentaires sur des objectifs et intérêts communs.

#### **4. Une coopération brouillée par la compétition des puissances**

##### *a) L'activisme chinois et la rivalité sino-américaine*

Le contexte actuel est propice à la prise de conscience de menaces communes. La coopération régionale dans le Pacifique est actuellement traversée par une rivalité stratégique qui dépasse largement les collectivités françaises. La Chine, les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon et l'Union européenne y déploient des politiques plus visibles, plus concurrentielles et plus directement liées aux enjeux de souveraineté, d'infrastructures, de sécurité maritime et d'accès aux ressources.

La Chine n'est pas un acteur nouveau dans le Pacifique. Mais son action a changé de nature. Elle ne se limite plus à l'aide au développement ou aux infrastructures. Elle touche désormais aux secteurs sensibles : sécurité intérieure, police, ports, câbles, ressources minières, pêche, bâtiments publics, réseaux numériques et diplomatie climatique. L'irruption de la Chine crée des tensions avec les États-Unis et l'Australie et fragilise les États insulaires du Pacifique (EIP), souvent contraints de composer avec plusieurs offres concurrentes.

Les Îles Salomon en sont un exemple emblématique. Après avoir rompu avec Taïwan au profit de Pékin en 2019, l'archipel a signé en 2022 un pacte de sécurité avec la Chine. Cet accord a inquiété l'Australie, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et le Japon, car il pourrait ouvrir la voie à une présence sécuritaire chinoise plus durable dans un espace situé à moins de 2 000 kilomètres de l'Australie. Cette bascule est aussi visible sur le plan économique : la Chine absorbe 58,5 % des exportations salomonaises et fournit 37,4 % de ses importations.

Kiribati a également rétabli ses relations avec Pékin en 2019. La Chine y est devenue le premier fournisseur, avec 28,8 % des importations. Nauru a, à son tour, rompu avec Taïwan en janvier 2024 et rétabli ses relations diplomatiques avec Pékin.

Il ne reste donc plus, dans le Pacifique insulaire, que trois alliés diplomatiques de Taïwan : les Îles Marshall, les Palaos et les Tuvalu. Cette géographie diplomatique mouvante transforme de petits États insulaires en lieu de compétition mondiale.

L'activisme chinois passe aussi par une adaptation de ses instruments. Après une phase de prêts lourds et d'infrastructures visibles, Pékin met davantage en avant des projets plus ciblés. En 2025, la Chine a ainsi annoncé vouloir financer 100 projets « petits mais beaux » dans les États insulaires du Pacifique ayant des relations diplomatiques avec elle, notamment dans les énergies propres, la pêche, l'océan, les infrastructures bas carbone et le tourisme<sup>1</sup>. Cette inflexion répond à une double logique : réduire les critiques liées à l'endettement et occuper des secteurs de coopération très proches des priorités du « Pacifique bleu ».

Selon les experts, les EIP arbitrent, négocient, jouent des concurrences et cherchent à maximiser leurs marges de manœuvre. Les dirigeants océaniens savent utiliser l'intérêt des grandes puissances pour obtenir des infrastructures, des financements, des formations et une reconnaissance diplomatique accrue. Mais cette capacité d'arbitrage ne supprime pas les risques. Plusieurs économies sont fortement dépendantes de partenaires extérieurs pour leurs importations, leurs infrastructures ou leur sécurité. Outre les Îles Salomon et Kiribati, le Vanuatu importe 34,4 % de ses biens depuis la Chine. Dans des marchés de très petite taille, ces niveaux de dépendance créent des effets de levier importants, surtout lorsque les mêmes acteurs financent des bâtiments publics, des équipements policiers, des ports ou des projets numériques.

La réaction australienne illustre l'intensité de cette compétition. L'ambassadrice d'Australie a présenté la Chine comme un catalyseur de l'engagement accru de Canberra dans la région depuis quatre ou cinq ans. L'Australie considère qu'elle a une « responsabilité régionale » face à la vulnérabilité des petits États et cherche, avec la Nouvelle-Zélande et le Japon, à financer des projets structurants, ports, câbles sous-marins, infrastructures, permettant de garantir « l'indépendance de choix » des États océaniques.

Cette logique est particulièrement visible dans le domaine sécuritaire. En décembre 2024, l'Australie a annoncé un financement de 190 millions de dollars australiens sur quatre ans pour renforcer la police des Îles Salomon, précisément afin de réduire la dépendance de l'archipel à l'égard de partenaires extérieurs, dans un contexte marqué par le pacte de sécurité signé avec la Chine. La sécurité intérieure, la police et la formation deviennent ainsi des champs de concurrence diplomatique<sup>2</sup>.

Cette compétition offre à la France l'occasion de valoriser une voie singulière, et l'oblige à clarifier ce qui la distingue réellement dans le Pacifique.

---

<sup>1</sup> Reuters, « China offers Pacific Islands increased support in addressing climate change », 29 mai 2025.

<sup>2</sup> Reuters, « Australia to boost police support to Solomon Islands amid competition with China », 20 décembre 2024.

*b) D'inquiétants vecteurs de déstabilisation : narcotrafic, ingérences et désinformation*

La compétition des puissances se combine désormais avec des menaces plus diffuses : narcotrafic, ingérences informationnelles, cyberattaques, prédation des ressources et instrumentalisation des tensions internes. Ces phénomènes aggravent les fragilités politiques, sociales ou économiques propres aux territoires.

Le narcotrafic constitue l'un des signaux les plus préoccupants. Le Pacifique a longtemps été perçu comme une zone de transit, entre les zones de production d'Amérique latine ou d'Asie du Sud-Est et les marchés très rémunérateurs d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Cette lecture est désormais insuffisante : les États insulaires deviennent aussi des lieux de stockage, de redistribution et de consommation. L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC) estime que l'environnement criminel du Pacifique connaît une hausse sans précédent, combinant trafic de drogues, traite des êtres humains, pêche illicite, blanchiment et cybercriminalité<sup>1</sup>.

Le phénomène touche directement les collectivités françaises. Moetai Brotherson a décrit la Polynésie française comme une zone située entre l'Amérique, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, « *les deux principaux marchés des narcotrafiquants dans la région* ». Les trafics peuvent emprunter des voiliers, des bateaux de pêche ou des cargos mixtes. Lorsque la Polynésie n'est qu'un espace de transit, les quantités peuvent se chiffrer en tonnes ; lorsqu'elle devient destination finale, les volumes sont davantage exprimés en kilogrammes<sup>2</sup>.

En Polynésie française, l'acheminement par « mules » à l'aéroport reste difficile à mesurer, faute de contrôles systématiques. Les voiliers venus d'Amérique du Sud ou de la côte ouest des États-Unis peuvent également atteindre les Marquises, premières terres rencontrées dans la trajectoire vers le Pacifique central, en se confondant avec une activité touristique ou de plaisance.

Le développement de ces routes est confirmé par les opérations internationales récentes. En 2024, l'opération Orion, conduite par la Colombie avec 62 pays, a saisi 225 tonnes de cocaïne et mis en évidence l'utilisation de semi-submersibles sur de nouvelles routes vers l'Australie. Ces flux traversent un espace océanique immense, difficile à surveiller, où les archipels deviennent autant de points d'appui potentiels.

Les ingérences informationnelles constituent un autre facteur de déstabilisation. La crise calédonienne de 2024 a donné à voir une forme de guerre informationnelle ciblant directement un territoire français du Pacifique. Viginum a identifié une campagne coordonnée sur les réseaux

---

<sup>1</sup> Voir le rapport *Transnational Organized Crime in the Pacific: Expansion, Challenges and Impact*, UNODC, 2024. ([lien](#))

<sup>2</sup> Audition de M. Moetai Brotherson, précitée.

sociaux, attribuée à des comptes liés à l'Azerbaïdjan, accusant faussement les forces de l'ordre françaises d'avoir tué des manifestants indépendantistes en Nouvelle-Calédonie<sup>1</sup>.

L'Azerbaïdjan n'a pas d'intérêt géographique direct en Nouvelle-Calédonie. Son action s'inscrit plutôt dans une stratégie de pression contre la France, dans le contexte des tensions liées à l'Arménie et au Haut-Karabakh. Le Groupe d'initiative de Bakou, qui réunit des militants indépendantistes de plusieurs territoires français, offre un cadre politique à ce discours anticolonial. La vulnérabilité exploitée est donc réelle, même si l'objectif poursuivi dépasse largement le Pacifique.

La coopération régionale est donc brouillée par ces vecteurs de déstabilisation, mais elle en devient aussi plus indispensable.

Les collectivités françaises du Pacifique doivent être intégrées à la vision et l'architecture régionale française de sécurité, de santé publique, de résilience numérique et de lutte contre les trafics.

*c) L'empilement des offres extérieures : un risque de saturation pour les États insulaires du Pacifique*

On observe une multiplication d'offres concurrentes, parfois redondantes, portées par les partenaires traditionnels ou par de nouveaux acteurs : *Pacific Step-up* australien, *Pacific Reset* puis *Pacific Resilience* néo-zélandais, *Pacific Pledge* américain, *Partners in the Blue Pacific*, stratégie japonaise pour un « Indo-Pacifique libre et ouvert », dialogue PALM entre le Japon et les États insulaires, approche indopacifique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), Global Gateway européen. Le Pacifique n'est plus oublié<sup>2</sup>. Il est désormais sur-sollicité.

Cette évolution produit un effet de brouillage. Les mêmes priorités, climat, infrastructures, connectivité, sécurité maritime, santé, formation, sont désormais reprises par presque tous les bailleurs. Pour des administrations souvent réduites, la multiplication des guichets, missions, sommets, plans d'action et conditionnalités peut devenir un coût administratif en soi.

L'Australie demeure l'acteur le plus massif. Elle a fait du Pacifique son environnement prioritaire et assume une « responsabilité régionale ». En 2025, Canberra a annoncé consacrer 2,1 milliards de dollars australiens d'aide au développement au Pacifique, soit environ 75 % de son budget d'aide au développement, dans un contexte de compétition accrue et de désengagement

---

<sup>1</sup> Voir Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur les politiques publiques face aux opérations d'influences étrangères visant notre vie démocratique, notre économie et les intérêts de la France sur le territoire national et à l'étranger afin de doter notre législation et nos pratiques de moyens d'entraves efficaces pour contrecarrer les actions hostiles à notre souveraineté, n°739 (2023-2024), 23 juillet 2024, de MM. Dominique de Legge et Rachid Temal.

<sup>2</sup> Le Clézio, *le continent invisible*

partiel américain. Cette masse financière donne à l'Australie une capacité d'entraînement sans équivalent, notamment dans les infrastructures, la sécurité, le climat et les mobilités de travail. Mais les autorités françaises soulignent aussi que l'approche australienne peut être perçue comme très volontariste, parfois trop directive, dans une région attachée au consensus et à la souveraineté.

Les États-Unis ont, eux aussi, réinvesti la région. La réouverture de l'ambassade américaine aux Îles Salomon en 2023, après trente ans d'absence, illustre ce retour diplomatique. Le sommet États-Unis-États insulaires du Pacifique de 2022 a été accompagné d'une promesse de plus de 860 millions de dollars de programmes nouveaux ou élargis. Washington développe également ses accords de sécurité maritime, ses dispositifs de *shipriding*, ses coopérations militaires avec Fidji ou la Papouasie-Nouvelle-Guinée et ses relations avec les États librement associés de Micronésie, des Îles Marshall et de Palaos.<sup>1</sup>

Le Japon constitue un autre acteur structurant. Son dialogue avec les dirigeants du Pacifique, le *Pacific Islands Leaders Meeting* (PALM), existe depuis 1997 et a tenu sa dixième édition à Tokyo en 2024. Tokyo est perçu comme un partenaire ancien, stable et généralement moins intrusif que d'autres puissances. Son action se concentre sur le climat, la pêche, les infrastructures, la sécurité maritime et la résilience.

À ces offres nationales s'ajoutent les formats de coordination entre partenaires. Les *Partners in the Blue Pacific*, lancés en 2022 par les États-Unis, l'Australie, le Japon, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni, visent à mieux coordonner les actions des grands partenaires du Pacifique. L'intention est utile : éviter les doublons et répondre plus efficacement aux priorités régionales.

Ce jeu d'influences n'exclut pas les collectivités françaises. Véronique Roger-Lacan l'a mentionné lors de son audition avec une formule très directe : lorsque les jeunes de Wallis-et-Futuna ou de la Nouvelle-Calédonie partent apprendre l'anglais en Australie ou en Nouvelle-Zélande avec des bourses de ces pays, ce sont « *autant de populations que l'Australie et la Nouvelle-Zélande ravissent à l'influence de la France* ».

---

<sup>1</sup> Voir le communiqué du département d'État américain ([lien](#)).

---

## II. CHANGER D'APPROCHE ET D'ÉCHELLE : UNE COOPÉRATION RÉGIONALE RÉELLEMENT OCÉANIENNE AVEC ET POUR LES COLLECTIVITÉS DU PACIFIQUE

Le Pacifique est devenu un enjeu majeur de la géopolitique mondiale. La France, présente sur cet océan grâce à ses trois collectivités, et l'Union européenne via leur statut de PTOM, ont les atouts pour offrir un partenariat fiable aux partenaires régionaux et faire rayonner nos outre-mer dans leur voisinage. À condition cependant de changer d'approche et d'échelle.

### A. PASSER D'UNE LOGIQUE TUTÉLAIRE À UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE

#### 1. Un État en appui des priorités régionales de ses collectivités

##### a) *Affirmer une vision stratégique partagée au niveau de l'État*

Actualisée en juillet 2025, la stratégie indopacifique française qui marque le réengagement de la France dans le Pacifique place explicitement les outre-mer au centre du dispositif qui en sont à la fois les acteurs et les bénéficiaires. L'objectif de l'insertion des collectivités françaises dans leur environnement régional est réaffirmé<sup>1</sup>. Un objectif qui est partagé par tous les responsables politiques entendus par la délégation.

Le défi aujourd'hui est de rendre plus lisible et cohérente cette stratégie inclusive, d'y associer pleinement les collectivités concernées et de parvenir ensemble à des résultats concrets et mesurables.

La stratégie extérieure de la France relève, on le sait, du domaine réservé du Président de la République. La Constitution du 4 octobre 1958 consacre la prépondérance du président de la République dans la conduite des affaires internationales. Au-delà de ces prérogatives juridiques, c'est la pratique du pouvoir, depuis le général de Gaulle, qui fait de la politique étrangère l'apanage du Président.

Le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères met en œuvre au quotidien la politique définie par l'Élysée, via le réseau diplomatique, sous l'autorité du Premier ministre.

Depuis 2025, la stratégie indopacifique a officiellement replacé les outre-mer au cœur du discours stratégique français. Mais les déclarations successives du Président de la République (« *partenariat de souveraineté* », « *3ème voie* », « *puissance d'équilibre* », « *coalition des indépendants* ») s'ils confirment une ambition forte, laissent des zones d'ombre quant au rôle attribué à ces collectivités.

---

<sup>1</sup> Lettre de mission de Mme l'ambassadrice Véronique Roger-Lacan du 10 mars 2025.

Par ailleurs le déficit initial de concertation a laissé des traces, ainsi que les modalités expéditives utilisées par la suite... Moetai Brotherson a confirmé lors de son audition que la stratégie indopacifique initiale de la France publiée en 2022, comme celle de l'Union européenne, n'a fait l'objet d'aucune consultation spécifique.

S'agissant de la mise à jour de cette stratégie, la Polynésie française a été consultée selon des formes peu satisfaisantes : une première fois fin novembre 2023 par le Secrétariat permanent pour le Pacifique (SPP), par visioconférence et courriels mais « *cette 1<sup>ère</sup> consultation n'a fait l'objet d'aucune suite* ». Par la suite, dans le prolongement de la visite à Tahiti de l'ambassadeur de France pour l'Indopacifique les 10-11 avril 2025, la Polynésie française a été consultée une seconde fois par courriel du 28 avril 2025 de la cellule diplomatique du Haut-commissariat de la République en Polynésie française, « *pour une réponse avant le 1<sup>er</sup> mai. Le Pays a fait part de ses observations par retour de courriel le 2 mai. Nombre de ses observations ont été reprises dans la version révisée de la stratégie publiée en juillet 2025* ».

Lors de son audition, l'ambassadrice Dana Purcarescu a fait état de cette frustration des territoires : « *Les territoires eux-mêmes avaient regretté de ne pas être associés à la définition des stratégies – je le comprends. Mon prédécesseur a conduit des consultations, des déplacements sur le terrain et des visioconférences. Nous avons un ambassadeur dans chacun des bassins qui s'occupe spécifiquement de l'intégration régionale et qui a mené des consultations ; pour le Pacifique Sud notamment, c'est la secrétaire permanente qui les a conduites.* »

À Nouméa, la mission de l'ambassadrice de France pour le Pacifique est en principe de participer à la fluidification des relations avec les territoires français du Pacifique dans la conduite de leurs relations extérieures : « *L'action extérieure des collectivités françaises du Pacifique permet de consolider la présence et le rayonnement de la France dans le bassin, de prendre en compte à la fois nos intérêts de politique étrangère et de sécurité dans la zone, ainsi que les intérêts propres de ces collectivités et territoires sur le plan sécuritaire, économique, social ou culturel* ».

Cette mission nécessite beaucoup d'échanges, à l'opposé des procédures expresses relatées par la Polynésie et est « *très consommatrice d'énergie diplomatique* » comme l'a indiqué Mme Véronique Roger-Lacan.

Enfin, si l'ambition du ministère était d'aboutir à des feuilles de route indopacifique pour chacun de nos territoires et collectivités, à ce jour, aucune n'a été formellement adoptée ou publiée sur la stratégie commune.

Pour apporter une première réponse à ce déficit de lisibilité et de concertation, la délégation propose donc de donner une base plus consensuelle et solennelle à la stratégie extérieure de la France pour les outre-mer. Cette stratégie qui englobe la stratégie indopacifique serait une première étape d'information et de concertation.

La délégation suggère que cette stratégie fasse l'objet chaque année d'un débat au Parlement notamment en associant les collectivités du Pacifique au travers d'une consultation préalable versée au débat.

Outre cette consultation en amont, ce débat permettrait d'aborder les moyens budgétaires et militaires en découlant, questions relevant de la représentation nationale.

**Recommandation n° 1 : Organiser chaque année un débat au Parlement sur la stratégie extérieure de la France pour les outre-mer, notamment les collectivités du Pacifique, en les y associant au travers d'une consultation préalable versée au débat.**

D'une manière générale, les collectivités du Pacifique devraient être systématiquement associées, compte tenu de leurs statuts et des enjeux géopolitiques, à l'élaboration des stratégies, feuilles de route ou partenariats de la France intéressant directement leur environnement régional.

Cette recommandation rejoint le constat dressé dans les deux précédents volets consacrés à la coopération et l'intégration régionale des outre-mer qui appelaient à affirmer et accélérer une diplomatie territoriale prenant appui sur les territoires ultramarins.

La mise en œuvre de cette stratégie indopacifique devait reposer notamment sur une coordination accrue entre l'État et les collectivités, avec la création d'un réseau de « référents outre-mer » appelés aussi « délégués » au sein des postes diplomatiques les plus concernés.

L'idée de créer un réseau de « référents outre-mer » au sein des postes diplomatiques français s'inscrit dans le cadre de la volonté de renforcer la place des territoires ultramarins dans la diplomatie française. Cette initiative a été formalisée et développée notamment à travers la mesure 54 du Comité interministériel des outre-mer (CIOM 2023), qui visait à « *associer les territoires ultramarins à la politique étrangère de la France* ».

La Nouvelle-Calédonie dispose ainsi de délégués auprès des ambassades de France en Australie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Fidji et au Vanuatu. Ces délégués sont des agents du territoire hébergés dans des ambassades françaises - une forme originale de co-diplomatie. Si ce réseau constitue une avancée saluée dans certains postes (à Suva notamment), il s'est révélé difficile à mettre en place. Pour les Calédoniens, la barrière de la langue (faible niveau d'anglais) et la formation restent des défis. Bien que jugés très utiles, les conseillers auprès des ambassades de France dans la région sont inégalement répartis.

Ainsi, la Polynésie française ne dispose pas d'un réseau d'antennes permanentes dans les pays tiers ni d'agents détachés au sein des ambassades de France. Cette collectivité privilégie « *sa participation directe aux travaux des*

*organisations régionales, sa représentation dans les délégations françaises, lorsque cela est applicable et ses échanges bilatéraux avec les pays de la région »<sup>1</sup>.*

Wallis-et-Futuna n'a aucun délégué dans les ambassades.

Pour rapprocher les équipes des territoires ultramarins et de la diplomatie française, il est proposé de consolider le réseau des référents outre-mer auprès des ambassades de France et de l'élargir aux représentations de l'Union européenne dans le Pacifique. Il est essentiel de continuer à resserrer ces liens humains qui contribuent aussi à la formation des cadres ultramarins aux arcanes diplomatiques dans la région.

Par ailleurs, les collectivités ultramarines ont exprimé le souhait de renforcer leurs liens avec les instances européennes (qui sont notamment présentes à Suva et Nouméa) pour tirer un meilleur parti de leur statut de PTOM.

**Recommandation n° 2 : Associer systématiquement les territoires français du Pacifique à l'élaboration des stratégies, feuilles de route ou partenariats de la France intéressant directement leur environnement régional, le cas échéant en leur permettant de délibérer à titre consultatif.**

*b) Renforcer la cohérence du dispositif diplomatique français et européen*

Pour animer cette stratégie auprès des collectivités et dans la région Pacifique, un portage politique plus incarné est nécessaire. Lors des auditions, il a été souvent déploré que dans les instances multilatérales, notamment dans une instance politique telle que le FIP, la France soit représentée par un fonctionnaire plutôt qu'au niveau ministériel.

Dans les instances régionales du Pacifique Sud, comme le Forum des îles du Pacifique (FIP) ou la Communauté du Pacifique (CPS), l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont représentées par leurs ministres des affaires étrangères ou, selon les réunions, par des ministres délégués (par exemple, ministre du commerce extérieur, de la défense, etc.). Les ambassadeurs accrédités auprès des organisations régionales ou dans les capitales des pays hôtes assistent aux réunions techniques ou préparatoires.

La nomination d'un ministre délégué en charge du Pacifique auprès du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères – ce dernier étant accaparé par les dossiers internationaux faisant la une de l'actualité - permettrait d'incarner la priorité donnée par la France à cette région où on dénombre 16 États indépendants dispersés, avec de très nombreuses réunions bilatérales, régionales ou internationales et des enjeux géopolitiques majeurs... Il faut

<sup>1</sup> Source DIAP (Polynésie française)

souligner à nouveau l'importance des relations interpersonnelles dans cette région.

Il lui reviendrait d'animer l'action des services et opérateurs dans le secteur géographique concerné, de prendre les arbitrages politiques nécessaires, d'impulser et de favoriser les coopérations pour faire progresser les politiques d'intégration régionale des territoires français.

Le rapport sénatorial de 2023 sur l'Indopacifique précité identifiait déjà 4 zones dans l'Indopacifique et proposait la nomination de 4 secrétaires d'État (dont l'un en charge du Pacifique sud englobant les États du Pacifique Sud et les territoires français du Pacifique), considérant que « *la stratégie française pour l'Indopacifique devrait prendre en compte les spécificités du Pacifique Sud, où le dialogue prend une forme particulière dit Pacific Way, qui doit être respecté* ».

Ce portage politique pourrait être l'occasion d'améliorer l'architecture actuelle des services du quai d'Orsay en charge de l'Indopacifique qui manque de lisibilité et de moyens, et la coordination entre des directions très axées sur l'approche par « continent » : la direction d'Afrique s'occupe de l'océan Indien et la direction d'Asie dispose d'une sous-direction Océanie qui compte moins de dix agents...

L'ambassadrice pour l'Indopacifique Dana Purcarescu a admis lors de son audition que « *cette organisation est peut-être complexe, mais il faut reconnaître que nous avons créé une ambassadrice pour l'Indopacifique, dans l'objectif de dépasser ces cloisonnements et de réunir tous ces services, déjà au sein des affaires étrangères, mais aussi dans les autres administrations de l'État. Le travail est en cours* ».

Un ministre délégué pourrait assurer aussi une coordination beaucoup plus étroite entre le ministère de l'Intérieur, le ministère des outre-mer et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

**Recommandation n° 3 : Nommer un « Ministre délégué pour le Pacifique » auprès du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé notamment de coordonner l'action interministérielle et de représenter la France à haut-niveau dans les instances régionales.**

L'architecture diplomatique française repose sur un pilotage diplomatique et interministériel assuré par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, articulé autour d'une autorité (l'ambassadrice pour le Pacifique, également Secrétaire permanente pour le Pacifique et représentante permanente auprès de la Communauté du Pacifique) et d'une structure (le Secrétariat permanent pour le Pacifique), qui garantit la continuité de la représentation, le suivi des agendas régionaux et l'animation du réseau d'opérateurs.

On l'a vu, l'instrument financier dédié est le Fonds Pacifique, inscrit au budget du ministère, dont la vocation est explicitement de concourir à la coopération économique, sociale et culturelle avec les États et territoires de la région et de contribuer à l'insertion régionale de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis-et-Futuna, avec une gouvernance formalisée par un comité directeur.

Sur le plan opérationnel, l'instruction des projets est portée par le Secrétariat permanent pour le Pacifique, tandis que la gestion comptable de crédits du Fonds Pacifique est principalement confiée à l'Agence française de développement (AFD), qui intervient plus largement comme opérateur de financement et d'ingénierie dans la zone.

Le réseau français dans le Pacifique dispose de tous les éléments d'une diplomatie efficace mais ils fonctionnent souvent en « tuyaux d'orgue ». Comme l'a souligné Mme Roger-Lacan, « *nous avons besoin d'une coordination beaucoup plus étroite entre le ministère de l'Intérieur, le ministère des outre-mer et le ministère des affaires étrangères, notamment en termes de moyens. Les conseillers diplomatiques des préfets ou des Hauts-commissaires doivent avoir une feuille de route très claire en matière d'affaires étrangères et intérieures, ainsi que des moyens.* »

L'ambassadrice a eu comme première responsabilité de mettre en place une équipe diplomatique régionale dans le Pacifique. Cette équipe qui complète la tâche des sept ambassadeurs bilatéraux dans la région (Australie, Nouvelle-Zélande, Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Vanuatu, Philippines - pour la Micronésie -, et Samoa depuis 2025), a pour objectif de renforcer et rendre plus lisible et plus visible la politique de la France dans le Pacifique Sud.

À Nouméa, les rapporteurs ont pu participer ainsi à une visioconférence réunissant l'ensemble du réseau diplomatique de la région Pacifique le 24 avril autour de l'ambassadrice. Cet échange a permis d'avoir un panorama complet des problématiques de la région : l'attention des États de la région autour de la situation en Nouvelle-Calédonie ce qui nécessite une communication plus adaptée - et en anglais ! -, les grands projets, notamment en Papouasie-Nouvelle-Guinée, avec le verdissement du port de Rabaul, pays où la France n'est plus classée en Europe, mais comme « voisin du Pacifique » dans les documents officiels... L'attention a été aussi attirée sur de nouveaux défis comme la sécurité énergétique, du fait de la forte dépendance aux hydrocarbures, la mobilité étudiante ou le déploiement accéléré de la Chine...

Mais les Hauts-commissaires à Nouméa et Papeete (ou l'administrateur supérieur pour Wallis-et-Futuna) sont aussi les relais locaux du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, en coordination avec les collectivités locales et le comité directeur du Fonds Pacifique. Des conseillers diplomatiques sont placés auprès des préfets Hauts-commissaires et sont jugés très utiles (comme en Polynésie Française avec le projet de câble transpacifique de Google). L'ambassadrice pour le Pacifique n'a pas autorité

hiérarchique sur ces conseillers diplomatiques qui relèvent du ministère de l'Intérieur.

Plusieurs organismes interviennent également dans la mise en œuvre des projets régionaux : outre l'Agence française de développement (AFD) et Expertise France, divers acteurs facilitent les échanges économiques et les financements, sous l'égide de l'État : Business France, CCI, Bpifrance...

Quant aux relations avec les collectivités, elles relèvent de l'empirisme et ne sont pas uniformes. En Polynésie française, l'interlocuteur diplomatique est le Haut-commissaire avec lequel les réunions sont régulières. Comme l'a indiqué le DAIE, s'agissant de coordination avec l'État, les dispositifs de concertation sont les suivants :

- au niveau local, une réunion mensuelle entre la présidence du Pays (cabinet et DAIE) et la cellule diplomatique du Haut-commissariat, complétée au cas par cas par tous les échanges nécessaires permettant d'assurer une information mutuelle sur l'actualité et les sujets internationaux ;

- d'un point de vue sectoriel, la Commission mixte maritime qui réunit une fois par an les acteurs du Pays et de l'État dans le domaine maritime et dont un groupe de travail est consacré à la surveillance et au contrôle des pêches, au regard notamment des travaux des deux organisations régionales de gestion des pêches qui couvrent la ZEE polynésienne (WCPFC et IATTC2) ;

- au niveau régional État-COM du Pacifique, le comité directeur du Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique, dit « Fonds Pacifique ». Son secrétariat est assuré par le Secrétariat permanent pour le Pacifique (SPP) est basé à Nouméa depuis 2023.

À Wallis-et-Futuna, comme l'a vu, la présence territoriale dans les instances régionales est effective et reconnue, mais elle s'exerce sous couvert de l'État, dans un cadre encore imparfaitement formalisé. Sur le plan administratif, l'État dispose localement du cabinet du préfet, ainsi que du service de la coordination des politiques publiques et du développement (SCOPPD) composé de deux personnes ce qui apparaît sous-dimensionné. À l'échelle régionale et nationale, il s'appuie sur les ambassades de France dans le Pacifique, les représentations françaises au sein des organisations régionales, ainsi que sur les ministères compétents, en particulier le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le ministère des outre-mer.

Afin de remédier à cet état de fait, dans le respect du droit en vigueur, il serait opportun de renforcer l'organisation interne de l'État à Wallis-et-Futuna. Le SCOPPD plaide pour la mise en place d'un conseiller diplomatique placé auprès du préfet, administrateur supérieur.

Selon ce service administratif commun au territoire et à l'État, une telle organisation permettrait d'assurer la continuité de l'action, de garantir sa cohérence et d'en renforcer le suivi opérationnel, tout en prenant pleinement en compte la spécificité institutionnelle du territoire.

En Nouvelle-Calédonie, le Service de la Coopération Régionale et des Relations Extérieures (SCRRE) qui est directement placé sous l'autorité du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie échange directement avec l'équipe diplomatique régionale.

À cet égard, la rencontre du 28 avril 2026 à Nouméa est une illustration de ce travail de coordination autour du président du gouvernement Alcide Ponga. Se sont réunis une délégation d'ambassadeurs de France dans la région (Fidji, Nouvelle-Zélande, Vanuatu, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa), l'ambassadrice de France pour le Pacifique, le conseiller diplomatique du Haut-commissaire et le représentant de la France pour la Communauté du Pacifique (CPS). Cette réunion a été l'occasion de rappeler la place occupée par la Nouvelle-Calédonie dans la zone Pacifique et les grands enjeux actuels de coopération régionale. Le président du gouvernement a dit son attachement à l'intégration régionale de la Nouvelle-Calédonie. « *Il faut être présent parce que la Nouvelle-Calédonie a un rôle à jouer mais elle a aussi à apprendre de ses voisins. On peut s'entraider, accompagner à notre échelle et développer des marchés, mais toujours en visant le bien de nos populations* ».

Pour l'avenir, l'ambassadrice a indiqué travailler avec les ambassadeurs régionaux à un plan d'action spécifique au Pacifique pour la mise en œuvre de la stratégie indopacifique, qui sera coordonné avec les trois territoires français dans le Pacifique.

Il convient en effet que cette concertation soit élargie aux trois collectivités et organisée de façon équitable. La Polynésie française a regretté lors d'une audition qu'aucun représentant de la Polynésie française ne soit invité aux rencontres annuelles des ambassadeurs de France dans la région et qu'aucune de ces réunions ne se soit tenue en Polynésie française ces dernières années (Canberra en 2024 et Nouméa en 2025 et 2026).

De fait, le comité directeur du « Fonds Pacifique », qui se réunit une fois par an constitue à ce jour le seul dispositif formalisé de coordination entre l'État et les collectivités françaises du Pacifique, permettant de définir des orientations communes et de soutenir des projets de coopération régionale.

**Recommandation n° 4 : Formaliser dans chaque collectivité du Pacifique le dispositif de coordination avec l'État sur les orientations et les projets de coopération régionale.**

Lors du déplacement à Nouméa, deux sujets sensibles ont été abordés.

En premier lieu, le besoin de rapprochement entre les collectivités françaises du Pacifique qui s'est exprimé par la proposition de création d'une Organisation française de l'Océanie (OFO), idée notamment émise par le parti de l'Éveil océanien.

L'intérêt d'une organisation française de l'Océanie serait une structure permanente réunissant les trois collectivités françaises du Pacifique.

Si des contacts bilatéraux existent - accord-cadre Nouvelle-Calédonie - Polynésie, convention Polynésie-Wallis-et-Futuna -, il n'y a pas de « trilogie » institutionnalisée des collectivités françaises du Pacifique.

Une organisation française de l'Océanie co-construite et co-pilotée par les collectivités pourrait être une traduction concrète du principe « avec et pour les collectivités » de la stratégie indopacifique. Elle signalerait aux partenaires régionaux que la France parle d'une seule voix océanienne, portée par ses territoires.

Mais, comme l'ont souligné les ambassadeurs interrogés, il y a un risque de superposition institutionnelle. Une nouvelle organisation ne devrait pas aboutir à ajouter une couche bureaucratique supplémentaire.

En second lieu, la question du transfert du poste d'ambassadrice pour le Pacifique de Nouméa à Suva a été évoquée.

Suva est le siège du Forum des Îles du Pacifique (FIP), organisation politique centrale du Pacifique insulaire, où se jouent les grandes décisions régionales - sécurité, changement climatique, gouvernance. La France y a le statut de partenaire de dialogue, et c'est à Suva que l'on rencontre le secrétariat général du FIP, comme l'a fait la ministre Colonna lors de sa visite en 2023.

La capitale fidjienne accueille une concentration d'organisations régionales et onusiennes. Le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies aux Fidji se situe à Suva, la plupart des banques internationales y ont leur siège social du Pacifique, y compris ANZ et Westpac, de même que la plupart des institutions financières fidjiennes, organisations non gouvernementales et ministères...

Les Fidji sont aussi très actifs dans les négociations climatiques : être présent à Suva, c'est aussi être au cœur de la diplomatie climatique insulaire.

Surtout, la capitale fidjienne est devenue le hub aérien de la région. Depuis leurs plateformes aux aéroports internationaux de Nadi et Suva (Nausori), Fiji Airways et Fiji Link desservent 37 destinations dans 14 pays et offrent une connectivité à plus de 900 destinations dans le monde. Fiji Airways relie Suva et Nadi aux grandes métropoles : Auckland, Sydney, Melbourne, Brisbane, Los Angeles, Hong Kong, Vancouver, ainsi qu'aux îles du Pacifique (Port-Vila, Apia, Tarawa, Honiara, Funafuti, Nuku'alofa).

Enfin la délégation de l'UE à Suva est un acteur clé pour les financements du Fonds européen de développement (FED/DAOG) bénéficiant aux PTOM français, et dispose d'une influence régionale propre que la France ne valorise pas suffisamment.

Si Suva offre un accès direct aux organisations politiques clefs (FIP, ONU-Pacifique) et une connectivité aérienne bien supérieure vers l'ensemble de la région, y compris les États les plus isolés, le caractère symbolique d'un déménagement serait assez dommageable pour l'image de la France dans le Pacifique.

Par ailleurs, l'un des quatre volets de la mission diplomatique étant l'intégration de la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna dans leur environnement régional, Nouméa incarne physiquement cet ancrage.

**Recommandation n° 5 : Maintenir le siège du secrétariat permanent de la France pour le Pacifique à Nouméa.**

*c) Doter Wallis-et-Futuna de la compétence en matière de coopération régionale*

Wallis-et-Futuna ne détient toujours officiellement aucune compétence en matière internationale d'après son statut de 1961. Dans les faits, l'État assure la représentation des îles Wallis et Futuna, mais des élus participent et dirigent aussi souvent la délégation.

Le territoire exprime son souhait de renforcer sa coopération régionale. Cela s'est traduit par l'adhésion en tant que membre associé du FIP, du PLG, membre du *South Pacific Tourism Organisation (SPTO)* et de la *Central Pacific Shipping Commission (CPSC)*, ainsi que par la volonté d'intégrer davantage d'organisations régionales. Parallèlement, on l'a dit, le territoire renforce ses relations avec les autres collectivités françaises du Pacifique.

Longtemps, Wallis-et-Futuna est passé par Nouméa pour exister régionalement mais cette dépendance structurelle vis-à-vis de la Nouvelle-Calédonie paraît d'un autre temps. Signé le 1<sup>er</sup> décembre 2003, l'accord particulier Nouvelle-Calédonie/Wallis-et-Futuna prévoit notamment que le territoire s'engage à créer les conditions favorables et à trouver, avec l'aide de l'État et de la Nouvelle-Calédonie, les moyens nécessaires à un développement économique harmonieux permettant une formation diplômante, un accès à l'emploi, une couverture sociale et une protection en matière de santé de nature à maintenir les populations de Wallis-et-Futuna sur le territoire. La crise calédonienne de 2024 a accéléré le souhait d'autonomie.

Un partenariat entre Wallis-et-Futuna et la Polynésie française a été officialisé en mai 2025 par la signature de trois accords concernant la lutte contre la vie chère (via une convention sectorielle entre la Direction générale des affaires économiques de Polynésie française et le Service des affaires économiques, du développement et du tourisme de Wallis-et-Futuna), le développement d'un tourisme durable - en valorisant le patrimoine naturel et culturel de Wallis-et-Futuna - et la valorisation des compétences locales, avec

l'objectif de bâtir des politiques publiques adaptées aux réalités insulaires et de renforcer la solidarité régionale.

Une déclaration d'intention signée le 13 novembre 2025 avec les Fidji, premier cadre structuré de coopération bilatérale pour ce territoire, couvre de nombreux domaines allant du désenclavement - amélioration des liaisons aériennes et maritimes (les Fidji sont à seulement 1h30 de vol de Wallis), à la santé (facilitation des évacuations sanitaires vers Nadi (Fidji) et un partenariat stratégique pour la gestion des urgences médicales), aux échanges culturels et sportifs (renforcement des liens entre les populations, notamment pour la jeunesse) et au tourisme (accès à une partie des 600 000 touristes annuels des Fidji, via des projets communs).

Sans remettre en cause l'équilibre issu du statut de 1961, il conviendrait de reconnaître un domaine de compétence en matière de coopération régionale, permettant aux élus de l'Assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna de représenter officiellement ce territoire et de mandater des représentants pour certaines négociations régionales précises (pêche, environnement, tourisme, par exemple).

Cela permettrait de remédier à la situation confuse et erratique actuelle. Wallis-et-Futuna pourrait jouer pleinement de ses atouts (membre associé au FIP, PLG, SPTO et CPSC) pour contribuer à l'influence de la France à laquelle ce territoire est très attaché.

**Recommandation n° 6 : Doter Wallis-et-Futuna de la compétence en matière de coopération régionale, par révision de la loi statutaire de 1961.**

## **2. Renforcer l'influence de la France par le rayonnement de ses outre-mer**

### *a) Organiser régulièrement des sommets Pacifique-France-UE*

Les sommets France-Océanie existent depuis 2003 et sont l'occasion pour les autorités françaises et les dirigeants des collectivités françaises du Pacifique de se rencontrer au plus haut niveau.

Six sommets France-Océanie se sont tenus depuis 2003, soit en moyenne un tous les 3 ou 4 ans :

- Papeete en 2003 : organisé par le président Jacques Chirac, à Papeete, ce sommet visait notamment à renouer les relations avec les États indépendants du Pacifique Sud marquées par les trente années d'essais nucléaires français en Polynésie française ;

- Paris en 2006 et Nouméa en 2009 ;

- Paris en 2015 : en amont de la COP 21, la France cherchait à mobiliser les pays insulaires, particulièrement vulnérables au changement climatique, dans les négociations climatiques mondiales ;

- en visioconférence le 19 juillet 2021 : le sommet qui devait avoir lieu en 2020, à l'occasion d'un déplacement d'Emmanuel Macron en Polynésie française, a dû être reporté en raison de la crise sanitaire. Les thématiques centrales portaient sur cette crise, le changement climatique et la protection de la biodiversité marine. Le Président y a annoncé notamment la création d'un réseau maritime de garde-côtes dans le Pacifique Sud et des engagements financiers pour l'Initiative Kiwa (adaptation climatique) et les récifs coralliens ;

- Nice le 10 juin 2025 : le 6<sup>e</sup> sommet Pacifique-France s'est tenu le 10 juin 2025 à Nice en présence de hauts responsables du Pacifique et du Président de la République française. Les participants ont notamment réaffirmé la volonté de renforcer la conservation, l'utilisation durable et la gouvernance de la biodiversité marine, tout en assurant un développement économique qui ne nuise pas aux écosystèmes du Pacifique. Le sommet a réaffirmé la volonté de la région de soutenir un processus transparent, solidaire et pacifique en Nouvelle-Calédonie par un dialogue constant.

Avec ce dernier sommet, la France s'est vraiment mise au diapason des territoires du Pacifique en partageant notamment sur des thématiques communes : climat et océans, sécurité maritime (création d'un réseau maritime français du Pacifique Sud, une sorte de réseau de garde-côtes, à partir des territoires français du Pacifique en lien avec les partenaires que sont l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis), financement de la résilience climatique (l'Initiative Kiwa).

Ce type de sommets sert aussi à coordonner les positions avant les grandes échéances onusiennes (COP, Conférences sur les océans). Le 6<sup>e</sup> sommet Pacifique-France s'est tenu en marge de la Conférence des Nations Unies sur les Océans (UNOC 3), ce qui a maximisé son impact diplomatique<sup>1</sup>.

Pour des petits États insulaires qui peinent à se faire entendre dans les grandes enceintes mondiales, ces sommets représentent une opportunité symbolique non négligeable.

**Recommandation n° 7 : Organiser tous les trois ans un sommet Pacifique-France-Union européenne au niveau des chefs d'État et de gouvernement sur le modèle des sommets France-Océanie.**

<sup>1</sup> La COP31 se tiendra à Antalya, en Turquie, du 9 au 20 novembre 2026, avec l'Australie comme présidente des négociations.

*b) Lutter contre la désinformation et améliorer la communication*

À Nouméa, la réunion des ambassadeurs a mis en exergue la nécessité pour la France d'améliorer fortement sa communication sur ses relations réelles avec ses outre-mer auprès des voisins du Pacifique.

La gestion du retour à l'ordre après les émeutes des mois de mai à septembre 2024 en Nouvelle-Calédonie a été perçue comme une agression française anachronique au cœur de l'Océanie. En dépit des efforts pour diffuser des éléments sur ce qu'était la réalité du terrain calédonien, un narratif colonial caricatural a été largement diffusé, qui vient s'ajouter au discours indépendantiste dans les instances onusiennes concernant la Polynésie française.

Il a été rappelé que le rapport Viginum sur le rôle de l'Azerbaïdjan a été très utile, parce qu'il a été public et publié en anglais. La publication simultanée des documents en français et en anglais – ce qui reste rarement le cas – a été stratégique. En l'occurrence, ce rapport a été publié simultanément dans les deux langues et a été immédiatement diffusé à tous les gouvernements de la région

La vision française est que les ingérences et la désinformation sont un problème pour toute la région. Les Azerbaïdjanais, très actifs dans tous les forums des îles du Pacifique, y déversent beaucoup d'argent.

À cette menace informationnelle, les territoires français s'ajoute une vulnérabilité cyber. Lors de la crise calédonienne, une attaque a visé un fournisseur d'accès à Internet en Nouvelle-Calédonie, peu après l'annonce du déplacement du Président de la République. L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a indiqué que celle-ci n'avait pas eu de conséquences durables, mais l'épisode a montré la fragilité d'un territoire insulaire dépendant de quelques infrastructures numériques critiques<sup>1</sup>.

La France doit soutenir la coopération en matière de renseignement pour lutter contre la désinformation très active dans le bassin Pacifique, notamment avec ses alliés européens et ses partenaires de défense<sup>2</sup>.

*c) Faire la promotion de la francophonie dans le voisinage des territoires français du Pacifique*

Bien que la francophonie dans le Pacifique ne compte que 600 000 locuteurs environ, dans un environnement largement anglophone dominé par l'Australie et la Nouvelle-Zélande, celle-ci doit être un levier d'influence.

On peut noter que la présence francophone océanienne au sein de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) se renforce. Au sein de l'OIF, les États et gouvernements membres en Asie-Pacifique sont le

---

<sup>1</sup> Audition de Mme Véronique Roger-Lacan, précitée.

<sup>2</sup> South Pacific Defence Ministers' Meeting (SPDMM).

Cambodge, le Laos, le Vanuatu et le Vietnam (membres de plein droit), la Nouvelle-Calédonie (membre associé), ainsi que la Polynésie, la Corée du Sud et la Thaïlande (membres observateurs).

L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) qui, en décembre 2025, a réuni près de 140 participants de la région Asie-Pacifique pour présenter ses orientations stratégiques 2026-2029.

Le prochain Sommet de la Francophonie en 2026 pourrait être une opportunité de faire rayonner la francophonie océanienne sur la scène internationale. En effet, le Cambodge accueillera en novembre ce sommet à Phnom Penh, qui mettra à l'honneur les francophonies d'Asie et du Pacifique. Ce sommet, qui se tiendra 29 ans après celui organisé au Vietnam en 1997, renforce la visibilité de la francophonie dans la région Asie-Pacifique.

La promotion de la francophonie est à juste titre l'un des axes forts du Fonds Pacifique lié aux échanges culturels : en 2025, le fonds a soutenu le programme de mobilité étudiante de l'Université de Nouvelle-Calédonie pour ses étudiants et ceux de l'Université nationale du Vanuatu, des réunions des universités de la Nouvelle-Calédonie et de Polynésie avec d'autres universités du réseau Pacifique ainsi que la Maison des Francophonies de Port-Vila.

Cependant, le réseau AEFÉ dans le Pacifique est extrêmement limité – quelques établissements homologués en Australie et Nouvelle-Zélande, essentiellement fréquentés par des expatriés francophones, sans vocation régionale affirmée. L'Institut français n'a pas de présence structurée dans les îles du Pacifique Sud.

Les collectivités françaises pourraient donc être les vrais tremplins de la francophonie dans le Pacifique notamment via le réseau universitaire PIURN (*Pacific Island Universities Research Network, ou Réseau de recherche des universités des îles du Pacifique*).

#### **PIURN : un réseau universitaire panpacifique**

Le Pacific Islands Universities Research Network (PIURN), fondé en 2013, est un consortium qui rassemble 14 universités membres, dont deux universités françaises : l'Université de Nouvelle-Calédonie et l'Université de Polynésie française. Le PIURN vise à renforcer la coopération universitaire et scientifique dans le Pacifique Sud, à travers des projets de recherche collaborative alignés sur les besoins de la région et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Il met également en valeur **la recherche francophone dans le Pacifique et comble le fossé entre recherche anglophone et francophone** dans la région, en rassemblant les universitaires et en s'engageant en faveur du multilinguisme.

Depuis 10 ans, les universités membres du PIURN travaillent en collaboration par le biais d'appels à propositions financés par l'Université de la Nouvelle-Calédonie et l'Université du Pacifique Sud de Suva. Cette collaboration a permis 14 publications avec plus de 50 étudiants impliqués.

Source : <https://fj.diplomatie.gouv.fr/fr>

L'Université de Nouvelle-Calédonie y est déjà fortement impliquée. Elle a été l'université organisatrice et d'accueil de la première conférence du réseau, qui regroupait les délégations scientifiques et institutionnelles des universités membres – Papouasie-Nouvelle-Guinée, Fidji, Samoa, Polynésie française – et des invités des grandes universités régionales.

L'Université de la Polynésie française se définit comme « *une université polynésienne, francophone à vocation internationale* », aux fortes spécificités culturelles, mais aussi comme une université « plus proche des autres modèles académiques de la région Pacifique » que des établissements d'Hexagone.

Un cursus de licence intégrant une troisième année dans un État partenaire du Pacifique - Vanuatu (bilingue), Fidji (USP), Samoa - est à l'étude. Ce programme est stratégique. Il formerait une génération d'élites calédoniennes réellement immergées dans leur environnement régional, maîtrisant l'anglais par la pratique, et tissant des liens humains durables avec les sociétés voisines. C'est exactement ce que ni les séjours linguistiques courts, ni les formations exportées ne produisent.

**Recommandation n° 8 : Promouvoir la francophonie en impliquant les territoires français du Pacifique dans les cursus d'apprentissage des langues et la coopération universitaire.**

### **3. Clarifier et rationaliser les financements publics**

Les financements publics disponibles pour la coopération régionale sont fragmentés et insuffisamment coordonnés. Ils doivent être mis en cohérence avec les stratégies de développement des collectivités.

#### *a) Le Fonds Pacifique : augmenter la dotation et éviter le saupoudrage*

Le Fonds Pacifique alimenté par des crédits du ministère de l'Europe et des affaires étrangères contribue à financer des projets de coopération régionale. Il est conçu comme un fonds de la France, mis en œuvre par les collectivités françaises du Pacifique, au service des populations océaniques.

Instrument souple et directement mobilisable, le Fonds Pacifique constitue le seul dispositif formalisé de coordination entre l'État et les collectivités. Ses conditions sont un cofinancement obligatoire plafonné à 50 %, et la participation d'un partenaire étranger. Il finance des projets de coopération de proximité et des actions visibles à court terme.

### Le Fonds Pacifique en 2025

En 2025, le comité directeur du Fonds Pacifique a octroyé une enveloppe de 1,8 M€ au profit de 43 projets de coopération impliquant au moins une des collectivités françaises en lien avec une dizaine d'États insulaires du Pacifique (Papouasie-Nouvelle-Guinée, Salomon, Australie, Nouvelle-Zélande, Vanuatu, Fidji, Samoa, Tonga, Hawaï, Palau). Ont ainsi été financés :

- des **collaborations scientifiques** de haut niveau entre les laboratoires français du Pacifique et les autres États insulaires pour améliorer la santé des populations océaniques ; les études à dimension régionale de l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie pour comprendre et mieux lutter contre la prolifération d'agents pathogènes parmi la faune du Pacifique ; recherches menées par le Centre Hospitalier Territorial Gaston-Bourret de Nouvelle-Calédonie, en partenariat avec l'Australie notamment, pour améliorer le diagnostic du Rhumatisme articulaire aigu (RAA), programme de lutte contre les maladies propagées par le moustique-tigre dirigé par l'Institut Louis-Malardé de Polynésie française en partenariat avec les îles Cook et l'OMS) ;

- des **projets de recherche sur les effets du changement climatique** (collaboration entre l'IRD de Nouvelle-Calédonie et les chercheurs de Palau sur la prolifération microbienne dans les éco-systèmes coralliens du Pacifique ; mise en place d'un système de surveillance des variables environnementales océaniques à bord d'une flotte de navires thoniers afin de comprendre les effets du changement climatique sur les populations de thonidés dans le Pacifique ; programme « FenuAdapt » mené par le Cawthron Institut de Nouvelle-Zélande auprès de trois îles de la Polynésie française et de Tokelau pour identifier des solutions concrètes d'adaptation aux changements climatiques des populations locales) ;

- des mesures pour favoriser une **alimentation saine et durable** pour les populations locales : études menées par l'Institut agronomique de Nouvelle-Calédonie, en lien avec l'université nationale d'Australie, sur la résistance des cultures au stress hydrique et salin afin d'assurer la durabilité et la sécurité alimentaire dans le Pacifique ; expérience menée par une association néo-zélandaise en partenariat avec les services de l'agriculture des trois collectivités françaises en vue de l'implantation d'une parcelle pilote d'avocats résistants aux effets du changement climatique ; promotion par l'IFREMER de l'ostréiculture tropicale en s'appuyant sur les compétences acquises dans le domaine par les trois collectivités françaises, la Nouvelle-Zélande et les équipes de la CPS ;

- l'**assistance humanitaire et de résilience aux catastrophes naturelles** : achat d'une unité d'autonomie en eau potable pour 5 000 personnes dans le cadre des accords FRANZ (France, Australie, Nouvelle-Zélande) ; financement de l'opération « CASTOR » des forces armées françaises basées en Nouvelle-Calédonie au profit des populations vanuataises touchées par le séisme du 17 décembre 2024 ;

- des **échanges culturels et de promotion de la francophonie** dans le programme de mobilité étudiante de la maison des langues de l'Université de Nouvelle-Calédonie entre ses étudiants et ceux de l'Université nationale du Vanuatu notamment ; appui à la 6<sup>e</sup> conférence du PIURN rassemblant les universités de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française ainsi que les 13 autres universités membres du réseau ; aide à la structuration de la Maison des Francophonies de Port-Vila pour renforcer la francophonie au Vanuatu.

Le Fonds Pacifique offre donc la possibilité de faire émerger des solutions concrètes, souvent innovantes et sans autre possibilité de financement, pour répondre aux défis auxquels sont confrontées les populations d'Océanie.

Ce cadre est apprécié des dirigeants des collectivités. Moetai Brotherson a indiqué : « *Nous apprécions cet outil. Les discussions sont parfois intenses pour faire des arbitrages au sein de la longue liste des projets, mais l'instance doit rester collégiale, orientée vers l'intérêt régional.* » Les projets s'inscrivent clairement dans les grands objectifs poursuivis par les organisations régionales dans le Pacifique (Plan stratégique 2022-2031 de la CPS ou *Blue Pacific 2050* du Forum des Îles du Pacifique).

Mais le nombre de projets (une quarantaine) soulève la question du saupoudrage au détriment d'actions plus ambitieuses. Son niveau financier demeure insuffisant pour soutenir des projets structurants tels que des infrastructures de connectivité à l'échelle régionale, permettant de répondre pleinement à des ambitions de rayonnement. D'où la nécessité d'un rehaussement conséquent de la dotation de ce fonds qui pourrait amorcer une évolution vers des actions moins nombreuses et avec plus d'impact.

**Recommandation n° 9 : Doubler la dotation annuelle du Fonds Pacifique.**

*b) L'AFD : un recentrage nécessaire pour un outil plus opérationnel répondant aux besoins des outre-mer*

L'AFD offre *a priori* des perspectives plus structurantes, notamment via la **FICOL (Facilité de financement des collectivités territoriales françaises)**. Mais le dispositif reste complexe à mobiliser, exigeant en ingénierie administrative, et insuffisamment adapté aux spécificités ultramarines. La stratégie « Trois Océans » reste davantage un cadre qu'un véritable levier opérationnel.

La FICOL constitue un levier utile pour renforcer la capacité d'action extérieure des collectivités. Elle présente des avantages concrets : accompagnement au montage de projets ; appui en ingénierie administrative et technique ; financement de ressources humaines dédiées.

Un exemple illustre ce potentiel : le projet FIJISHARE (2020-2023), financé à hauteur de 685 800 € sur un budget total de 1 230 641 €, a permis le transfert de technologies et d'expertises de l'Institut Louis Malardé (Polynésie française) vers le FijiCDC (Fidji) en matière de surveillance des virus transmis par les moustiques.

En pratique, le dispositif présente plusieurs inconvénients :

- la complexité administrative et financière élevée, dissuasive pour les petites collectivités ;
- des exigences d'ingénierie disproportionnées par rapport aux capacités locales de certains territoires partenaires ;
- des inadaptations aux spécificités des collectivités ultramarines, dont les besoins et les contraintes diffèrent significativement des pays de l'aide publique au développement classique.

La stratégie « Trois Océans » de l'AFD devait renforcer les synergies entre les territoires français de l'Atlantique, de l'océan Indien et du Pacifique. Mais sa déclinaison opérationnelle reste à ce stade décevante. Les critiques portent notamment sur :

- l'absence de dispositifs financiers clairement identifiés et fléchés vers cette stratégie ;
- la faible visibilité des projets concrets susceptibles d'en découler ;
- l'articulation insuffisante avec les besoins spécifiques du Pacifique.

Cette stratégie apparaît davantage comme un cadre de positionnement institutionnel que comme un véritable outil de coopération opérationnelle.

Par ailleurs, des tensions ont été observées entre l'AFD et le réseau diplomatique : l'Agence a pu agir de manière insuffisamment coordonnée avec les objectifs de politique étrangère, voire en donnant l'impression d'imposer ses orientations aux postes. Selon l'ambassadrice Véronique Roger-Lacan, « nous avons eu, nous, ambassadeurs, une difficulté avec cette agence qui agit presque en donnant des instructions aux ambassadeurs, alors que cela devrait être l'inverse. C'est la tutelle qui donne des instructions à l'AFD, laquelle agit parfois sans coordination avec les objectifs de politique étrangère. Tout cela est en train de revenir à la normale et nous resserrons les boulons de la coordination ».

La pertinence d'un outil unique pour des réalités aussi hétérogènes que le Mali et la Nouvelle-Calédonie se pose. D'autres opérateurs (comme la Caisse des dépôts et consignations) pourraient être mobilisés pour les territoires français d'outre-mer. Une gouvernance plus territorialisée, portée par un ministre dédié, permettrait sans doute d'établir un rapport plus adapté à l'AFD et à ses priorités d'intervention.

Déjà développée dans les deux précédents volets de la présente étude, la question de l'adaptation des instruments financiers de l'AFD demeure donc entière.

La principale limite pour une intégration simple des outre-mer dans les projets régionaux réside dans la conception même des instruments, puisque l'AFD doit faire appel à des programmes budgétaires différents pour ses interventions dans les outre-mer et dans les territoires étrangers : le programme 123<sup>1</sup> de la mission budgétaire « Outre-mer » pour les premiers, le programme 209<sup>2</sup> de la mission budgétaire « Aide publique au développement » pour les seconds.

L'assemblage des différents fonds demeure malaisé. Il manque un outil dédié permettant de construire des projets intégrés de coopération régionale, à la différence des fonds européens pour lesquels il existe des outils

---

<sup>1</sup> Programme 123 « Conditions de vie outre-mer »

<sup>2</sup> Programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement »

dédiés ou adaptés comme les programmes Interreg pour les RUP et les financements NDICI pour les PTOM.

Lorsqu'elle met en place des programmes régionaux dans les bassins océaniques en mobilisant des ressources du programme 209, l'AFD cherche des solutions afin de pouvoir intégrer les départements et territoires ultramarins français dans ces projets, mais cela n'est pas aisé et reste limité. Par exemple, l'initiative Kiwa est abondée via les deux programmes.

L'AFD a engagé des discussions avec les ministères concernés (MOM, MEAE et Bercy) pour trouver une solution. Différents montages ont été étudiés pour mixer plus facilement les programmes, mais aucune solution satisfaisante n'a été trouvée jusqu'à présent.

La création d'un instrument financier dédié à la coopération régionale insulaire, distinct des programmes 209 et 123, doit être rapidement étudiée et adoptée. Des amendements ont déjà été déposés en ce sens lors de l'examen de la dernière loi de finances. Il convient désormais d'aboutir rapidement.

**Recommandation n° 10 : Adapter les financements de l'AFD en créant un instrument financier ad hoc adapté aux projets de coopération régionale outre-mer, distinct des programmes budgétaires 123 (outre-mer) et 209 (aide au développement).**

*c) Pour une architecture financière État + COM + UE cohérente avec des choix stratégiques de développement des collectivités françaises*

Les financements de la coopération régionale (PacificAus, UE-PTOM, AFD, etc.), les plans de développement nationaux (comme le Plan de relance de la Nouvelle-Calédonie...), les aides à l'export et les investissements structurants (ports, câbles sous-marins, énergie) coexistent sans toujours se parler. Il en résulte des redondances (plusieurs bailleurs finançant les mêmes thématiques climatiques) ou au contraire des lacunes (logistique inter-îles, formation professionnelle régionale).

Ce foisonnement constitue une fragilité avec des financements fragmentés et insuffisamment coordonnés entre eux, des cycles de financement courts nuisant à la continuité et à l'impact des actions, et une absence de pilotage clairement identifié pour orchestrer l'ensemble.

Une approche mieux coordonnée permettrait d'utiliser les financements régionaux comme déclencheurs ou compléments d'investissements plus lourds : la coopération régionale prépare le terrain (études, renforcement des capacités), les investissements structurants prennent le relais (infrastructures portuaires, réseaux énergétiques) et les aides à l'export accompagnent l'intégration économique dans la zone...

Surtout, il est indispensable que les fonds soient cohérents avec les stratégies de développement des territoires. Ces financements doivent être

d'avantage orientés vers le soutien économique dans une perspective d'intégration régionale.

Lors de son déplacement à Nouméa la délégation a eu un grand nombre de rendez-vous économiques : avec les organisations patronales et les représentants des aires coutumières, la **Mission interministérielle pour la Nouvelle Calédonie** (MINC) conduite par Amaury Decludt, assisté d'Arnaud Lauzier, secrétaire général adjoint du Haut- commissariat de la République, les représentants de la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle Calédonie (CCI-NC) présidée par David Guyenne, et de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle Calédonie (CMA-NC) présidée par Élisabeth Rivière...Tous ont évoqué des projets majeurs allant du pôle 'excellence de La Tontouta à la création d'une zone technique de maintenance navale en passant par des projets d'économie circulaire (déchets) et divers leviers d'activités pour l'export.

**La Polynésie française quant à elle** s'est fixée une stratégie en matière de développement économique qui repose sur **quatre piliers : le tourisme, l'autosuffisance alimentaire (agriculture, pêche, perliculture et aquaculture), le numérique et l'audiovisuel, et les énergies renouvelables**. Des cibles à atteindre ont été définies ainsi qu'une gouvernance permettant la coordination des actions et le suivi des indicateurs de réalisation.

Ces quatre priorités offrent des opportunités de développement dans le bassin Pacifique. Le marché touristique de la Polynésie est aujourd'hui couvert majoritairement par les marchés américain et européen, mais la coopération régionale au travers de l'ouverture de liaisons de dessertes sur les grands pays du Pacifique est une opportunité pour le pays de s'ouvrir au marché touristique asiatique.

À l'horizon de 10 ans, la Polynésie française se voit comme un « *hub numérique* » du Pacifique Sud, avec notamment les huit câbles sous-marins de la société Google qui passeront par l'île de Tahiti. La Polynésie française souhaite également faire de la plateforme aéroportuaire de Tahiti-Faa'a un centre régional d'excellence de maintenance des avions de type « ATR ».

L'alignement des financements français et européens disponibles est indispensable pour soutenir ces projets et l'élaboration d'une politique de coopération véritablement tournée vers l'intégration régionale à terme d'une véritable Politique européenne de voisinage ultrapériphérique (PEVu) conçue autour de et pour ces PTOM.

## **B. FAIRE DE L'EUROPE UN PUISSANT LEVIER DE RAYONNEMENT RÉGIONAL POUR LES PTOM FRANÇAIS**

### **1. L'Union européenne : un bailleur de fonds important, mais une visibilité politique trop modeste**

Les deux précédents volets de la présente étude qui étaient respectivement consacrés aux bassins Indien et Atlantique ont mis en lumière l'importance déterminante de l'Union européenne pour financer et soutenir les projets de coopération et d'intégration régionale des outre-mer français. Ils ont aussi souligné les difficultés parfois pour l'UE à concevoir et coordonner son action extérieure vis-à-vis des États tiers de ces bassins régionaux en tenant compte des intérêts des RUP et PTOM. Les outre-mer français ne sont pas encore perçus comme les points d'appui irremplaçables autour desquels la stratégie européenne doit être bâtie.

Dans le bassin Pacifique, le constat demeure assez analogue avec néanmoins trois particularités aux conséquences importantes :

- aucune RUP n'est présente. L'Union européenne n'est représentée qu'au travers de trois PTOM regroupant environ 550 000 citoyens européens ;
- les programmes Interreg, qui sont les principaux outils de financement européen de la coopération régionale, n'existent pas dans le Pacifique. D'autres outils plus modestes doivent être mobilisés ;
- l'éloignement du continent européen et l'intensité de la compétition entre les puissances régionales amoindrissent encore la visibilité de l'Union européenne, auprès des partenaires régionaux, mais aussi des populations.

#### *a) La définition d'une stratégie européenne au service des intérêts communs des États et territoires insulaires*

Le 16 septembre 2021, l'Union européenne a adopté sa stratégie pour l'indopacifique. Cette stratégie est inspirée de la stratégie indopacifique française. Elle donne lieu à des réunions ministérielles UE-Indopacifique. La quatrième et dernière s'est tenue en novembre 2025 à Bruxelles sous la présidence de Kaja Kallas, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

En revanche, il n'y a pas à proprement parler de stratégie européenne dédiée plus particulièrement au Pacifique.

Le cadre de l'action de l'UE dans la région Pacifique est principalement fixé par l'accord de Samoa signé en novembre 2023. Cet accord qui redéfinit les relations entre l'UE et les ex-pays dits ACP comprend un

protocole Pacifique<sup>1</sup> lequel précise les objectifs principaux : partenariat politique (état de droit, gouvernance), croissance économique durable, l’océan, le changement climatique...

En définitive, la stratégie de l’Union européenne dans la région se veut pleinement alignée sur la feuille de route Blue Pacific pour 2050. Elle s’affiche comme un partenaire au service des défis communs et des intérêts collectifs de chaque pays de la région et en soutien de ceux-ci, sans interférer dans le mode de délibération consensuelle propre au Pacifique, et au FIP en particulier.

Le réseau diplomatique de l’UE tend également à s’étoffer.

La délégation de l’Union européenne pour le Pacifique est basée à Suva (Fidji). Elle couvre 13 pays et bientôt 14 avec la Papouasie Nouvelle-Guinée. Relève enfin de son champ les trois PTOM. Un bureau pour les PTOM du Pacifique, rattaché à la délégation de Suva, est installé à Nouméa en Nouvelle-Calédonie. La BEI y a également une représentation pour le Pacifique. Selon Mme Barbara Plinkert, ambassadrice de l’UE pour la région, les réunions de travail sont régulières avec les ambassadeurs de France dans la région, dont l’ambassadrice pour le Pacifique, ainsi qu’avec les quelques autres représentations de pays membres dans la région (notamment l’Allemagne).

À côté de ce réseau de l’UE dans le Pacifique, il convient d’y ajouter naturellement les deux délégations de l’UE en Australie et en Nouvelle-Zélande.

L’Union européenne participe aux rencontres du FIP en sa qualité de partenaire de dialogue, aux côtés de la France, de l’Allemagne, de l’Espagne et de l’Italie. Elle travaille avec la plupart des organisations régionales, politiques ou techniques, le plus souvent en cofinancement de projets.

À titre d’exemple, l’UE cofinance avec l’AFD le programme régional SWAP2<sup>2</sup> mis en œuvre par le Programme Régional Océanien de l’Environnement (PROE).

De même, l’UE a initié le Programme régional « Commerce et Développement durable du Pacifique » (PAC-TSD)<sup>3</sup>. Le contrat devrait être

---

<sup>1</sup> Pays ACP du Pacifique : Fidji, Îles Cook, Kiribati, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Timor-Leste, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.

<sup>2</sup> Le programme SWAP2 vise à améliorer la gestion durable des déchets dans 9 pays et territoires insulaires. Son budget est de 4,3 millions d’euros.

<sup>3</sup> Doté de 11 millions d’euros pour tout le Pacifique, ce programme a 4 objectifs à la suite de l’accord de Samoa :

- Élaborer une politique en matière de commerce et de développement durable conforme aux accords régionaux, à l’Accord de Samoa et aux Accords de partenariat économique (APE)
- Renforcer et intégrer les chaînes de valeur écologiques/vertes axées vers l’exportation dans le Pacifique grâce à des instruments/mesures commerciaux internationaux

signé dans les prochains mois, avec un début d'activités fin 2026/début 2027. Les opérateurs de mise en œuvre seront le Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique et l'International Trade Center (ITC).

En synthèse, l'Union européenne est aujourd'hui un partenaire de coopération bien inséré dans l'architecture régionale. Les financements sont son principal levier d'action.

*b) Des financements 2021-2027 globalement importants, mais difficiles à cartographier*

Le tableau ci-dessous s'efforce de synthétiser les financements européens dans le Pacifique Sud en distinguant selon les instruments financiers (niveau 1) et en précisant pour chacun d'eux les compartiments et enveloppes (niveau 2), les principaux objectifs (niveau 3), les montants et les territoires bénéficiaires (PTOM ou États tiers).

Il faut distinguer 4 types de financements européens dans la région :

- les fonds NDICI Global Europe, principalement au titre de l'initiative Global Gateway, qui financent les aides bilatérales aux États tiers et les aides aux organisations régionales. Les PTOM et RUP y sont aussi éligibles. Ces fonds sont gérés par la Commission européenne ;

- Les financements aux PTOM dans le cadre de la décision d'association (DAO). Ils sont alloués et gérés par les PTOM. Ces financements comprennent des enveloppes dites territoriales (pour des projets situés sur le territoire de chaque PTOM) ;

- les programmes horizontaux de l'Union européenne ouverts aux acteurs économiques et sociaux des PTOM ;

- les financements de la Banque européenne d'investissement (BEI).

Au total, hors effet de levier, les moyens financiers de l'UE orientés vers la région Pacifique Sud s'élèvent à près de **1,7 milliard** pour la période 2021-2027.

L'Union européenne est un des plus importants bailleurs de fonds après l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

---

- Améliorer l'accès des biens et services verts du Pacifique aux marchés de l'UE et aux marchés internationaux

- Recensement et conception de projets d'investissements durables liés au commerce dans le cadre de l'initiative « Global Gateway » de l'UE.

Niveau 1 : Cadre / Instrument	Niveau 2 : Compartiment / Enveloppe	Niveau 3 : Thématiques et projets phares	Montant alloué sur 2020-2027	Pays et territoires ciblés
<p><b>1. NDICI – EUROPE DANS LE MONDE</b></p> <p><i>(Instrument principal d'aide extérieure, budget total Pacifique ~750 M€. Ces fonds sont gérés directement par la Commission européenne)</i></p>	<p><b>A. Paquet d'Investissement « Global Gateway »</b></p> <p><i>(Budget global : ~300 M€)</i></p>	<p><b>Océan, Climat et Environnement</b> (inclut le programme <i>Systèmes alimentaires</i> des PTOM).</p>	<p><b>80,2 M€</b></p>	<p>Fidji, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna</p>
		<p><b>Énergie.</b></p>	<p><b>53,3 M€</b></p>	<p>Îles Salomon, Tonga, Papouasie-Nouvelle-Guinée</p>
		<p><b>Gouvernance</b></p>	<p><b>50,9 M€</b></p>	<p>Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Timor-Oriental</p>
		<p><b>Infrastructures :</b> Réhabilitation de ports et ponts (ex : Pont de Fiu, Port de Rabaul).</p>	<p><b>39,7 M€</b></p>	<p>Îles Salomon, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Kiribati</p>
		<p><b>Agriculture :</b> Renforcement des chaînes de valeur (ex : secteur de la noix de coco).</p>	<p><b>24 M€</b></p>	<p>Vanuatu, Tuvalu</p>
		<p><b>Eau et Assainissement</b></p>	<p><b>19 M€</b></p>	<p>Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa</p>
		<p><b>Spatial et Numérique :</b> ex : programme COPERNICUS.</p>	<p><b>10 M€</b></p>	<p>Ensemble de la région Pacifique</p>
	<p><b>B. Initiatives régionales Océanie &amp; Team Europe</b></p>	<p><b>Green Blue Alliance :</b> Transition verte et croissance bleue.</p>	<p><b>197 M€</b> (part UE)</p>	<p>18 pays et territoires (incluant les PTOM)</p>
		<p><b>Programmes sociaux &amp; Droits (Spotlight / EVAWG) :</b> Lutte contre les violences faites aux femmes.</p>	<p><b>&gt; 84 M€</b></p>	<p>Pays insulaires et Papouasie-Nouvelle-Guinée</p>
		<p><b>Initiative Kiwa :</b> Adaptation au changement climatique via des solutions fondées sur la nature.</p>	<p><b>75 M€</b> (fonds mutualisés)</p>	<p>États souverains et PTOM</p>
		<p><b>Gouvernance Océanique et Biodiversité :</b> Partenariat PEUMP (45 M€) et Pacific BioScapes (12 M€).</p>	<p><b>57 M€</b></p>	<p>15 pays ACP et membres du PROE (incl. PTOM)</p>

<b>2. DÉCISION D'ASSOCIATION DES PTOM (DAO)</b>  <i>(Cadre légal exclusif sécurisant les fonds pour les PTOM. Ces fonds sont gérés par les PTOM)</i>	<b>A. Enveloppe régionale PTOM</b>	<b>Coopération inter-PTOM</b>	<b>36 M €</b> <i>(Inclus dans les 80,2 M€ du Global Gateway « Systèmes alimentaires »)</i>	Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna
	<b>B. Enveloppe intrarégionale</b>	<b>Coopération entre les PTOM et les voisins ACP ou non</b>	<b>Environ 2,5 M €</b> <i>(sur une enveloppe totale pour tous les PTOM de 15 M €)</i>	Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna et pays tiers de la région
	<b>C. Enveloppes territoriales</b> Contrats négociés entre l'UE et chaque PTOM pour soutenir une politique publique. Appui budgétaire sectoriel	<b>Appui budgétaire à la transition énergétique</b>	<b>31,9 M €</b>	Nouvelle-Calédonie
		<b>Appui budgétaire au développement durable et raisonné du tourisme</b>	<b>20,4 M €</b>	Wallis-et-Futuna
		<b>Appui budgétaire à la politique de l'eau</b>	<b>31,1 M €</b>	Polynésie française
	<b>3. PROGRAMMES SECTORIELS (INTRA-UE)</b>  Exemples : LIFE, BESTLIFE, Horizon Europe, Erasmus+, MIE, FSE+  <i>(Fonds globaux de l'UE accessibles aux acteurs des PTOM, principalement par appel à projets)</i>  Montant total pour 2021-2027 non stabilisé (programmation et appels à projet en cours)			<b>9,2 M €</b> <i>7 programmes européens horizontaux sollicités entre 2021-2024 pour 47 projets et 28 bénéficiaires</i>
			<b>2,4 M €</b> <i>entre 2021-2024 pour 27 projets et 20 bénéficiaires</i>	Acteurs locaux de Nouvelle-Calédonie
<b>4. BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT (BEI)</b>	<b>Prêts et capitaux propres</b>	Portefeuille d'investissements (Infrastructures, Énergie)	<b>763 M€</b> <i>(ayant mobilisé 5,1 Mds€)</i>	États et grandes entreprises du Pacifique

*c) Un meilleur alignement des stratégies européenne et française*

Véronique Roger-Lacan, ambassadrice pour le Pacifique, a relevé la meilleure coordination avec les initiatives et actions de l'UE dans la région. À son niveau, des réunions mensuelles sont organisées avec la délégation de l'UE à Suva, notamment pour que l'UE valorise aussi l'action de la France dans un contexte de désinformation sur la situation en Nouvelle-Calédonie notamment.

Cette coordination vise aussi à aligner autant que possible les priorités thématiques et budgétaires des parties prenantes.

Au niveau de la conception stratégique, la France a largement nourri la rédaction de la stratégie de l'Union européenne pour l'Indopacifique. Pour Marianne Péron-Doise, cette influence française sur la stratégie de l'UE se retrouve notamment « *avec un positionnement très fort sur la diplomatie maritime, les coopérations, mais aussi une offre qui, sans contrebalancer totalement le projet chinois de Belt and Road Initiative, propose une alternative* ».

*d) La signature de nouveaux partenariats économiques et commerciaux*

Le total des échanges commerciaux entre l'UE et les pays ACP du Pacifique s'élevait à 3,1 milliards d'euros en 2025.

Les relations commerciales de l'UE avec quatre États du Pacifique (Papouasie-Nouvelle-Guinée, Fidji, Samoa et Îles Salomon) sont définies par un accord de partenariat économique (APE).

L'APE avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée est applicable depuis 2011. Le gouvernement des Fidji a commencé à appliquer l'accord en juillet 2014. Le Samoa a adhéré à l'APE le 21 décembre 2018 et les Îles Salomon l'ont fait le 17 mai 2020.

L'adhésion à l'APE Pacifique de l'UE est ouverte aux autres États ACP du Pacifique. Le 27 janvier 2025, le Conseil des ministres de l'UE a adopté une proposition d'adhésion de Nioué, des Tonga et des Tuvalu à l'APE. Les trois États ACP commenceront à appliquer l'accord dix jours après avoir notifié à l'UE l'achèvement de leurs procédures internes d'adoption. Des processus d'adhésion sont également en cours avec les États fédérés de Micronésie, la République des Îles Marshall, le Timor-Leste et Vanuatu.

Si les perspectives d'échanges commerciaux avec la plupart des États parties à l'accord de Samoa demeurent assez réduites en raison de leur taille et de leur tissu économique limité, elles sont en revanche importantes avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie.

L'UE et l'Australie ont conclu les négociations en vue d'un accord de libre-échange en mars 2026. Cet accord doit supprimer plus de 99 % des droits de douane sur les exportations de l'UE vers l'Australie, améliorer l'accès aux matières premières critiques et renforcer les liens stratégiques avec la région Indopacifique. Il doit maintenant être ratifié. Son Excellence Mme Lynette

Wood, ambassadrice d'Australie en France, a souligné que son pays était particulièrement intéressé par la négociation en cours de son intégration au programme « Horizon Europe ». Les échanges scientifiques avec l'Europe sont stratégiques dans une période où des partenaires historiques de l'Australie sont perçus comme moins fiables.

Cet accord est le dernier en date après la finalisation des négociations sur des accords de libre-échange avec l'Indonésie, en septembre 2025, et avec l'Inde, en janvier 2026.

À la périphérie du Pacifique Sud, l'UE resserre donc la trame de son tissu d'accords commerciaux, ce qui peut ouvrir la voie, à terme, à une plus forte présence des entreprises européennes dans l'environnement proche du Pacifique Sud.

*e) De nombreux programmes financés par l'UE en ligne avec l'agenda Blue Pacific 2050*

L'Union européenne a aligné ses priorités de financement sur l'agenda Blue Pacific 2050 et les objectifs de développement durable, de lutte et d'adaptation au changement climatique et de préservation de la biodiversité (voir tableau *supra*).

Elle est notamment un des bailleurs majeurs de l'Initiative Kiwa portée par la France.

Elle porte aussi de nombreux programmes importants. On citera en particulier la Green Blue Alliance dotée de 197 millions d'euros et qui s'inscrit pleinement dans la stratégie Blue Pacific.

Quelques programmes intéressent d'autres priorités.

Le projet CRIMARIO, rattaché plus directement à la stratégie indopacifique, est une initiative financée par l'UE et lancée en 2015 dans l'océan Indien. Elle a été étendue à toute la zone Indopacifique à partir de 2020.

Elle a pour objectif de renforcer de la coopération internationale en matière de sûreté et de sécurité maritime en améliorant la connaissance du domaine maritime grâce au partage d'informations et au renforcement des capacités de coordination des agences maritimes.

De l'avis des partenaires régionaux, la plateforme de partage d'informations est devenue la référence commune.

Est également en préparation, un programme intrarégional de résilience face aux catastrophes et effets du changement climatique (PIROPS) qui sera mis en œuvre par la Croix-Rouge française. Le programme a pour objectif le renforcement de la résilience des territoires de Nouvelle-Calédonie, de Fidji et du Vanuatu face aux catastrophes naturelles et aux effets du changement climatique.

*f) Un impact politique et économique qui reste à prouver*

Si l'UE est incontestablement un bailleur de fonds majeur, apprécié par les États du Pacifique et qui appuie pleinement les priorités déterminées par le FIP, la traduction politique et économique de cet effort n'est pas encore évidente.

Pour Moetai Brotherson, président de la Polynésie française, l'Union européenne avait politiquement « disparu » de la région il y a quelques années : « *Je me suis rendu compte, de manière brutale, que l'Union européenne avait disparu des radars du Forum, ce que je trouve très dommage, pour l'Union d'abord, mais surtout pour la France, seul État membre à avoir des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) dans le Pacifique* ».

Même constat du côté de la Nouvelle-Calédonie, notamment sur la question des minerais stratégiques. L'Union européenne semblait méconnaître l'atout que pouvait représenter la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de sa stratégie sur les métaux critiques.

La Polynésie et la Nouvelle-Calédonie ont entrepris ces deux dernières années un travail de persuasion à Bruxelles, avec la France, pour réengager l'UE à un niveau plus politique.

Le message commence à faire son chemin. L'an dernier, aux îles Fidji, s'est tenu le tout premier forum d'affaires entre l'Union européenne et le Pacifique, en présence du commissaire européen Jozef Sikela. Une participation systématique aux sommets du FIP est aussi indispensable.

Par ailleurs, le développement économique et les investissements dans des infrastructures à fort impact et visibilité pour les populations et les États bénéficiaires ne peuvent être négligés. Le *soft power* européen qui privilégie à juste titre un accompagnement des priorités du Blue Pacific 2050, se prive néanmoins de visibilité politique en investissant peu ou moins que les autres partenaires régionaux sur les infrastructures critiques : port, aéroport, connectivité, santé. Un réengagement plus économique de l'UE dans le Pacifique est également attendu de la part de l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Quelques projets doivent néanmoins être notés. Dans le cadre de Global Gateway, 39 millions d'euros sont fléchés vers des projets d'infrastructures, notamment la réhabilitation de ports et ponts (ex : pont de Fiu, port de Rabaul, port de Christmas Island au Kiribati). Dans le secteur de l'énergie, plusieurs projets de centrales solaires sont portés, ainsi que la construction de centrales hydroélectriques à Fidji. Enfin, des discussions sont en cours pour un financement UE et BEI en faveur du projet de câble sous-marin entre la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu.

Enfin, dernière limite à l'influence européenne : l'UE finance mais les entreprises européennes sont peu présentes. Pour l'ambassadrice de l'Union

européenne, Mme Barbara Plinkert, c'est un de ses principaux défis. Des initiatives comme le forum d'affaires UE-Pacifique doivent aider à le relever.

À un niveau politique, l'Union européenne devrait être associée aux sommets France-Océanie <sup>1</sup>.

## **2. Des PTOM du Pacifique encore en marge de la stratégie et des politiques européennes dans la région**

Bien que l'Union européenne ne doive sa présence territoriale dans le Pacifique qu'aux seuls PTOM français, ceux-ci demeurent en définitive des partenaires presque comme les autres. Ils pèsent peu dans la gestion ou les priorités de financements vus ci-dessus. Ils ne sont pas considérés comme les points d'équilibre ou d'appui d'une stratégie européenne qui rayonnerait autour d'eux.

Le cadre principal de la relation UE-PTOM du Pacifique demeure la décision d'association des pays et territoires d'outre-mer et du Groenland à l'Union européenne du 5 octobre 2021<sup>2</sup>. Ce cadre est d'abord bilatéral et consiste principalement en un soutien financier direct.

Ainsi, la stratégie indopacifique de l'Union européenne présentée le 16 septembre 2021 ne cite qu'à une seule occurrence les PTOM et les RUP (de l'océan Indien), en page 1 pour évacuer rapidement le sujet. En octobre 2025, le Conseil a approuvé des conclusions sur la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour la coopération dans la région indopacifique. Le constat est identique 4 ans après : les RUP et les PTOM sont encore citées une fois.

Interrogée, la Polynésie française a indiqué n'avoir fait l'objet d'aucune consultation spécifique lors de l'élaboration de la stratégie de l'UE, ni être associée à aucun mécanisme de suivi de sa mise en œuvre.

S'agissant des financements européens, on peut aussi relever le caractère relativement résiduel des financements dédiés spécifiquement à la coopération et l'intégration régionales des PTOM.

En premier lieu, les crédits gérés directement par les trois PTOM et dédiés à la coopération régionale sont très maigres. À la différence des RUP qui disposent de programmes Interreg sur financements FEDER, les PTOM bénéficient de financements beaucoup plus modestes.

Jusqu'à l'actuelle programmation 2021-2027, les PTOM ne se voyaient allouer aucune enveloppe dédiée à la coopération régionale avec leurs voisins. La décision d'association des PTOM, sur financement FED, ne prévoyait qu'une enveloppe dite régionale pour financer la coopération entre les PTOM.

---

<sup>1</sup> voir la recommandation n° 7

<sup>2</sup> Décision (UE) 2021/1764 du Conseil du 5 octobre 2021.  
<https://eur-lex.europa.eu/eli/dec/2021/1764/oj/fra>

Depuis 2021, la décision d'association prévoit une enveloppe dite intrarégionale. Dotée de 15 millions d'euros pour tous les PTOM (y compris ceux de la Caraïbe), cette enveloppe en réserve environ 2,5 millions pour les trois PTOM du Pacifique.

Ce montant est extrêmement faible en comparaison des programmes Interreg des RUP.

<b>Programme Interreg 2021-2027</b>	<b>Montant (en euros)</b>
Océan Indien	62 200 000
Canal du Mozambique	10 228 700
Amazonie	19 000 000
Caraïbes	67 900 000

L'enveloppe dite régionale de 32 millions d'euros augmente sensiblement les financements au profit de la coopération régionale, mais cette enveloppe est réservée à des projets de coopération entre les PTOM eux-mêmes, à l'exclusion de territoires tiers.

Quant aux enveloppes dites territoriales, qui permettent de financer directement des politiques publiques sur chaque PTOM, elles s'élèvent au total à moins de 85 millions d'euros pour les trois PTOM. Cela reste modeste, comparativement aux fonds structurels alloués aux RUP (plusieurs milliards) ou aux fonds Global Gateway à destination des pays ACP du Pacifique (750 millions).

Par ailleurs, si les montants fléchés vers la région Pacifique au titre du NDICI et de Global Europe sont significatifs (750 millions d'euros pour 2021-2027), l'évaluation des crédits contribuant à la coopération et l'intégration régionales est difficile. Une part importante consiste en des aides bilatérales, même si de nombreux programmes sont éligibles à plusieurs pays. Par ailleurs, les PTOM du Pacifique ne sont pas nécessairement bénéficiaires de ces projets, bien qu'éligibles. Enfin, il ne suffit pas qu'un programme bénéficie à plusieurs pays pour considérer qu'il renforce la coopération et l'intégration régionales.

S'agissant du financement BEI, un relatif désengagement a été relevé par la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française.

La Polynésie a notamment indiqué que les lignes de crédits dédiées aux PTOM au sein de la BEI ont disparu, la décision 2021-2027 ne maintenant que des instruments financiers de droit commun comme InvestEU ou Global Gateway. Depuis 2021, aucun financement n'a été accordé.

Pour mieux impliquer la BEI, la Nouvelle-Calédonie suggère d'organiser une réunion annuelle ou biennale avec la BEI afin de présenter les projets des PTOM du Pacifique à la banque.

### **3. Mettre les PTOM au centre de la stratégie européenne : l'opportunité du prochain cadre financier pluriannuel 2028-2034**

Comme vu *supra*, les PTOM français ne sont pas réellement pensés par l'Union européenne comme des atouts maîtres pour sa stratégie et ses interventions dans le Pacifique. Naturellement, ils renforcent son positionnement et font l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la décision d'association de 2021. Mais le sentiment est que les PTOM demeurent considérés comme un plus certain pour l'Union européenne dans la région, pas comme les centres de gravité de sa stratégie.

Pour infléchir cette situation, le prochain cadre financier pluriannuel de l'Union européenne pour 2028-2034, en cours de négociation, est une opportunité à saisir.

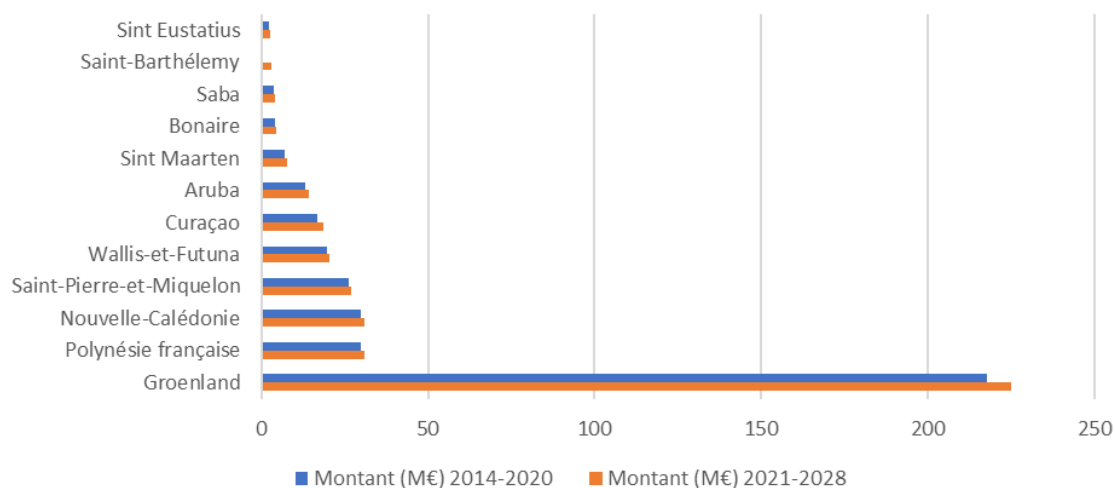
En effet, le projet présenté par la Commission européenne en juillet 2025 fait de nombreux perdants, à commencer par les RUP, mais quelques gagnants, notamment les PTOM.

L'architecture de l'action extérieure de l'Union européenne pour la période 2028-2034, telle que définie dans les propositions de la Commission de juillet et septembre 2025, conçoit une forte augmentation de l'instrument financier dédié aux PTOM. La Commission européenne prévoit en effet un quasi-doublement de l'enveloppe globale qui leur est dédiée, passant de 500 millions d'euros pour la période 2021-2027 à près d'un milliard d'euros pour la période 2028-2034.

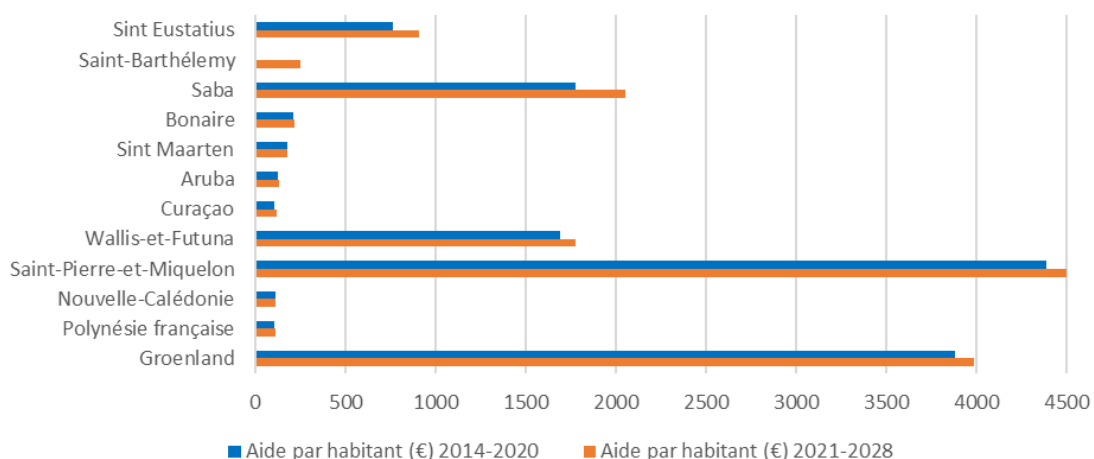
Ce doublement, après une quasi stabilité de l'actuelle période de programmation par rapport à 2014-2020, marque un véritable infléchissement qui s'attache moins à compenser des handicaps structurels, qui est l'approche privilégiée vis-à-vis des RUP, qu'à transformer les PTOM, qualifiés d'« *avant-postes essentiels de l'Union* » par la Décision d'Association Outre-mer (DAO) du 5 octobre 2021, en leviers de la souveraineté européenne. Le doublement des fonds permet de donner plus de corps à cette ambition.

Toutefois, ce doublement annoncé qui bénéficiera aux PTOM du Pacifique ne remet pas en question la clé actuelle de répartition entre les PTOM, très déséquilibrée en faveur du Groenland.

### Montant de l'aide européenne par territoire (en millions d'euros)



### Montant de l'aide européenne par habitant (en euros)



Source : Délégation sénatoriale aux outre-mer

En effet, le projet de modification de la DAOG propose de continuer d'allouer plus de 50 % de l'enveloppe totale au Groenland. Sur les 1 milliard d'euros prévus, la répartition serait la suivante : 530 millions pour le Groenland, 425 pour les autres PTOM et 45 pour une enveloppe commune réservée à l'assistance technique.

En l'état, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie verraient leurs enveloppes territoriales respectives passer de 31 millions d'euros environ à plus de 60 millions d'euros. L'enveloppe régionale de 32 à 60 millions et l'enveloppe intrarégionale dans le Pacifique de 2,5 à 5.

Le récent rapport de la délégation sur les enjeux pour les outre-mer du prochain CFP<sup>1</sup> regrettait que le doublement de l'enveloppe ne soit pas l'occasion d'un rééquilibrage. Cet effort exceptionnel permettrait pourtant d'augmenter le soutien au Groenland dans les circonstances actuelles, tout en amorçant une reventilation de l'enveloppe.

Nos collègues proposaient de tendre vers une répartition 1/3 Groenland - 2/3 autres PTOM. À la lumière du présent rapport, cette recommandation paraît d'autant plus pertinente qu'elle permettrait d'allouer aux PTOM du Pacifique des moyens significatifs pour conduire et piloter eux-mêmes des actions de coopération. Dans une telle hypothèse, **les enveloppes régionale et intrarégionale à la disposition des PTOM du Pacifique - celles finançant des projets de coopération régionale - pourraient atteindre un montant d'environ 100 millions d'euros.** Ces moyens se rapprocheraient de ceux accordés aux RUP dans le cadre des programmes Interreg.

Si les PTOM du Pacifique se réjouissent du doublement de l'enveloppe globale, ils émettent en revanche de **fortes réserves à propos de la nouvelle architecture proposée pour les enveloppes aux PTOM.**

Selon le projet de la Commission européenne, afin « *d'aligner davantage le partenariat UE-PTOM sur les engagements pris dans le cadre de la stratégie Global Gateway* », il est proposé de fusionner les enveloppes régionale et intrarégionale, voire de les fusionner également avec les enveloppes territoriales.

Cette proposition pose deux problèmes.

Tout d'abord, un problème d'approche très révélateur. En effet, le parti pris est d'aligner la relation avec les PTOM sur la stratégie Global Gateway. Or, si l'Union européenne modifiait véritablement son paradigme, l'analyse devrait être inversée. Les PTOM devant être au cœur de la stratégie européenne dans la région, ce sont leurs intérêts et priorités qui devraient inspirer la stratégie Global Gateway.

Ensuite, il n'est pas acceptable que les enveloppes territoriales puissent être absorbées dans une dotation globale.

Les enveloppes territoriales sont unanimement appréciées par les autorités des PTOM en raison de leur souplesse de gestion, leur caractère programmable et leur capacité de s'aligner sur les politiques publiques sectorielles décidées par les autorités locales.

---

<sup>1</sup> Rapport n° 426 (2025-2026), du 20 février 2026, de MM. Olivier Bitz, Georges Naturel et Saïd Omar Oili.

**Recommandation n° 11 : Saisir l'opportunité unique du prochain cadre financier pluriannuel 2028-2034 pour :**

**- obtenir une nouvelle répartition de l'enveloppe allouée aux PTOM plus favorable et juste pour les PTOM hors Groenland, en leur attribuant environ les deux tiers de l'enveloppe contre moins de 50 % actuellement ;**

**- préserver impérativement les enveloppes territoriales aux PTOM et fusionner les enveloppes régionale et intrarégionale en une seule enveloppe dite de coopération régionale ;**

**- porter le montant de cette enveloppe de coopération régionale, à la disposition des PTOM du Pacifique, à 100 millions d'euros contre moins de 35 millions d'euros environ dans la programmation 2021-2027.**

#### **4. Infléchir les priorités de l'instrument « Europe dans le monde » dans le Pacifique sur celles des PTOM**

L'Union européenne, tout en affirmant que les PTOM du Pacifique sont des avant-postes, ne les met pas au centre de sa stratégie. Comme vu *supra*, l'intention première est plutôt celle d'aligner les priorités des PTOM sur celle de Global Gateway, et non l'inverse. Cette remarque peut être étendue à l'instrument « Europe dans le monde » qui inclut Global Gateway et finance l'intégralité de l'action extérieure de l'UE.

Pour Moetai Brotherson, président de la Polynésie française, l'enjeu n'est pas d'opposer les enveloppes territoriales et régionales aux PTOM, mais de les organiser de manière complémentaire et stratégique. Une évolution pertinente consisterait à partir des priorités propres à chaque territoire, financées au titre de l'enveloppe territoriale (eau, énergie, développement économique, transport) pour ensuite les amplifier à l'échelle régionale lorsque cela est pertinent. L'objectif est de capitaliser sur les expériences et capacités existantes des PTOM afin de diffuser des bonnes pratiques, mutualiser les outils et l'ingénierie, et structurer des réponses régionales cohérentes et visibles.

L'enveloppe régionale ou de coopération régionale intervient comme un levier d'amplification, permettant de traiter à une échelle mutualisée des enjeux qui excèdent le cadre strictement territorial.

Cette nouvelle approche stratégique pourrait être encore décuplée si les programmes financés dans le cadre de « Europe dans le monde » s'ouvraient plus nettement aux priorités définies par les PTOM.

Les priorités des PTOM ne sont pas antinomiques de celles de « Europe dans le monde », elles-mêmes très proches de l'agenda Blue Pacific 2050. Toutefois, une attention plus marquée aux enjeux économiques et d'infrastructures est attendue des PTOM, à la fois pour eux-mêmes mais aussi pour l'ensemble du Pacifique.

Cette inflexion doit notamment se traduire par la **présence systématique de représentants des PTOM dans les instances d'orientation, de pilotage et de suivi des programmes relevant de l'instrument « Europe dans le monde »**, dès lors que l'ordre du jour intéresse le Pacifique. Des représentants du monde économique des PTOM devraient aussi être présents, notamment dans le cadre du Global Gateway, au sein de la plateforme consultative de la société civile et des autorités locales qui comprend à ce jour 57 membres<sup>1</sup>. Aucun représentant des PTOM n'y figure, ni des RUP au demeurant.

Pourtant, l'enjeu est double. D'une part, comme on vient de le voir, mieux articuler les priorités des PTOM (et RUP) avec l'instrument « Europe dans le monde ». **D'autre part, associer les acteurs économiques des RUP et des PTOM, qui doivent être considérés comme des acteurs économiques européens à part entière, et qui devraient figurer parmi les premiers bénéficiaires des marchés et projets financés par l'Europe dans ces régions.** Le budget considérable du troisième pilier « Europe dans le monde », qui est appelé à encore croître pour la prochaine programmation 2028-2034, doit être un levier de développement et de croissance pour les entreprises des PTOM ou des RUP. « Global Europe » devrait être l'instrument pour élargir leur marché. Les entreprises des PTOM peuvent aussi être les partenaires idéaux pour les entreprises du continent européen recherchant un partenaire implanté dans la région Pacifique.

Plusieurs signaux indiquent néanmoins que l'Union européenne accorde une nouvelle attention aux priorités des PTOM. Les récents déplacements à Bruxelles des présidents de Polynésie française et du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ont sans doute accéléré cette prise de conscience dans le contexte d'une accélération des bouleversements géostratégiques à l'échelle mondiale.

Ainsi, la délégation de l'Union européenne pour le Pacifique a indiqué qu'un soutien TAIEX financier est envisagé pour 2026 afin d'aider la Nouvelle-Calédonie en matière de politique commerciale, notamment dans sa négociation de l'accord commercial avec le Vanuatu et également dans la mise en œuvre du « Marché commun du Pacifique » avec Wallis et Futuna et la Polynésie française.

Le recours à l'instrument TAIEX est aussi symboliquement important. En effet, cet outil est habituellement mobilisé pour renforcer les capacités institutionnelles et des administrations publiques des pays candidats ou du voisinage. Dans cette configuration, le Vanuatu serait considéré comme un partenaire du voisinage du PTOM Nouvelle-Calédonie.

---

<sup>1</sup> [https://international-partnerships.ec.europa.eu/document/download/264bc2a4-7e04-4e64-a4cd-0c37c1860228\\_en?filename=global-gateway-cso-la-advisory-platform-members-list\\_en.pdf&prefLang=fr](https://international-partnerships.ec.europa.eu/document/download/264bc2a4-7e04-4e64-a4cd-0c37c1860228_en?filename=global-gateway-cso-la-advisory-platform-members-list_en.pdf&prefLang=fr)

Un autre signal est le financement par l'UE de l'organisation et de la prise en charge de la participation du gouvernement calédonien et des parties prenantes au « *EIT RawMaterials Summit* » à Bruxelles du 19 au 21 mai 2026 dans le cadre de la stratégie européenne sur les terres rares.

Par ailleurs, le prochain Business Forum UE-Pacifique pourrait être organisé à Nouméa en septembre 2027.

Enfin, **le récent forum UE-PTOM qui s'est déroulé à Aruba** du 9 au 14 avril 2026 a permis de discuter des grandes priorités identifiées pour la période 2028-2024, parmi lesquelles :

- le renforcement de la connectivité digitale et maritime ;
- le soutien à la transition énergétique et aux infrastructures résilientes ;
- la transformation durable du secteur du nickel (pour la Nouvelle-Calédonie) ;
- ainsi que l'intégration économique régionale des territoires.

Ces priorités reflètent les besoins exprimés par les PTOM, souvent avec une dimension régionale, et les domaines où l'Union européenne peut apporter une réelle valeur ajoutée. Ces priorités ont été discutées à Aruba avec le Commissaire européen Jozef Sikela en charge des Partenariats internationaux afin de leur donner une impulsion politique.

La Nouvelle-Calédonie, avec la Mission interministérielle pour la Nouvelle-Calédonie, a en particulier identifié quelques grands projets structurants (ex : port de Nouméa, aéroport de La Tontouta, câble numérique). L'UE prévoit une mission dans le Pacifique entre octobre et novembre 2026, afin d'évoquer ces projets concrets.

Cette mission devrait notamment permettre de :

- organiser une Conférence d'investissement (probablement en Polynésie française, mais avec une mission également en Nouvelle-Calédonie) dédiée aux trois PTOM du Pacifique afin de connecter les acteurs locaux avec des partenaires européens, le secteur privé et les institutions financières. La Banque européenne d'Investissement (BEI) pourrait y participer ;
- engager un dialogue direct avec les autorités territoriales et les porteurs de projets ;
- affiner et prioriser un portefeuille de projets d'investissement potentiels.

Ce pivotement de la stratégie de l'UE dans la région, autour des PTOM, pourrait se traduire à terme par **le déménagement du siège de la délégation de l'UE pour le Pacifique dans un PTOM, par exemple à Nouméa.**

**Recommandation n° 12 : Infléchir la gouvernance de l'instrument « Europe dans le monde » de l'Union européenne dans le Pacifique Sud, afin que les priorités de la France et des PTOM français soient mieux prises en compte, dans la perspective de l'élaboration à terme d'une véritable Politique européenne de voisinage ultrapériphérique (PEVu) conçue autour et pour les PTOM.**

**Recommandation n° 13 : Proposer le déménagement du siège de la délégation de l'Union européenne pour le Pacifique, actuellement à Suva (Fidji), à Nouméa en Nouvelle-Calédonie.**

## **5. Mieux mobiliser les financements européens par les PTOM**

Les enveloppes allouées aux PTOM sont dans l'ensemble facilement mobilisables, bien que la programmation ait été l'objet d'une certaine complexification liée à la fin du FED.

La Polynésie relève en particulier :

*« - un renforcement des exigences budgétaires et comptables notamment en matière de traçabilité des dépenses, de justification financière et de conformité aux principes budgétaires de l'UE (annualité, universalité, spécialité) ;*

*- un cadre plus strict en matière de gestion du temps, avec une attention accrue portée aux calendriers d'engagement et de paiement, et un risque plus marqué de perte de crédits en cas de retard d'exécution ;*

*- une accentuation de la logique de performance, avec un lien plus étroit entre décaissements, résultats et atteinte d'indicateurs. »*

Les PTOM plaident pour le maintien de règles aussi souples que possibles pour 2028-2034, période qui devrait voir les enveloppes au moins doublées (voir *supra*).

Outre les enveloppes dédiées aux PTOM, des financements européens majeurs sont ouverts aux PTOM dans le cadre des 2<sup>e</sup> (compétitivité, prospérité et sécurité) et 3<sup>e</sup> (Europe dans le monde) piliers du futur budget européen.

Au titre de la coopération et l'intégration régionales, l'instrument « Europe dans le monde » offre de nombreuses opportunités pour les PTOM comme vu *supra*. Dans le cadre du 2<sup>e</sup> pilier, le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), qui se compose de deux compartiments (Transport et Energie) offre également des perspectives pour le financement, à l'initiative de projets portés par les PTOM, d'infrastructures majeures dans ces secteurs, ainsi que dans celui du numérique. L'importance des financements annoncés (80 milliards d'euros pour 2028-2034 contre 30 milliards pour 2021-2027) ouvre la voie à des financements à la hauteur des coûts des investissements dans un espace océanique immense.

Le rapport précité de la délégation sur les enjeux pour les outre-mer du CFP 2028-2034<sup>1</sup> soulignait que « le MIE constitue un outil particulièrement stratégique pour les outre-mer, dans la mesure où les RUP comme les PTOM y sont éligibles. Concernant les PTOM, cette éligibilité est explicitement confirmée par le règlement (UE) 2021/1153 établissant le MIE pour la période 2021-2027. Celui-ci précise que, conformément à la décision 2013/755/UE, les personnes et entités établies dans les PTOM peuvent bénéficier d'un financement MIE, sous réserve du respect des règles du programme et des dispositions applicables à l'État membre de rattachement. Pour la période 2028-2034 (CEF III), la continuité de l'éligibilité des RUP et des PTOM est confirmée, ce qui ouvre des perspectives importantes de financement pour les projets ultramarins. Néanmoins, les RUP bénéficient de taux de financements préférentiels, contrairement aux PTOM, dont les taux restent standards ».

Autre point de vigilance : la définition des projets éligibles. A priori, les enjeux particuliers des RUP sont pris en compte. Le CFP 2028-2034 mentionne que « La facilité (MIE) donnera un nouvel élan à ces investissements essentiels dans la résilience et la sécurité de l'Europe, notamment en soutenant des projets dans les régions les moins connectées de l'Union, telles que les îles et les régions ultrapériphériques. Elle investira dans les interconnexions et les réseaux transfrontiers, les liaisons de transport transfrontières, les réseaux en mer, les sources d'énergie renouvelables et le stockage des énergies renouvelables, et les infrastructures pour carburants alternatifs ». En revanche, le projet de règlement MIE est très peu disert sur les RUP (sauf pour préciser un taux de cofinancement de 60 %<sup>2</sup> contre 50 % pour les autres territoires), et pratiquement muet sur les PTOM.

Il convient de veiller à ce que les PTOM bénéficient d'une attention identique.

**Recommandation n° 14 : Afin que les PTOM captent au maximum les financements européens :**

- garantir que les critères d'éligibilité au Mécanisme pour l'interconnexion pour l'Europe (MIE) et à l'instrument « Europe dans le monde » sont adaptés aux projets d'insertion régionale des PTOM du Pacifique dans les secteurs des transports maritimes ou aériens, du numérique et de l'énergie ;
- faciliter et favoriser la participation des entreprises des PTOM aux appels à projet ;
- relever les taux de cofinancement du MIE pour les RUP et PTOM à 75 %.

<sup>1</sup> Rapport n° 426 (2025-2026) de MM. Olivier Bitz, Georges Naturel et Saïd Omar Oili.

<sup>2</sup> Contre 70% actuellement.

## **C. AGIR PLUS MASSIVEMENT SUR LES FACTEURS STRUCTURELS : DÉSENCLAVEMENT, SÉCURITÉ ET BIENS COMMUNS RÉGIONAUX**

### **1. Le désenclavement, prérequis de toute intégration régionale**

#### *a) Créer un marché commun des transports aériens*

La question de la connectivité, dans toutes ses dimensions (aérienne, maritime, numérique et commerciale), devrait être l'objectif prioritaire de la coopération océanienne.

Lors du déplacement de la délégation dans le Pacifique, les entretiens ont beaucoup tourné autour de ce sujet. Le directeur général de la CPS notamment, Paula Vivili, a regretté que son organisation n'y ait pas apporté de réponse et admis que le « *coût est un défi* ».

Chaque collectivité française tend à développer ses propres projets. En Polynésie, la Route du Corail prévoit la création d'une ligne aérienne au départ de la Polynésie française desservant les îles Cook, Tonga, Samoa et Fidji, sa destination finale. Une étude de faisabilité de cette nouvelle ligne a permis de valider plusieurs prérequis à son lancement : l'existence d'un marché porteur, l'intérêt marqué par plusieurs compagnies aériennes et offices du tourisme, le soutien des autorités de l'aviation civile et de gestion des plateformes aéroportuaires des territoires et États concernés. La compagnie Air Tahiti s'est officiellement positionnée pour opérer cette nouvelle ligne.

Le projet polynésien s'inscrit clairement à l'échelle régionale et englobe le volet économique (maintenance et connectivité numérique).

Moetai Brotherson a confirmé que la Polynésie a signé en octobre 2025 un *Memorandum of Understanding (MoU)*, ou protocole d'entente, avec l'État et la compagnie domestique historique Air Tahiti pour établir sur la plateforme aéroportuaire de Tahiti-Faa'a ce qui doit être à la fois un centre de formation aux métiers de la maintenance aéronautique et un centre de maintenance pour les avions de transport régionaux (ATR) qui, outre la Polynésie française, desservent plusieurs réseaux domestiques dans le Pacifique, en particulier en Nouvelle-Calédonie et aux Fidji. « *Nous entendons ainsi devenir le point focal de ces opérations de maintenance* » a-t-il affirmé, offrant une alternative aux deux grands pôles actuels (Auckland et Singapour).

Le projet s'inscrit dans une stratégie à long terme :

- régionale : permettre à la Polynésie française de mieux s'intégrer dans son environnement Pacifique et de se « *réancrer durablement dans le Grand Pacifique* ». L'accord ouvre la voie à une meilleure connectivité avec Samoa, Tonga et Fidji ;

- économique : faciliter le commerce, l'investissement et les échanges humains, notamment via des circuits touristiques combinant Tahiti et les Îles Cook, ou des connexions depuis l'Australie vers la Polynésie via les Cook ;

- géopolitique : la Polynésie française a pour ambition d'être plus présente dans les organisations régionales au cours des années à venir. Lors du dernier FIP, qui s'est tenu à Honiara dans les îles Salomon en septembre 2025, le président polynésien a proposé que la réunion du FIP en 2031 se tienne pour la première fois en Polynésie française.

La Nouvelle-Calédonie est aussi impliquée dans plusieurs projets majeurs à l'échelle du bassin Pacifique avec le renforcement des liaisons aériennes internationales de la compagnie Aircalin ( et la restructuration de la desserte aérienne intérieure).

Même si ce réaménagement se heurte à des difficultés. Lors de son déplacement en avril dernier, la desserte aérienne intérieure était à l'arrêt en raison de blocages des aérodromes de Lifou, Maré, Ouvéa et de l'île des Pins. Un projet de transfert des opérations d'Air Calédonie de l'aérodrome urbain de Nouméa-Magenta vers l'aéroport international de La Tontouta, présenté comme par le gouvernement « *crucial pour la survie économique de la société* », suscite de vives tensions avec les collectifs d'usagers et les autorités coutumières. La compagnie domestique Air Calédonie a depuis été placée en redressement judiciaire.

Il est à noter que Air Calédonie, exploitant également des ATR, propose un centre de maintenance similaire à la Polynésie mais tourné vers la région mélanésienne, à la faveur du transfert de son activité sur la plateforme aéroportuaire de La Tontouta en Nouvelle-Calédonie.

Pourtant force est de constater que Suva reste mieux desservie que Nouméa ou Papeete. La capitale des Fidji est en effet le hub régional majeur dans le Pacifique Sud. Elle bénéficie de vols directs et réguliers vers plusieurs destinations du Pacifique (Australie, Nouvelle-Zélande, Samoa, Tonga, etc.) et même au-delà (via Nadi, l'autre aéroport international fidjien). Les tarifs sont souvent plus compétitifs avec une concurrence accrue entre compagnies (Fiji Airways, Virgin Australia, Air New Zealand, etc.), à l'inverse de Nouméa qui dépend principalement d'Aircalin pour ses liaisons internationales, avec des vols moins fréquents et plus chers, vers l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou Wallis-et-Futuna.

Comme l'a souligné la Chambre territoriale des comptes en 2025, la Nouvelle-Calédonie souffre d'un manque de stratégie claire pour sa desserte aérienne et maritime. Les subventions publiques sont mal optimisées, et les infrastructures (aéroports, ports) sont moins développées qu'à Suva, où les investissements sont plus importants pour soutenir le tourisme et le commerce. La Chambre relevait la nécessité d'une stratégie de desserte aérienne du territoire.

Deux autres projets, plus limités mais allant dans le sens de l'intégration régionale, sont défendus par la diplomatie française :

- la création d'un Master en management du transport aérien, sous l'égide de l'école nationale française de l'aviation civile (ENAC), conçu comme un socle commun de formation pour créer de futures synergies régionales. La Direction générale de l'aviation civile de France (DGAC) et l'Autorité de l'aviation civile de Singapour (CAAS) ont annoncé le lancement en 2026 de ce programme dispensé conjointement par l'École nationale de l'aviation civile (ENAC) et l'Académie de l'aviation de Singapour (SAA). Il vise à fournir une formation entièrement gratuite et de haut niveau aux cadres de l'aviation civile des petits États insulaires du Pacifique, contribuant ainsi au développement économique régional et à l'amélioration des normes de l'aviation civile dans la région. Une dizaine d'États et territoires ont désigné des cadres à former : Fidji, Îles Cook, Niue, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Vanuatu, Tuvalu, Polynésie française ;

- l'accès des aéroports des États insulaires du Pacifique Sud à la classification « *Airport Carbon Accreditation* » qui prévoit un accompagnement sur-mesure par la France pour un verdissement des activités aéroportuaires dans le Pacifique. La mise en œuvre de cet accompagnement nécessite au préalable de la part des autorités aéroportuaires d'adresser à l'AFD une requête. Les autorités de Nauru et de Tonga auraient manifesté leur intérêt.

Mais c'est la desserte aérienne de Wallis-et-Futuna en particulier qui reste problématique.

Wallis est reliée trois fois par semaine à la Nouvelle-Calédonie et une fois par semaine à Fidji, sans liaison maritime de passagers. Futuna, distante de 230 km, est reliée six jours sur sept à Wallis par des Twin Otter à faible capacité (12 à 14 passagers).

Dès que les vents de travers à Futuna dépassent les 10 nœuds, la sécurité des vols n'est plus garantie dans les phases critiques de décollage et d'atterrissage - les vols sont alors annulés et le risque est de se retrouver bloqué à Futuna plusieurs jours. Les déplacements des malades, des étudiants, des professionnels, des administratifs sont périlleux et il faut réserver au moins deux mois à l'avance pour espérer avoir une place. L'isolement de l'archipel contribue à son dépeuplement.

Les leviers de désenclavement existent pourtant selon les études réalisées. Il conviendrait par exemple de :

- moderniser l'aérodrome de Futuna pour accueillir l'ATR 42. De nombreux experts estiment en effet que l'appareil idéal pour desservir Futuna par presque tous les temps est l'ATR 42. Aux Fidji, un ATR 42 se pose sans difficulté à Labasa sur une piste courte comparable à celle de Futuna. Mais pour que la DGAC autorise ce type d'appareil, des aménagements aéroportuaires à Vele sont nécessaires. Ces investissements se heurtent

actuellement à les contraintes foncières et supposeraient une très forte volonté politique ;

- créer une liaison directe Wallis-Fidji plus fréquente. Wallis est à seulement 730 km de Nandi (Fidji), hub régional majeur desservi par Qantas, Fiji Airways, Air New Zealand. Une liaison trois fois par semaine (au lieu d'une) offrirait : un accès aux soins à Suva ; une porte d'entrée vers Auckland et Sydney sans transiter par la Nouvelle-Calédonie ; un désenclavement commercial. Mais ceci suppose que Fiji Airways soit candidate à un projet de DSP<sup>1</sup> et que des droits de trafic sont négociés entre la France et les Fidji ;

- ouvrir la concurrence sur la liaison Wallis-Nouméa. Les élus locaux plaident pour des liaisons ouvertes à plusieurs compagnies afin de briser le monopole actuel. Air Tahiti Nui, dans le cadre de l'accord-cadre Nouvelle-Calédonie-Polynésie française de novembre 2025, pourrait être associée à une desserte élargie, créant une concurrence sur cet axe et potentiellement une liaison directe Wallis-Papeete ;

- instaurer une continuité territoriale renforcée. L'État finance déjà la DSP inter-îles, mais les collectivités hors DROM comme Wallis-et-Futuna ont des dispositifs de continuité territoriale qui relèvent de la compétence propre du territoire. Une réforme alignant Wallis-et-Futuna sur le régime des DROM (obligations de service public encadrées nationalement, avec tarifs sociaux imposés) renforcerait les garanties pour les habitants.

**Recommandation n° 15 : Désenclaver Wallis-et-Futuna :**

**- en aménagement de la piste de Futuna pour l'ATR 42 et la modernisation des systèmes de navigation ;**

**- en augmentant des fréquences Wallis-Fidji en négociant entre compagnies régionales (Air Calin, Air Tahiti, Fiji Airways) ;**

**- en ouvrant la concurrence sur l'axe Wallis-Nouméa.**

*b) Développer les liaisons maritimes pour le fret et les passagers*

Les ports ultramarins sont les poumons des territoires insulaires - 90 % des biens de consommation y transitent par la mer, et ce chiffre est encore plus élevé dans les petites îles du Pacifique. Les ports agissent comme des cordons ombilicaux, assurant aussi bien le fret que le trafic croisière et le cabotage.

Le transport maritime en Polynésie française affiche des progrès significatifs : la fréquentation passagers a augmenté de 20 % entre 2015 et 2024, le fret de 4 %. Le gouvernement de Polynésie a prévu un investissement de 20 milliards de francs CFP pour renouveler la flotte entre 2026 et 2028 : cinq

<sup>1</sup> Délégation de service public à mettre en place.

navires neufs et un rénové répartis entre les Australes, les Marquises, les Tuamotu et les Gambier. Le modèle de référence reste l'Aranui, cargo mixte reliant Papeete aux Tuamotu et aux Marquises - le seul navire avec le Saporo à approvisionner ces îles reculées, transportant viande, légumes, matériaux de construction, véhicules et passagers en circuit fermé.

En Nouvelle-Calédonie, le port de Nouméa que la délégation sénatoriale a visité en compagnie du ministre Samuel Hnepeune, chargé des affaires maritimes et des infrastructures maritimes, portuaires et aéroportuaires, de la recherche et de la valorisation des ressources naturelles, de la formation professionnelle, s'étend sur plus de 1 000 hectares et est en pleine modernisation. Pour les liaisons inter-îles, deux bateaux tournent sur un planning mensuel seulement. Et la Nouvelle-Calédonie ne dispose pas de liaison maritime régulière vers les autres collectivités françaises.

Quant à Wallis-et-Futuna, il n'existe pas de liaison maritime entre les deux îles Wallis et Futuna. Le fret arrive par navire cargo une fois par mois environ depuis Nouméa ou Auckland, sans service passagers. Pourtant un rapport gouvernemental sur la desserte recommandait dès 2020 l'affrètement d'un ferry pour les boursiers lors des vacances scolaires, et l'étude de l'achat d'un bateau multi-missions assurant à la fois des missions régaliennes (sauvetage en mer, surveillance des pêches) et le transport de fret entre les deux îles.

Plusieurs possibilités connues d'amélioration existent pourtant :

- créer une ligne de cabotage franco-française entre les trois collectivités. Il n'existe aujourd'hui aucune liaison maritime directe entre Papeete, Nouméa et Wallis. La distance Wallis-Nouméa (2 000 km) et Wallis-Papeete (2 200 km) est grande mais parfaitement compatible avec un navire cargo-mixte de type Aranui ;

- intégrer Wallis-et-Futuna dans un circuit régional élargi vers les Fidji, Tonga et Samoa. Wallis est à 730 km des Fidji et à moins de 500 km de Tonga. Un navire pourrait desservir la boucle Wallis-Tonga-Samoa-Fidji avec escale mensuelle ;

- développer le port de Wallis en hub intermédiaire de transbordement. Wallis occupe une position géographique centrale dans le triangle Fidji-Tonga-Samoa-Nouvelle-Calédonie-Polynésie. Aujourd'hui sous-équipé, son port pourrait être modernisé pour servir de point d'escale aux lignes de cabotage régionales - notamment pour les navires desservant les Fidji depuis Auckland ou Sydney ;

- rationaliser le fret longue distance depuis l'Europe et l'Australie. CMA CGM dessert déjà Papeete et Nouméa sur une ligne hebdomadaire reliant l'Europe à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande via la côte est américaine. Mais Wallis-et-Futuna n'est pas incluse dans ces grandes rotations. Négocier une escale de transbordement à Wallis sur ces lignes

- même mensuelle - réduirait considérablement les coûts du fret actuellement acheminé via Nouméa avec des semaines de délai supplémentaire ;

- développer la croisière comme vecteur d'intégration régionale et de revenus. La croisière est un levier économique considéré comme sous-exploité pour les liaisons inter-collectivités.

Les collectivités françaises du Pacifique pâtissent de l'isolement tout comme la majorité des petits États insulaires. L'insertion dans les flux du commerce international est au cœur des enjeux communs de leur développement.

S'appuyant sur les initiatives de ses collectivités du Pacifique, la délégation suggère que la France lance enfin une grande initiative pour un Marché commun des transports afin de mobiliser les acteurs - publics et privés- et les financements afin d'améliorer la connectivité aérienne et maritime interinsulaire dans le Pacifique Sud.

Elle associerait les États volontaires, les trois collectivités françaises, les compagnies locales et l'Union européenne, avec une approche progressive et diplomatique auprès des autorités institutionnelles existantes (FIP, CPS) et serait financée avec notamment des fonds européens.

**Recommandation n° 16 : Lancer une initiative pour la création d'un Marché commun des transports afin d'améliorer la connectivité aérienne et maritime interinsulaire dans le Pacifique Sud, associant les États, les trois collectivités françaises, les compagnies locales et l'Union européenne.**

*c) Accélérer la connectivité numérique*

Les câbles sous-marins sont tout aussi essentiels pour compenser l'isolement physique des territoires du Pacifique.

La stratégie indopacifique française prévoit explicitement le renforcement des câbles sous-marins et de leur sécurité, avec la loi de programmation militaire 2024-2030 allouant 13 milliards d'euros aux outre-mer. L'AFD joue un rôle central en cofinçant les projets de câbles sous-marins. Des bailleurs régionaux comme la Banque Asiatique de Développement et l'Union européenne y contribuent aussi.

Plusieurs réalisations illustrent la dynamique déjà en cours :

- en Polynésie française, le câble Honotua (2010) a relié Tahiti au réseau mondial via Hawaï, puis le câble Natitua (2018) a connecté 20 îles supplémentaires des Marquises et des Tuamotu ; Natitua combine deux technologies : câbles sous-marins pour les îles principales, et liaisons satellite pour les îles les plus éloignées ;

- pour Wallis et Futuna, le câble Tui Samoa (1 600 km reliant Fidji à Samoa avec une escale à Wallis et Futuna) a ouvert l'accès au très haut débit mais connaît des difficultés. Les défaillances techniques et les perturbations

ont freiné son adoption massive et son coût élevé (investissement initial et maintenance) pèse sur le budget territorial ;

- en Nouvelle-Calédonie, le câble Gondwana-2 a permis de sécuriser la connectivité internationale en ajoutant une route vers Fidji, après une dépendance exclusive au câble vers Sydney depuis 2008.

Le câble Tam-Tam, en 2026, inaugure une nouvelle génération en reliant le Vanuatu à la Nouvelle-Calédonie tout en embarquant des capteurs intelligents (technologie SMART) pour la surveillance sismique et environnementale. Ce projet comprend deux composantes : une composante de collecte de données environnementales et d'alerte sismique (« SMART »), et une composante classique de télécommunication (« TELECOM »). La partie SMART est financée par France 2030 à hauteur de 18 M d'euros. La partie telecom est en attente de financements (BEI). Au-delà de l'innovation technologique, le câble Tam-Tam incarne un nouveau modèle de coopération concrète entre acteurs publics et privés.

En Polynésie, Google installe actuellement huit câbles sous-marins au départ de Tahiti faisant du territoire un hub d'une connectivité sans précédent entre l'Amérique du Nord et l'Asie. Ils desserviront le Chili, la côte ouest des États-Unis, Guam, Fidji, l'Australie, ce qui positionne la Polynésie dans la région comme un hub numérique. Selon Moetai Brotherson, ces nouveaux câbles amèneront 50 fois plus de bande passante que celle disponible actuellement, rendant la Polynésie plus attrayante pour les entreprises et de nouvelles perspectives numériques.

Alors que la Polynésie semble bien partie pour devenir un hub mondial, et que la Nouvelle-Calédonie innove, Wallis-et-Futuna lutte encore pour garantir à ses habitants une connexion digne de ce nom.

**Recommandation n° 17 : Concentrer les financements européens dans la région (prêts BEI, fonds NDICI, Mécanisme pour l'interconnexion de l'Europe...) sur les projets structurants à forte visibilité, notamment en matière de transports aériens et maritimes, de connectivité numérique et de souveraineté.**

## **2. La sécurité : un levier de coopération régionale pour favoriser le développement**

L'exercice par l'État français de ses missions régaliennes dans ses collectivités (défense, sécurité) constitue un des atouts majeurs de l'influence française dans la région. Les actions dans ce domaine constituent un levier croissant et efficace de coopération régionale.

*a) Surveillance et protection des ZEE : un enjeu souverain de première importance*

On l'a vu, les Forces Armées en Polynésie Française (FAPF) et les Forces Armées de Nouvelle-Calédonie (FANC) constituent le pilier militaire de la présence française dans le Pacifique. La présence militaire française dans la région est significative « *même s'il faut la relativiser par rapport à la 7e flotte basée au Japon ou au déploiement des forces australiennes, en coopération très étroite avec les Five Eyes* » selon Véronique Roger Lacan.

Avec environ 1 800 personnels en Nouvelle-Calédonie et 1 300 en Polynésie française, elles assurent de nombreuses missions :

- protection de la population, du territoire et des eaux sous juridiction française sur un espace océanique immense (50 % des eaux sous juridiction française pour les seules FAPF) ;

- exercices militaires régionaux (Croix-du-Sud en Nouvelle-Calédonie, Marara en Polynésie française) à fort impact diplomatique ;

- coordination entre les deux forces (échanges hebdomadaires, soutien mutuel en cas de crise, exercices conjoints) ;

- déploiements vers l'Asie-Pacifique (Philippines, Hawaï, Amérique latine) portant la voix de la France au-delà du strict espace océanique.

Ces moyens devraient être renforcés par la future Loi de Programmation Militaire (LPM). Le renforcement capacitaire vise notamment la modernisation des moyens (drones, spatial, data) et l'arrivée attendue d'un A400M d'ici la fin de la décennie renforceront la mobilité et la capacité de projection.

Le commandement pour l'Asie-Pacifique est basé à Tahiti et un réseau d'attachés de défense se déploie dans les États insulaires (notamment à Fidji depuis 2024, non résident pour Kiribati, Samoa, Tonga et Nauru). En Polynésie française, les armées sont aujourd'hui les seules à disposer de moyens hauturiers.

En matière de sécurité régionale, il faut souligner l'importance de la création de l'Académie du Pacifique pour le rayonnement français dans la région.

### **Académie du Pacifique**

Lors de sa visite dans la région en juillet 2023, le Président de la République avait annoncé le lancement d'une Académie du Pacifique, ayant pour mission de dispenser aux États du Pacifique un panel de formations couvrant un large spectre du domaine de la sécurité : protection civile, sûreté maritime, maintien de l'ordre, et défense.

Les premières activités (détachements opérationnels du MINARM aux Fidji, séminaire des garde-côtes à Tahiti) se sont tenues en 2024. Les activités sont centrées à Nouméa, mais l'Académie peut labelliser des formations dispensées ailleurs par

nos opérateurs afin de s'articuler au mieux avec d'autres initiatives de nos partenaires comme l'Australie qui a ouvert un centre de coordination de la « Police du Pacifique » à Brisbane, auprès duquel est placé un coopérant français.

Pour 2025, un objectif de 500 stagiaires a été fixé, la programmation 2024 ayant permis de former plus de 300 stagiaires. Les stages sont organisés par les forces armées en Nouvelle-Calédonie (FANC), les forces armées en Polynésie française (FAPF), les garde-côtes ou les forces de l'ordre et de sécurité positionnés dans nos territoires (police, gendarmerie, sécurité civile). En parallèle, la DCSD mobilise son réseau de coopérants dans la région pour faciliter la participation à ces formations et en développer de nouvelles. Ces derniers sont positionnés à Melbourne (protection civile), Brisbane (*Pacific Policing Initiative*) et aux Fidji (centre de formation aux opérations de maintien de la paix). L'une des priorités identifiées pour l'avenir est d'étendre les formations à la lutte contre les trafics de stupéfiants.

La surveillance et la protection de la ZEE sont assurées par les forces armées dans le cadre de l'Action de l'État en Mer (AEM), dont les forces consacrent la moitié de leur temps en mer à des missions au bénéfice des États de la région.

Celle-ci permet de lutter en particulier contre la pêche illégale. Comme l'ont souligné les auditions, les ZEE françaises sont les seules zones exemptes de pêche illégale chinoise dans le Pacifique Sud. La France est le 2<sup>e</sup> contributeur au contrôle des pêches en haute mer au sein de l'organisation régionale WCPFC, après les États-Unis.

Les forces armées françaises effectuent des patrouilles maritimes dans les ZEE du Pacifique pour le compte de l'Agence des pêches du Forum des Îles du Pacifique. Celles-ci permettent de lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN). En vue d'agir en concertation plus étroite avec les États insulaires, la marine nationale travaille à rendre possible l'embarquement d'officiers des autorités locales lors de ces patrouilles (« *shipriding* »).

Le programme européen CRIMARIO III (*Critical Maritime Routes in the Indian Ocean*) complète ce dispositif. Il a été étendu au Pacifique (37 pays partenaires). Ce programme comprend plusieurs volets :

- diffusion du système IORIS (plateforme sécurisée et neutre de communication et de gestion des événements en mer) ;
- renforcement des capacités nationales de partage d'informations maritimes et de la coopération inter-administrations et régionale ;
- l'initiative SHARE.IT, qui vise à développer une solution technologique commune afin de relier les systèmes d'échange d'informations existants, en partenariat avec les centres de fusion de l'information de la région. L'Australie privilégie pour des raisons stratégiques l'utilisation de l'outil américain Sea Vision.

*b) Lutte contre le narcotrafic et les dispositifs de concentration de poissons dérivants (DCP).*

Lors du déplacement en Nouvelle-Calédonie, une séquence détaillée a été consacrée à la lutte contre le narcotrafic, phénomène en plein essor dans la région.

La Polynésie française en particulier se trouve sur la route de flux de trafics illicites transpacifiques entre le continent américain et l'Océanie. La densité de ce trafic s'est intensifiée récemment et des prises spectaculaires et sans précédent ont été réalisées.

L'« Équipe France » - armées, douanes, gendarmerie, police - constitue la réponse interministérielle à cette menace et montre des résultats en coordonnant les efforts :

- les FAPF disposent des moyens aéromaritimes ; les succès opérationnels de début 2026 illustrent l'efficacité de la coopération renforcée entre services français et partenaires étrangers (États-Unis, Australie) ;

- le Plan de lutte contre le narcotrafic du Haut-commissaire intègre un volet AEM (action de l'État en mer) avec des besoins interministériels supplémentaires en cours de traitement.

Même si des vulnérabilités persistent (contrôles de passagers non systématiques à l'aéroport de Tahiti-Faa'a ; trafic via voiliers difficile à détecter dans les îles Marquises) cette coopération horizontale et régionale donne des résultats et bénéficie à toute la région (Australie, Nouvelle-Zélande, Fidji).

Par ailleurs, aux limites de la ZEE, un véritable pillage des ressources halieutiques est organisée par des pêcheurs venus du sud est asiatique. Le phénomène des Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP) dérivants lâchés par les navires de pêche (jusqu'à 700 par campagne pour un senneur chinois) constitue un enjeu à la fois économique (captation indirecte des ressources halieutiques polynésiennes) et environnemental (échouage sur les côtes). La réglementation internationale reste insuffisamment contraignante.

Il serait pertinent que les forces de sécurité françaises contribuent notamment par les moyens de surveillance satellitaire à des solutions au niveau régional.

**Les dispositifs de concentration de poisson (DCP) dérivants**

Il s'agit de radeaux. Posés sur l'océan, ils offrent une ombre propice sous laquelle se réfugient les petites espèces de poissons, qui attirent ensuite des espèces plus grosses. Schématiquement, les navires de pêche se placent au nord-est. Un senneur chinois peut lâcher jusqu'à 700 DCP dérivants par campagne de pêche. Ces DCP traversent notre ZEE, y captent une partie de la ressource halieutique pour l'amener en dehors, au sud-ouest de cette zone où d'autres navires attendent de la recueillir. C'est une capture indirecte d'une ressource qui échappe ainsi aux armements polynésiens.

L'enjeu est également environnemental. Une proportion non négligeable des DCP dérivants s'échoue en effet sur les côtes de nos îles, qu'ils polluent de leurs plastiques que nous n'avons pas les moyens techniques de collecter ni de traiter.

Le phénomène des DCP dérivants reste difficile à juguler, avec une réglementation internationale insuffisamment contraignante, et rien n'empêche les navires chinois de les utiliser.

L'emploi des dispositifs de concentration de poisson (DCP) dérivants contourne la protection assurée par les forces armées françaises. Comme l'a précisé Moetai Brotherson : *les navires battant pavillon étranger pêchent aux abords de notre ZEE ; les relevés du trafic maritime tracent d'ailleurs de manière tout à fait éloquente les contours de cette dernière. C'est aujourd'hui l'emploi des dispositifs de concentration de poisson (DCP) dérivants qui conduit à nous interroger.*

*Il s'agit de radeaux. Posés sur l'océan, ils offrent une ombre propice sous laquelle se réfugient les petites espèces de poissons, qui attirent ensuite des espèces plus grosses. Schématiquement, les navires de pêche se placent au nord-est. Un senneur chinois peut lâcher jusqu'à 700 DCP dérivants par campagne de pêche. Ces DCP traversent notre ZEE, y captent une partie de la ressource halieutique pour l'amener en dehors, au sud-ouest de cette zone où d'autres navires attendent de la recueillir. C'est une capture indirecte d'une ressource qui échappe ainsi aux armements polynésiens. »*

L'enjeu est également environnemental. Une proportion non négligeable des DCP dérivants s'échoue en effet sur les côtes de nos îles, qu'ils polluent de leurs plastiques que nous n'avons pas les moyens techniques de collecter ni de traiter.

Le phénomène des DCP dérivants reste difficile à juguler, avec une réglementation internationale insuffisamment contraignante, et rien n'empêche les navires chinois de les utiliser. »

**Recommandation n° 18 : Lutter, par une coopération sécuritaire régionale renforcée, contre les fléaux du narcotrafic et des dispositifs de concentration de poissons dérivants (DCP).**

*c) Interventions humanitaires, gestion des crises, sécurité civile*

On rappelle pour mémoire l'accord FRANZ (France, Australie, Nouvelle-Zélande) et les dispositifs ESIWA+ et CRIMARIO III qui structurent la coopération en matière de gestion des crises climatiques et humanitaires.

Par ailleurs, les forces françaises maintiennent une capacité d'intervention humanitaire rapide dans toute la région, illustrée par les exercices annuels Marara (Polynésie, années paires) et Croix-du-Sud (Nouvelle-Calédonie, années impaires).

Sur la cybersécurité, l'Académie du Pacifique (siège à Nouméa) forme les partenaires régionaux. La coordination avec l'USINDOPACOM est facilitée par le fuseau horaire partagé entre Tahiti et Hawaï.

Comme l'a souligné Mme Marianne Péron-Doise, « nous sommes devenus une puissance innovante qui a intégré sa dimension insulaire, tout en conservant son rôle de grande puissance. D'un côté, nous envoyons le porte-avions Charles-de-Gaulle ou des frégates participer à des exercices qui nécessitent des moyens et des plateformes sophistiquées ; de l'autre, nous sommes aussi une nation insulaire qui lutte avec ses voisins contre le changement climatique, protège ses stocks de pêche – et donc lutte contre la pêche illégale – et fait avancer un certain nombre de traités internationaux contre l'impact du changement climatique sur les océans ».

Grâce à ces actions, la France apparaît comme une puissance partenariale. Le discours et les actions se font au profit des populations et plus uniquement sur nos capacités militaires.

Comme l'a souligné le commandant Gabriel Soubrier, à Nouméa, il existe une forte coopération entre les FANC et les FAPF, ce qui renforce la fiabilité des actions.

Les liens avec le FANC sont constants et se traduisent par des échanges hebdomadaires afin de coordonner les activités, préparer les échéances conjointes notamment internationales et se soutenir mutuellement.

Si chaque force dispose de zones de responsabilités permanentes au sein desquelles elles sont chargées de conduire des opérations et de coopérer avec leurs partenaires, il existe un besoin de coordination interzones et de mise en cohérence de l'action de la France.

Les FANC sont ainsi actives et en « lead » dans le monde océanien ; ses voisins sont proches et disposent de forces de défense. Elles assurent le plus souvent la représentation des 2 forces dans les réunions internationales. Le siège de l'Académie du Pacifique à Nouméa correspond à cette situation, ce qui renforce le besoin de coordination et de travail main dans la main avec les FAPF.

En cas d'évènement climatique ou de crise, les FAPF peuvent être amenées à soutenir les FANC, comme cela a par exemple été le cas lors d'un glissement de terrain survenu en PNG en 2024.

Ce soutien mutuel fonctionne dans les deux sens. Les FANC mettent à disposition des moyens pour opérer en zone Asie Pacifique au profit du commandement basé à Tahiti.

À Nouméa, la délégation a aussi participé à une réunion très riche avec l'Ordre de Malte et le dispositif PIROPS au cours de laquelle il a été exposé les dispositifs de premiers secours envisageables pour les réfugiés climatiques, préoccupation croissante de la région.

Ce sujet de la sécurité civile prend en effet de l'ampleur et la France y prend pleinement sa part. Elle a lancé lors de la COP21 en 2015 l'initiative *Climate Risk and Early Warning Systems (CREWS)*. Cette initiative vise à développer les systèmes d'alerte précoce aux catastrophes climatiques dans 74 États vulnérables, en particulier les petits États insulaires en

développement dont l'ensemble du Pacifique, en renforçant leurs capacités de prévision hydrométéorologique et les services de gestion des risques. CREWS rassemble à ce jour 9 Etats contributeurs et plusieurs observateurs dont les Etats-Unis via USAID. L'objectif initial de CREWS de mobiliser 100 millions USD en faveur d'alerte a été atteint en 2022 (dont 35M USD de contribution française).

Mme Marianne Péron-Doise l'a rappelé : *« Nous répondons à la hausse du niveau de la mer non seulement par une action d'urgence sur le plan humanitaire, mais aussi en participant à des études conjointes pour renforcer la connaissance de nos territoires et de celle de nos voisins. La Nouvelle-Calédonie joue un rôle de plateforme humanitaire en cas d'urgence dans la région. Ce rôle extrêmement important tend à se renforcer, en coopération avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et nos partenaires régionaux. »*

### **3. Le partage de solutions adaptées en faveur des « biens communs » du Pacifique**

La conscience d'une identité océanienne s'exprime dans la notion devenue courante de « **biens communs du Pacifique** ». Elle renvoie principalement à la gestion collective et partagée des **ressources naturelles, culturelles et environnementales par les sociétés insulaires de la région**.

Grâce à ses outre-mer, la France est très sensibilisée à cette approche. Face à des puissances jugées prédatrices ou arrogantes, elle peut se prévaloir d'engagements tangibles : son rôle historique au sein de la CPS, des programmes environnementaux phares (PROE, Kiwa), et des avancées dans le domaine de la protection juridique<sup>1</sup>.

Pour renforcer l'efficacité et la visibilité de leurs actions, la France et les collectivités pourraient cibler encore davantage des solutions concrètes pour la préservation des biens communs des populations océaniques.

A la suite de ses auditions et de son déplacement dans le Pacifique la délégation considère que cinq domaines en particulier sont à privilégier : **l'économie bleue ; la formation et la recherche ; le sport, et la culture**.

La France et ses collectivités peuvent jouer un rôle prépondérant car elles disposent d'atouts indéniables : antériorité, outil diplomatique, positionnement au sein de l'Union européenne et des instances internationales.

#### *a) L'économie bleue*

Dès 2022, la France a œuvré en faveur d'une diplomatie bleue. Elle a participé à des discussions de haut niveau, notamment dans le cadre de

---

<sup>1</sup> La France souscrit aux conventions internationales (comme la CNUDM) qui qualifient les fonds marins et certaines ressources naturelles de patrimoine commun de l'humanité, renforçant ainsi leur protection collective

l'ONU. Celles-ci ont abouti cette année à la mise en œuvre du Traité sur la haute mer et à un renforcement des capacités régionales de lutte contre la pêche illégale, un fléau dans la région.

Comme l'a souligné Mme Purcarescu, « *La diplomatie bleue a trouvé un écho au sein de l'Union européenne lorsque cette dernière a publié sa stratégie de coopération indopacifique. On y voit la marque de l'influence française, avec un positionnement très fort sur la diplomatie maritime, les coopérations, mais aussi une offre qui, sans contrebalancer le projet chinois de Belt and Road Initiative, propose une alternative.* »

La France et ses territoires du Pacifique jouent un rôle actif et complémentaire dans la promotion d'une économie bleue durable, avec un focus sur la gestion scientifique des stocks de poissons, la lutte contre la pêche illégale, et la coopération régionale pour une exploitation équitable et respectueuse des écosystèmes marins.

Parmi les actions françaises récentes pour l'économie bleue on peut citer :

- la feuille de route pour l'économie bleue ultramarine à horizon 2030 : signée en juin 2025 lors de la Conférence des Nations unies sur l'Océan à Nice, cette feuille de route vise à accompagner le développement durable des activités maritimes dans les outre-mer, en alignement avec la Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) 2024-2030. Elle inclut des mesures pour la protection des écosystèmes marins, la valorisation des ressources halieutiques, et la coopération régionale avec les États voisins du Pacifique ;

- la création d'aires marines protégées (AMP) : grâce à ses outre-mer, la France a pu s'engager à protéger 100 % de ses récifs coralliens dans le Pacifique (70 % des stations suivies en bon état en Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna). L'objectif, très ambitieux, est d'atteindre 15 % de la surface maritime sous protection forte dès 2026, en intégrant les enjeux de biodiversité et de pêche durable.

Concernant la gestion des ressources halieutiques, on peut relever :

- afin d'éviter la surexploitation et à préserver les écosystèmes marins, la France applique des quotas et des plans de gestion pour les espèces menacées (thon rouge, thon obèse), en coordination avec les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) comme la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC) ;

- elle procède à des contrôles renforcés : plus de 3 000 contrôles annuels sont réalisés en outre-mer pour lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN), avec un accent sur la protection des ZEE du Pacifique.

En complément elle soutient la recherche et l'innovation :

- avec le développement de systèmes de suivi des ressources halieutiques en partenariat avec la CPS et les services locaux, pour une gestion

basée sur des données scientifiques (évaluation des stocks, impact des changements climatiques) ;

- le soutien à des programmes comme Tech4Islands (technologies pour les îles) et PIURN (recherche universitaire), qui intègrent des solutions pour une pêche durable et une aquaculture raisonnée.

Dans ce domaine, la France pourrait aller plus loin. Au cours des auditions, plusieurs pistes ont été signalées, comme élargir et renforcer les aires marines protégées (AMP) ou renforcer la recherche scientifique afin d'améliorer la connaissance des stocks halieutiques et des impacts du changement climatique (acidification, réchauffement) avec l'IRD et l'Ifremer.

Des exemples ultramarins concrets peuvent être reproduits ou amplifiés comme :

- le modèle de gestion coutumière des lagons par les communautés kanaks de la Nouvelle-Calédonie a permis de préserver des zones de pêche traditionnelles. Ce modèle pourrait être étendu à d'autres territoires, avec un appui juridique et scientifique de l'État ;

- les AMP de Polynésie française : Les « rahui » (zones marines gérées par les communautés) pourraient inspirer un réseau plus large d'aires protégées participatives dans le Pacifique.

La création de zones maritimes particulièrement vulnérables (ZMPV), citée par le président Brotherson, devrait être davantage soutenue. *« À la suite de la dernière Conférence des Nations Unies sur l'Océan (Unoc) réunie à Nice en juin 2025 et après avoir créé les aires marines protégées (AMP) les plus vastes au monde, nous entendons instaurer de telles ZMPV pour protéger certaines de nos îles du trafic de navires qui transportent parfois des marchandises dangereuses au large des côtes. Imaginez qu'un pétrolier ne sombre à quelques milles nautiques de l'atoll d'Arutua dont la perliculture est la seule activité économique. »*

Mais il a exprimé un fort regret : *« à ce jour, la seule contribution financière que nous avons reçue pour nous aider à l'instauration des AMP est venue d'une association d'ONG, dont le fonds Bezos pour la Terre et le projet Héritage des océans de Pew et Bertarelli. Son montant était de 15 millions de dollars, soit approximativement 1,5 milliard de francs Pacifique. Force est de constater que l'État n'est pas au rendez-vous, ce qui est quelque peu frustrant après le succès de la dernière Unoc. C'est une invitation que je lance... »*

#### *b) L'environnement et l'adaptation au changement climatique*

La préoccupation environnementale est centrale dans la région. Domaines prioritaires dans le Pacifique, l'environnement et l'adaptation au changement climatique font l'objet de très nombreux projets, programmes, initiatives pour lesquels la France a souvent ouvert la voie.

Les projets phare de la France dans le Pacifique visent actuellement à cibler la résilience des écosystèmes et des populations face au changement climatique.

Il s'agit d'un projet phare de la diplomatie climatique française (la France en est le premier contributeur avec 40 M€). En 2026, la France a renforcé son engagement avec une contribution supplémentaire de 14 millions d'euros pour soutenir de nouveaux projets en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

La question de la protection des zones côtières préoccupe particulièrement les archipels. La Polynésie continue à travailler sur les zonages côtiers. Ce combat est commun avec les petits Etats archipélagiques menacés de disparition comme Tuvalu ou Kiribati.

La Polynésie peut être considérée comme précurseur voir modèle dans ce domaine.

#### **Initiatives de la Polynésie française en matière d'adaptation au changement climatique**

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de 18 mois, pilotée par la Direction de l'Environnement (DIREN) et financée par l'AFD, est en cours afin de définir une trajectoire d'adaptation multisectorielle, fondée sur l'analyse des politiques publiques existantes, l'identification de solutions adaptées aux contextes insulaires et l'élaboration d'un plan d'actions structuré.

Plusieurs projets financés par la France et l'Union européenne (UE) sont déjà en cours ou récemment achevés sur ce territoire :

- sur la connaissance du risque climatique, le projet CLIPSSA, porté par l'IRD et Météo-France, financé par l'AFD à 2,3 M€, vise à modéliser le climat futur jusqu'à l'horizon 2100 à haute résolution pour la Polynésie française, en intégrant les savoirs locaux et en produisant des données sur l'agriculture et la ressource en eau ;

- le projet ADAPTOM évalue et déploie des solutions fondées sur la nature pour réduire les risques côtiers sur des sites pilotes, avec un appui scientifique et technique aux acteurs locaux ;

- le projet Futurisks, lié à ADAPTOM, améliore la compréhension des aléas météo-marins. Une étude de faisabilité sur un observatoire des effets du changement climatique pour les îles du Pacifique Sud a été rendue en novembre 2024.

Sur l'aménagement du littoral, une stratégie d'aménagement du territoire face au recul du trait de côte est en cours de lancement pour un montant de 80 k€ (AFD), avec pour objectif de caractériser les zones à enjeux et de réfléchir aux mécanismes à mettre en place -indemnisations en cas de relocalisation, réglementation - en intégrant une vision socioéconomique et anthropologique.

Le projet Nu'u Moana, porté par la direction de la construction et de l'aménagement et le ministère du foncier et du logement du Pays, doit permettre une projection de l'évolution du trait de côte pour six atolls des Tuamotu et pour la Pointe Vénus à horizon 30 ans.

Mais pour aller plus loin et être à la hauteur des enjeux, la Polynésie pointe cinq obstacles majeurs : Le manque de données fiables et territorialisées, le manque de ressources humaines et d'ingénierie, le manque de formation et de compétences techniques, un niveau de sensibilisation et d'information des populations encore faible et un financement insuffisant au regard des besoins.

On a rappelé que si les financements de la France et de l'Europe demeurent très en deçà des besoins réels. À l'échelle régionale, le constat est encore plus frappant : le Pacifique ne reçoit que 309 millions de dollars US annuellement en financement climatique, soit 0,3 % des flux mondiaux, alors que les besoins en adaptation de la région sont estimés à plus d'un milliard de dollars par an. Ce déséquilibre profond est jugé d'autant plus injuste que les États et territoires insulaires du Pacifique contribuent à moins de 0,03% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, tout en étant parmi les premiers à subir les conséquences du dérèglement climatique.

La France, et plus précisément ses territoires du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna), n'a officiellement adhéré au Pacific Resilience Facility (PRF) que très récemment, alors que le Forum des Îles du Pacifique (FIP) considère ce mécanisme comme une priorité absolue pour canaliser les financements des bailleurs internationaux vers les besoins locaux en matière de résilience climatique. Concernant l'adaptation au changement climatique, le dispositif *Pacific Resilience Facility* est très attendu. La France a annoncé 2 millions d'euros ; au regard de la contribution des pays voisins, c'est peu. Si l'on veut asseoir l'influence de la France et des PTOM dans le Pacifique, une augmentation de la contribution française serait très appréciée.

Un exemple de coopération régionale innovante et prometteuse concerne aussi la scorie de nickel de la Nouvelle-Calédonie.

La scorie de nickel, sous-produit de la fusion du minerai de nickel et particulièrement abondante en Nouvelle-Calédonie, peut aider à lutter contre l'érosion côtière et la montée du niveau de la mer. Comme la délégation a pu le constater dans le port de Nouméa, elle est utilisée pour l'aménagement de quais ou de digues, remplaçant ainsi le sable naturel dans la composition du béton.

Plusieurs États insulaires du Pacifique (comme les Îles Marshall, Kiribati, Tuvalu, etc.) se sont montrés intéressés par cette solution, et des études régionales sont en cours pour évaluer les conditions d'utilisation et d'export de la scorie, pilotées par le Centre pour l'attractivité du nickel et son environnement (CNRTEC) en Nouvelle-Calédonie. Les Îles Marshall ont déjà signé un contrat pour l'achat de 30 000 tonnes de scorie auprès de la SLN (Société Le Nickel)

L'ambassadrice Véronique Roger-Lacan a confirmé : « *Nous avons été approchés par de nombreux États insulaires qui avaient entendu parler de ce matériau magique existant en quantité astronomique en Nouvelle-Calédonie : la scorie de*

*nickel. Il est aujourd'hui de notoriété publique qu'elle est utilisable pour créer des digues et des remblais. Nous avons ainsi réussi à créer un projet régional avec sept États insulaires qui bénéficieront de la scorie de nickel calédonien. »*

La scorie, dont 25 millions de tonnes sont stockés à Nouméa, au pied de la SLN à Doniambo, présente un avantage certains pour ces pays. "Pour l'instant, ils creusent leur lagon pour récupérer du sable, où sinon ils explosent leur récif pour écraser le corail et en faire des agrégats", a expliqué Véronique Roger-Lacan, ambassadrice de France pour le Pacifique, lors d'une conférence de presse mercredi 6 mai. Ce sable serait ainsi remplacé par la scorie, dont les usages peuvent être multiples. Construction de bâtiment, terrassement, aménagement de quai ou de digue pour lutter contre l'érosion côtière et la montée du niveau de la mer.

**Recommandation n° 19 : Soutenir les projets environnementaux innovants comme la création de zones maritimes particulièrement vulnérables (ZMPV) en Polynésie française et la scorie de nickel de Nouvelle-Calédonie pour lutter contre l'érosion côtière.**

*c) La recherche et la formation*

La recherche est incontestablement pour la France et ses collectivités du Pacifique un vecteur d'influence, de coopération et d'intégration.

La délégation a pu échanger avec les représentants du CRESICA en Nouvelle-Calédonie. Depuis 2014, l'enseignement supérieur et la recherche en Nouvelle-Calédonie sont structurés autour de ce consortium (*Consortium de Coopération pour la Recherche, l'Enseignement Supérieur et l'Innovation*). Il coordonne les efforts de 9 organismes<sup>1</sup> de recherche, enseignement supérieur et innovation présents sur le territoire soit 250 personnels participant à 180 projets dans une logique de mutualisation et d'optimisation des moyens et des équipements. De nombreux exemples de cette coordination ont été présentés à délégation à Nouméa.

La plupart des projets sont élaborés ou en partenariat avec les collectivités, entreprises, associations du territoire mais aussi avec certains Etats du Pacifique Sud. Lors de cette rencontre, l'ouvrage « *Nouvelle-Calédonie, un océan de savoirs* », coédité par l'IRD et les presses universitaires de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, a permis d'illustrer l'excellence du travail partenarial sur ce territoire.

<sup>1</sup> Le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), le Centre Hospitalier Territorial (CHT), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut Agronomique néo-Calédonien (IAC), l'Institut français pour l'exploitation de la mer (Ifremer), l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie (IPNC), l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et l'Université de Nouvelle-Calédonie (UNC).

Les accords-cadres signés avec la CPS, le PROE et l'USP (*University of the South Pacific*) fondent un cadre institutionnel qui contribue activement au rayonnement de la diplomatie scientifique française et européenne. L'enjeu climatique étant l'un des moteurs de la coopération régionale, les organismes apportent une large contribution et de manière transversale et concrète.

Ainsi le projet de recherche-action Clipssa, porté conjointement par l'AFD, l'IRD et Météo-France, vise à apporter de nouvelles connaissances scientifiques qui sont complétées et confrontées aux savoirs locaux pour contribuer à la formulation de stratégies d'adaptation dans l'usage des ressources naturelles<sup>1</sup> en livrant des données scientifiques inédites sur le climat futur du Pacifique Sud (d'ici à 2100) sous divers scénarios climatiques du GIEC, dont celui de l'Accord de Paris sur le climat.

L'Université de Polynésie française (UPF) est également l'un des pivots de la recherche régionale. Elle rassemble plus d'une centaine de personnels permanents et la qualité de ses travaux est reconnue au niveau régional. L'action de l'université s'inscrit aussi dans une dynamique partenariale, avec les universités françaises ultramarines (dans le cadre du laboratoire d'excellence Corail), et à une échelle régionale via le réseau des universités du Pacifique insulaire (PIURN). D'autres partenariats sont également développés avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et à l'échelle Asie-Pacifique. De nombreux autres exemples de coopération scientifique (Criobe, labex corail...) impliquant les organismes de recherches renommés (CNRS, IRD, Ifremer...) vont dans le même sens de l'intégration régionale de la collectivité.

#### **PIURN : un réseau universitaire panpacifique**

Le Pacific Islands Universities Research Network (PIURN), fondé en 2013, est un consortium qui rassemble 14 universités membres, dont deux universités françaises : l'Université de Nouvelle-Calédonie et l'Université de Polynésie française. Le PIURN vise à renforcer la coopération universitaire et scientifique dans le Pacifique Sud, à travers des projets de recherche collaborative alignés sur les besoins de la région et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Il met également en valeur la recherche francophone dans le Pacifique et comble le fossé entre recherche anglophone et francophone dans la région, en rassemblant les universitaires et en s'engageant en faveur du multilinguisme.

Depuis 10 ans, les universités membres du PIURN travaillent en collaboration par le biais d'appels à propositions financés par l'Université de la Nouvelle-Calédonie et l'Université du Pacifique Sud. Cette collaboration a permis 14 publications avec plus de 50 étudiants impliqués.

Source : <https://fj.diplomatie.gouv.fr/fr>

<sup>1</sup> <https://www.afd.fr/fr/projets-de-recherche/projet-clipssa-simuler-le-climat-lechelle-des-iles-et-integrer-les-savoirs>

Mais un sujet, la mobilité des étudiants dans le Pacifique, mérite encore davantage d'appuis.

Actuellement cette mobilité repose sur trois piliers complémentaires : les aides des collectivités, les dispositifs de l'État, et les coopérations régionales.

Ainsi la Polynésie a conclu des partenariats éducatifs avec la Nouvelle-Zélande, notamment dans le cadre du PPPE, ainsi que des stages de formation professionnelle avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande dans le cadre des échanges menés par le Campus des métiers et des qualifications - Hôtellerie & Restauration - du Pacifique.

Les programmes européens financent aussi des mobilités notamment pour accompagner les porteurs de projets. Sur la période 2018-2023, pour la Polynésie, 252 mobilités ont été financées dans le cadre d'Erasmus+.

Mais en l'état actuel, ces dispositifs ne permettent pas encore des échanges régionaux suffisamment développés ni pleinement réciproques.

En effet, les projets impliquant des pays tiers non associés au programme Erasmus+, ne relevant pas de l'article 19 du Règlement (UE) 2021/817 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 établissant Erasmus<sup>1</sup>, s'inscrivent dans la dimension internationale d'Erasmus+.

La mise en œuvre de cette dimension internationale est conditionnée par l'inscription des actions envisagées dans le cadre des priorités de politique extérieure de l'UE, définies pour chacune des 14 zones régionales dans le *Erasmus+ Multiannual Indicative Programme (MIP)*, qui incluent le Pacifique (Région 8 : Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Niue, Palaos, Papouasie - Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Oriental, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Australie, Nouvelle-Zélande).

Néanmoins, sur un budget global d'Erasmus+ de 26 milliards d'euros sur la période 2021-2027, le budget dédié à la dimension internationale de ce programme n'est que de 2,2 milliards d'euros, financés par l'Instrument de Voisinage, de Coopération au Développement et de Coopération Internationale (NDICI) et par l'Instrument d'Aide de Préadhésion (IPA) - pour les pays concernés uniquement.

En outre, le champ d'action de la dimension internationale d'Erasmus+ est beaucoup plus restreint que celui du volet interne du programme. Concernant la mobilité, cette dimension internationale offre deux possibilités :

- un établissement de l'enseignement supérieur ou de enseignement et de la formation professionnels peut dédier 20 % de ses financements au titre

---

<sup>1</sup> Ni de l'article 13 de la proposition de règlement de la Commission européenne du 16 juillet 2025, établissant le programme Erasmus+ pour la période 2028-2034, en cours d'examen par le Parlement européen, qui conserve le même périmètre pour les pays associés au programme.

de l'« action clé 1 - mobilité (AC1) » à des projets de mobilité en lien avec des pays tiers non associés au programme ;

- un établissement de l'enseignement supérieur peut demander des financements spécifiques dans le cadre de l'action « Mobilité de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique extérieure (AC 171) », afin de financer des mobilités sortantes et des mobilités entrantes, sous réserve d'une évaluation qualitative.

Tel est par exemple le cas du projet Erasmus+ de l'Université de la Polynésie française avec la Business School de la Victoria University of Wellington (Nouvelle-Zélande) pour une licence professionnelle Hôtellerie-tourisme et pour un master Management et commerce international option tourisme, ou encore avec l'Open University de Saïgon (Vietnam) pour des projets de co-diplômes et avec l'Université Royale de Droit et des Sciences Économiques (URDSE) de Phnom Penh (Cambodge) pour une licence professionnelle<sup>1</sup>.

Limitées en raison du faible nombre de bourses disponibles, les mobilités Erasmus+ dans la région Pacifique se heurtent en outre à plusieurs difficultés : l'absence d'avance de fonds – les allocations étant versées lors du bilan intermédiaire et à la fin de la mobilité –, comme le mentionne le Pôle supérieur du Lycée La Mennais de Polynésie française qui propose pour les BTS des mobilités de stage Erasmus+ dans la zone Pacifique (Australie, Nouvelle-Zélande, Îles Cook), ou encore aux coûts de la vie, des visas et de l'hébergement en Australie et en Nouvelle-Zélande qui rendent paradoxalement une mobilité dans la zone Pacifique plus onéreuse que dans l'Union européenne<sup>2</sup>.

Ainsi, les contraintes géographiques et financières spécifiques au Pacifique, combinées à la rigidité du cadre réglementaire européen – notamment le plafond de 20 % pour les mobilités hors Europe – créent des asymétries significatives. L'échange demeure principalement orienté vers l'Europe, au détriment d'un ancrage régional Pacifique qui serait pourtant plus cohérent avec les réalités des territoires.

La délégation souhaite un véritable « Erasmus du Pacifique » dont les contours ont commencé à émerger dans le cadre du « Campus Mobile Pacifique » depuis deux ans et demi.

L'objectif de ce programme est d'affirmer la place de la France dans la région comme partenaire de développement et acteur reconnu d'enseignement supérieur et de recherche de qualité tout en renforçant l'intégration régionale et l'attractivité de nos territoires ultramarins dans le Pacifique.

---

<sup>1</sup> <https://www.upf.pf/fr/charte-erasmus>

<sup>2</sup> <https://www.clm.ddec.pf/wp-content/uploads/2025/07/GUIDE-ERASMUS-PACIFIQUE-2025-2026.pdf>

### **Programme « Campus Mobile Pacifique »**

Né d'une volonté exprimée par le Président Macron lors de sa visite dans le Pacifique en juillet 2023, le programme Campus Mobile Pacifique est financé par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Il vise à **renforcer les échanges universitaires et scientifiques entre les collectivités françaises du Pacifique et les États insulaires de la région**, en favorisant notamment les liens entre francophones et anglophones.

Ce programme s'appuie sur les deux universités des collectivités françaises du Pacifique : l'Université de Nouvelle-Calédonie (UNC) et l'Université de la Polynésie française (UPF).

Pour 2024, un premier financement a permis la mobilité d'étudiants et de chercheurs vers et depuis l'UNC et l'IRD à Nouméa, des formations d'étudiants du Vanuatu en langue française à l'UNC de Nouméa.

Un second appel à projets a été lancé en juillet 2025 pour financer des projets dans le cadre de l'enveloppe de 130 000 €. Le programme, inauguré lors du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) de la Communauté du Pacifique à Tonga en octobre 2025, a concerné 70 bénéficiaires sur sept projets impliquant, avec la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, les Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Salomon, Samoa, Tonga et le Vanuatu. Parmi ces projets, l'un a par exemple réuni l'Université de Fidji, l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie et l'Institut Louis Malardé sur la recherche médicale sur la surveillance génomique des pathogènes (réseau SEQUOIA) et sur les arbovirus à Fidji (programme REASON). Un autre, doté de 44 000 €, visait à organiser des échanges entre l'université nationale du Vanuatu et l'IRD, cinq chercheurs de l'IRD donnant des cours intensifs à Port-Vila et mettant en place des études de terrain, et 15 étudiants du Vanuatu - issus du diplôme de résilience climatique ou en licence en sciences de l'environnement - effectuant un stage pratique de deux semaines à Nouméa et une formation en français à l'UNC.

Ce programme constitue ainsi un levier concret d'intégration régionale pour la France dans le Pacifique, articulant mobilité étudiante, coopération scientifique et diplomatie linguistique.

Source : MEAE

Saluant les débuts très prometteurs de ce « Campus Mobile Pacifique », Mme Véronique Roger-Lacan a souligné, au cours de son audition par la délégation le jeudi 18 décembre 2025, que : « *c'est la première fois que les territoires français s'ouvrent ainsi à leur environnement régional direct* ».

Ce dispositif très concret vient combler une lacune comme l'a exposé Moetai Brotherson : « *Un Erasmus Pacifique est une excellente idée. La mobilité peut être un facteur de blocage. La Polynésie française dispose d'un système de bourse propre au Pays : les bourses non majorées s'élèvent à environ 500 euros ; dans les secteurs prioritaires, elles peuvent atteindre 1 300 euros. Ces sommes permettent*

*d'assurer le quotidien, mais la mobilité reste un frein. Le plafond Erasmus de 20 % est totalement inadapté aux réalités qui sont les nôtres en matière de déplacement. »*

Ce type d'initiatives est vu favorablement par des États voisins comme l'Australie qui développe ses propres instruments. Comme le programme « *Australia Awards* », originellement dédié aux pays en développement, permet désormais à des étudiants de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie d'étudier en Australie, renforçant ainsi la maîtrise de l'anglais.

Il faut noter que la mobilité professionnelle est également encouragée depuis peu au niveau régional. Le programme australien PALM permet des séjours de travail de 4 à 5 mois en Australie. Initialement axé sur l'agriculture, il s'ouvre aux secteurs de la santé (infirmières, soins aux personnes âgées). Un premier groupe néo-calédonien intégrera le dispositif dès cette année.

**Recommandation n° 20 : Mettre en place « un Erasmus du Pacifique » afin de développer la mobilité des étudiants, renforcer les échanges universitaires et scientifiques avec les États insulaires du Pacifique.**

*d) Le sport et la culture*

On l'a dit, le rayonnement français s'appuie sur la vitalité de la francophonie, qui demeure une réalité forte au Vanuatu (un tiers des habitants) et sera mise à l'honneur lors du prochain Sommet de la Francophonie à Phnom Penh en novembre.

Le sport et la culture offrent deux autres perspectives prometteuses pour la coopération et l'intégration régionales de nos collectivités et pour le rayonnement français en général. Ce sont des domaines dans lesquelles l'État français et les collectivités peuvent œuvrer de concert et de manière complémentaire à l'échelle régionale.

Ces projets doivent venir en complément des actions menées en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie, où de remarquables initiatives existent.

Par exemple, les établissements culturels publics polynésiens - Musée de Tahiti et des Îles, Conservatoire artistique, Centre des métiers d'art, Maison de la culture - développent de riches partenariats avec leurs homologues régionaux : projets scientifiques et artistiques communs, échanges d'expertise et de formation, prêts d'œuvres, participation à des comités scientifiques régionaux... La Polynésie développe aussi des coopérations bilatérales avec Hawaï (accueil des pirogues traditionnelles Hōkule'a et Hikianalia en 2022 et 2025), la Nouvelle-Zélande (signature en août 2025 d'un protocole d'accord entre le New Zealand Maori Arts and Crafts Institute - Te Puia, le Centre des Métiers d'Art et le service de l'artisanat de la Polynésie française), les Îles Cook (Organisation depuis 2025 d'une compétition nationale annuelle de sports

traditionnels), la Nouvelle-Calédonie (Échanges d'expertise sur les démarches d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO)...

De grandes manifestations sont organisées à l'échelle régionale comme le Festival International du Film documentaire Océanien (FIFO). Organisé à Papeete (Tahiti) tous les ans depuis 2004, en partenariat avec la Maison de la Culture de Tahiti – Te Fare Tauhiti Nui, le FIFO est devenu un lieu de mémoire, de transmission et de rencontres entre les cultures insulaires océaniques et le reste du monde. Son succès a fait des émules dans l'océan Indien et dans la Caraïbe.

En juin 2028, la Nouvelle-Calédonie accueillera quant à elle le Festival des arts et de la culture du Pacifique (FESTPAC) qui requiert aussi du soutien.

### **Festival des arts et de la culture du Pacifique (FESTPAC)**

Créé en 1972, le FESTPAC est le plus ancien et le plus important événement culturel régional du Pacifique. Il se tient tous les quatre ans dans un pays hôte différent et rassemble, durant deux semaines, les délégations des 27 pays membres de la CPS, ainsi que plusieurs États et territoires invités (Hawaï, Île de Pâques, Taïwan, Îles Norfolk notamment).

Il constitue un espace privilégié de transmission, de reconnaissance mutuelle et de dialogue entre les peuples océaniques, contribuant à la consolidation d'une identité régionale partagée.

Le prochain FESTPAC en juin 2028 se tiendra à Nouméa. Événement régional majeur, il soulève la question de la restauration du site du Centre culturel Djibaou, conçu par Renzo Piano, gravement menacé par des dégradations structurelles liées à leur exposition environnementale depuis près de 30 ans. Le coût des travaux évalué par l'Agence de développement de la culture kanak ADCK détaillé lors de la visite de la délégation le 25 avril 2026 est chiffré à 9 millions d'euros.

Source : DSOM

La mise en place d'une véritable politique de la culture à l'échelle régionale est un sujet émergent face aux influences extérieures et la puissance de diffusion de nouveaux modèles culturels et sociétaux.

Dans ce contexte, la France porte une ambition dans le secteur audiovisuel prenant appui sur le succès du FIFO. Depuis 2025, la France via le fonds Pacifique soutient ainsi le programme *Pacific Echoes*, un programme articulé autour de la préservation des archives et du soutien à la création audiovisuelle océanique.

Annoncé par le Président de la République lors du 6<sup>ème</sup> sommet Pacifique- France de juin 2025 à Nice et co-construit avec les acteurs du secteur dans les collectivités françaises du Pacifique, il a vocation à être géré par la Communauté du Pacifique (CPS) au bénéfice de l'ensemble des membres de l'organisation. Son double objectif du projet est de protéger le patrimoine

audiovisuel océanien via la numérisation d'archives et de lutter contre l'uniformisation des contenus culturels à travers le soutien à la création audiovisuel. La France y contribue à hauteur de 350 000 euros et a sollicité le soutien des principaux bailleurs publics et privés de l'audiovisuel océanien. L'Australie cofinance ce programme à hauteur de 1,5 million de dollars australiens sur trois ans.

L'enjeu apparaît en effet crucial pour des communautés comme celles des îles Salomon ou des Tuvalu, menacées par la montée des eaux, qui ont besoin de préserver et transmettre leur histoire autrement que par l'oralité. Ce programme doit aussi contribuer à l'épanouissement des industries créatives «  *dans le Pacifique, pour le Pacifique et par le Pacifique* ».

Lors de son audition, l'ambassadrice a évoqué avec fierté ce programme : «  *je suis très fière d'un grand projet sur la promotion d'un programme audiovisuel océanien, avec un premier volet de digitalisation des archives du Pacifique, qui sont en train de disparaître faute de politique culturelle dans ces États. Le deuxième volet est le soutien à la création d'une industrie culturelle et créative océanienne, afin que les tsunamis Netflix, Amazon et TikTok ne soient pas les seules références culturelles des jeunes de nos territoires* ».

Les sports constituent aussi un vecteur puissant de liens entre territoires et de transmission culturelle intergénérationnelle. Cet aspect essentiel a été souligné lors des auditions du président Brotherson comme des ambassadrices d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

Or, plusieurs grands rendez-vous sportifs dans le Pacifique se tiendront au cours des prochaines années. La région Pacifique s'inscrit dans une séquence sportive exceptionnelle : Tahiti 2027, la Coupe du monde de rugby en Australie en 2027, et les JO de Brisbane en 2032. Pour les Jeux du Pacifique, la Polynésie française accueillera plus de 4 000 athlètes et officiels issus de 24 pays, dans 24 disciplines. Plusieurs disciplines feront office d'épreuves qualificatives pour les Jeux Olympiques de Los Angeles 2028.

\*

Ces perspectives nombreuses de coopération, avec le concours de la France et de ses collectivités, renforcent le mouvement d'intégration en cours dans cette cette région au cœur de enjeux d'avenir.

C'est en venant en appui des priorités régionales de ses collectivités et en contribuant à leur rayonnement, que la France renforcera son influence dans ce bassin océanique où elle continue à disposer de nombreux atouts.



# EXAMEN EN DÉLÉGATION

PROJET



# LISTE DES PERSONNES ENTENDUES

## Réunions plénières de la délégation

### Jeudi 18 décembre 2025

*Ministère de l'Europe et des affaires étrangères*

- **Véronique Roger-Lacan**, ambassadrice pour le Pacifique, représentante permanente de la France auprès de la Communauté du Pacifique et Secrétaire permanente pour le Pacifique

### Mardi 24 mars 2026

- **Dana Purcarescu**, ambassadrice chargée de l'Indopacifique
- **Marianne Peron-Doise**, co-auteur de *l'Indo-Pacifique, nouveau centre du monde*
- **Sarah Mohamed-Gaillard**, auteur de *Géopolitique de l'Océanie*

### Jeudi 7 mai 2026

*Présidence de la Polynésie française*

- **Moetai Brotherson**, président de la Polynésie française

## Auditions rapporteurs de la délégation

### **Mercredi 25 février 2026**

*Ministère de l'Europe et des affaires étrangères*

- **Benoît Guidée**, directeur d'Asie et d'Océanie

### **Mardi 31 mars 2026**

*Ministère de l'Europe et des affaires étrangères*

- **Nicolas Baudouin**, sous-directeur Océanie

### **Mardi 14 avril 2026**

*Ambassade de Nouvelle-Zélande en France*

- **Joanna Kempkers**, ambassadrice
- **Kurt Murphy**, premier Secrétaire

### **Mercredi 6 mai 2026**

*Ambassade d'Australie en France*

- **Lynette Wood**, ambassadrice
- **Katherine Storey**, première secrétaire

*Haut-commissariat de la République en Polynésie française*

- **Alexandre Rochatte**, haut-commissaire

### **Mardi 12 mai 2026**

*Ambassade de l'UE pour le Pacifique*

- **Barbara Plinkert**, ambassadrice

### **Lundi 18 mai 2026**

*Agence française de développement*

- **Mathieu Discour**, directeur du département « Trois Océans »

# LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES LORS DES DÉPLACEMENTS

Déplacement en Nouvelle-Calédonie et à Wallis, du 17 au 24 avril 2026

## Vendredi 17 avril 2026

*Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie*

- **Jacques Billant**, haut-commissaire
- **Anaïs Aït Mansour**, directrice de cabinet

*Rencontre avec les organisations patronales et les représentants des aires coutumières*

- **Xavier Benoist**, président de la Fédération des entreprises et industries de Nouvelle-Calédonie (FEINC)
- **Christophe Dauthieux**, président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)
- **Bertrand Courte**, président du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) de Nouvelle-Calédonie

*Sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie*

- **Ludovic Boula**, président, et les représentants des aires coutumières

*Ville de Nouméa*

- **Mme Sonia Lagarde**, maire de Nouméa

## Samedi 18 avril 2026

*Administration supérieure des îles Wallis et Futuna*

- **Jean-François de Manheulle**, administrateur supérieur
- **Christophe Coelho**, directeur des services du cabinet

## Dimanche 19 avril 2026

*Roi de Wallis*

- **Takumasiva Aisake Patalione**, Lavelua

## Lundi 20 avril 2026

*Assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna*

- **Paino Vanai**, vice-président
- **Petelo Leleivai**, élu territorial de Futuna
- **Malia Kialiki Lagikula**, présidente de la Commission Condition féminine
- **Lafaele Tukumuli**, président de la Commission Permanente
- **Soane Paulo Mailagi**, président Commission des Finances et du budget

*Service de coordination des politiques publiques et du développement (SCOPPD)*

- **Soane Patita Kanimoa**, chef du bureau de la coopération régionale et des relations internationales

*Mission interministérielle pour la Nouvelle-Calédonie (MINC)*

- **Amaury Decludt**, directeur
- **Arnaud Lauzier**, secrétaire général adjoint du Haut-commissariat de la République

*Agence française de développement à Nouméa*

- **Safia Ibrahim**, directrice régionale Océan Pacifique

## Mardi 21 avril 2026

*Assemblée de la province Sud de Nouvelle-Calédonie*

- **Bastien Vandendyck**, directeur de cabinet de la présidente, Sonia Backès

*Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie*

- **Jean-Christophe Niautou**, président

*Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI-NC)*

- **David Guyenne**, président
- **Charles Roger**, directeur général
- **Lamia Stambouli**, secrétaire générale et référente export
- **Rémi Berdoyes**, directeur des aéroports
- **Nicolas Leroux**, élu consulaire et président de la Commission Aéroports
- **Christopher Lorho**, membre consulaire en charge des questions export
- **Guillaume Martineaud**, membre consulaire en charge des questions export
- **Marc Sabatier**, président du Cluster maritime de Nouvelle-Calédonie

*Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie (CMA-NC)*

- **Élisabeth Rivière**, présidente
- **Cédric Chan Yone**, directeur général
- **Thierry Neuville**, président de la Commission des Affaires Générales
- **Laura-Mary Rivière**, présidente de la Commission de la communication et du rayonnement de l'Artisanat
- **Éric Chevrot**, artisan et rapporteur de la Commission des Affaires Économiques et Sociales
- **Bruno Guyader**, vice-président

*Congrès de Nouvelle-Calédonie*

- **Veylma Falaeo**, présidente du Congrès et membre du parti de « L'Éveil océanien »
- **Vaimu'a Muliava**, premier vice-président du parti de « L'Éveil Océanien » au Congrès et ancien membre du gouvernement

*Conseil économique, social et environnemental (CESE) de la Nouvelle-Calédonie*

- **Jean-Louis d'Anglebermes**, président

*Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS)*

- **Christian Tein**, président du FLNKS et de Cellule de coordination des actions de terrains (CCAT)
- **Johanito Wamytan**, directeur de cabinet

*New Caledonia Trade and Invest (NCT&I)*

- **Antoine de Palmas**, co-président du cluster NCT&I

*Port autonome de Nouvelle-Calédonie (PANC)*

- **Samuel Hnepeune**, président
- **Alain Pidjot**, directeur
- **Florent Franchette**, directeur adjoint

*Société Le Nickel (SLN)*

- **Christophe Leininger**, secrétaire général
- **Dominique Katrawa**, président du conseil d'administration
- **Aurélien Archambeault**, directeur usine
- **Marie Morel**, chef du département communication et relations publiques

**Mercredi 22 avril 2026**

*Bureau PTOM de la délégation UE*

- **Céline Ruiz**, cheffe du bureau PTOM
- **Lucas Rodriguez Pirez**, chargé de mission
- **Guillermo Vitale**, programme officer

*Centre National de Recherche Technologique sur le « Nickel et son environnement » (CNRTEC)*

- **Fabien Trotet**, directeur
- **Didier Ventura**, président

*Communauté du Pacifique*

- **Paula Vivili**, directeur général
- **Sonia Schütz**, conseillère du directeur général
- **Margaux Le Maout**, conseillère juridique

*Entretien avec la plateforme d'intervention régionale pour l'Océan Pacifique Sud (PIROPS) et l'Ordre de Malte*

- **Thomas Lebreuil**, directeur de la Croix-Rouge française en Nouvelle-Calédonie et responsable de PIROPS
- **Samia Tan Delage**, consultante
- **Florian Lambert**, responsable logistique et interventions de secours

*Entretien avec l'IRD et le CRESICA (Consortium de Coopération pour la Recherche, l'Enseignement Supérieur et l'Innovation en Nouvelle-Calédonie)*

- **Anthony Voisine**, Université de la Nouvelle-Calédonie
- **Véronique Berteaux-Lecellier**, CNRS
- **Éric Vidal**, représentant de l'IRD en Nouvelle-Calédonie et dans le Pacifique sud-ouest
- **Thierry Jauffrais**, IFREMER
- **Marc Jouan**, directeur international de l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie
- **Florent Olivier**, CRESICA

*Entretien thématique sécurité*

- **Stéphanie Ravel**, capitaine de police chargée des relations internationales
- **Marjorie Ghizoli**, commissaire et directrice territoriale de la Police Nationale à Nouméa
- **Sébastien Lesage**, colonel
- **Pierre Salles**, colonel, chef d'état-major des armées
- **Olivier Roitel**, commissaire, chef du bureau de l'Action de l'État en mer de la zone maritime de Nouvelle-Calédonie
- **Cédric Rollet**, directeur des douanes de Nouvelle-Calédonie

*Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie*

- **François Sow**, conseiller diplomatique du HCR

*Représentation diplomatique pour le Pacifique*

- **Megan Bainbridge**, consule générale d'Australie en Nouvelle-Calédonie
- **Mary Thurston**, consule générale de Nouvelle-Zélande
- **Serge-Alain Mahe**, consul général de la République du Vanuatu
- **Yuko Hotta**, consule générale du Japon à Nouméa

*Secrétariat général de la Communauté du Pacifique*

- **Véronique Roger-Lacan**, ambassadrice pour le Pacifique, représentante permanente de la France auprès de la Communauté du Pacifique et Secrétaire permanente pour le Pacifique
- **Frédéric Roure**, secrétaire permanent adjoint pour le Pacifique
- **Guillaume Josso**, représentant permanent adjoint de la France auprès de la Communauté du Pacifique

**Jeudi 23 avril 2026**

*Assemblée de la Province Sud*

- **Milakulo Tukumuli**, vice-président de l'assemblée de la Province Sud, membre du parti « L'Éveil océanien »

*Rencontre à La Foa*

- **Stevens Kaouda**, maire de La Foa
- **Johnny Shome**, président district de La Foa
- **Ricardo Poiwi**, président de l'aire Xaracuu
- **Jean-Christophe Niautou**, président de la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie
- **Mathieu Naturel**, ingénieur de la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie
- **Romain Veron**, éleveur agriculteur

*Réception avec les français de la CPS organisée par :*

- **Véronique Roger-Lacan**, ambassadrice pour le Pacifique, représentante permanente de la France auprès de la Communauté du Pacifique et Secrétaire permanente pour le Pacifique.

## Vendredi 24 avril 2026

*Comité des sages*

- **Billy Wapoto**, pasteur, ancien membre du Comité des sages et ancien directeur de l'alliance scolaire de L'Église évangélique
- **Rock Apikaoua**, vicaire général de l'archidiocèse de Nouméa
- **Jean-Pierre Taïeb Aïfa**, maire honoraire
- **Marie-José Michel**, enseignante retraitée

*Centre Tjibaou*

- **Weniko Ihage**, directeur
- **Représentants de Mickaël Forrest**, ministre du gouvernement de Nouvelle-Calédonie en charge de la culture, de la jeunesse et des sports et vice-président de l'ACDK

*Coopération régionale et relations extérieures (SCRRE)*

- **Gaston Wadrawane**, chef du service

*Fédération des fonctionnaires (FEDE)*

- **Steeves Teriitehau**, secrétaire général
- **Johann Poesi**, secrétaire général adjoint
- **Sonia Kabar**, secrétaire générale adjointe
- **Nicolas Labenski**, secrétaire général adjoint

*Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie*

- **Alcide Ponga**, président
- **Patrick Maillet**, conseiller du président
- **Samuel Hnepeune**, ministre chargé du suivi des questions liées aux affaires maritimes et aux infrastructures maritimes, portuaires et aéroportuaires

*Visioconférence avec les ambassadeurs de la région*

- **Jean-Baptiste Jeangene Vilmer**, ambassadeur de France à Port Vila
- **Guillaume Lemoine**, ambassadeur de France aux Samoa
- **Pierre Fournier**, ambassadeur de France en Papouasie-Nouvelle-Guinée
- **Laurence Beau**, ambassadrice de France en Nouvelle-Zélande et aux Îles Cook
- **Guillaume Dabouis**, premier conseiller de l'ambassadeur de France en Australie
- **Benjamin Delannoy**, chargé d'affaires à l'ambassade des Îles Fidji, Kiribati, Nauru, Tonga et Tuvalu

*Forces armées de Nouvelle-Calédonie (FANC)*

- **Gabriel Soubrier**, commandant supérieur des FANC
- **Véronique Roger-Lacan**, ambassadrice pour le Pacifique, représentante permanente de la France auprès de la Communauté du Pacifique et Secrétaire permanente pour le Pacifique

## GLOSSAIRE

- **AFD** : Agence française de développement
- **AME** : Aires marines éducatives
- **AMP** : Aires marines protégées
- **ASEAN** : Association des nations de l'Asie du Sud-Est
- **ATR** : Avions de transport régionaux
- **Aukus** : *Australia-United Kingdom-United States*
- **CAPL** : Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire
- **CCAT** : Cellule de coordination des actions de terrains
- **CCI** : Chambre de commerce et d'industrie
- **CESAP** : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
- **CESE** : Conseil économique, social et environnemental
- **CIOM** : Comité interministériel pour les outre-mer
- **CMA** : Chambre de métiers et de l'artisanat
- **CMM** : Commission mixte maritime
- **CMQ** : Campus des métiers et des qualifications
- **CNRTEC** : Centre National de Recherche Technologique sur le « Nickel et son environnement »
- **COI** : Commission de l'océan Indien
- **COMSUP** : Commandant supérieur des forces armées
- **CPME** : Confédération des petites et moyennes entreprises
- **CPS** : Communauté du Pacifique
- **CRESICA** : Consortium de Coopération pour la Recherche, l'Enseignement Supérieur et l'Innovation en Nouvelle Calédonie
- **CRIMARIO** : *Critical Maritime Routes in the Indian Ocean*
- **DAIEP** : Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique
- **DCP** : Dispositif de concentration de poisson
- **DGOM** : Direction générale des outre-mer
- **ESIWA** : *Enhancing Security Cooperation in and with Asia*
- **FANC** : Forces armées de Nouvelle-Calédonie
- **FEDE** : Fédération des fonctionnaires
- **FEINC** : Fédération des entreprises et industries de Nouvelle-Calédonie
- **FFA** : Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique (*Forum Fisheries Agency*)
- **FICOL** : Facilité de financement des collectivités territoriales

- **FIP** : Forum des îles du Pacifique
- **FLNKS** : Front de libération nationale kanak et socialiste
- **GBNC** : Grande brasserie de Nouvelle-Calédonie
- **IATTC** : Commission interaméricaine du thon tropical (*Inter-American Tropical Tuna Commission*)
- **IFREMER** : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- **INALCO** : Institut national des langues et civilisations orientales
- **IRD** : Institut de recherche pour le développement
- **JRCC** : *Joint Rescue Coordination Centre*
- **LPM** : Loi de programmation militaire
- **MEDEF** : Mouvement des entreprises de France
- **MINC** : Mission interministérielle pour la Nouvelle-Calédonie
- **MOU** : *Memorandum of Understanding*
- **NCT&I** : *New Caledonia Trade and Invest*
- **OMS** : Organisation mondiale de la santé
- **PACER** : *Pacific Agreement on Closer Economic Relations*
- **PANC** : Port autonome de Nouvelle-Calédonie
- **PASO** : Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique (*Pacific Aviation Safety Office*)
- **PF** : Polynésie française
- **PIDP** : *Pacific Islands Development Program*
- **PIROPS** : Plateforme d'intervention régionale pour l'Océan Pacifique Sud
- **PLG** : Groupe des dirigeants polynésiens (*Polynesian Leaders Group*)
- **PMR** : Personne à mobilité réduite
- **PROE** : Programme régional océanien de l'environnement
- **PROTEGE** : Projet régional océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes
- **PTOM** : Pays et territoires d'outre-mer
- **QUAD** : *Quadrilateral Security Dialogue*
- **RUP** : Régions ultrapériphériques
- **SCRRE** : Coopération régionale et relations extérieures
- **SCOPPD** : Service de coordination des politiques publiques et du développement
- **SGAE** : Secrétariat général des affaires européennes
- **SLN** : Société Le Nickel
- **SPTO** : *South Pacific Tourism Organisation*
- **UNC** : Université de la Nouvelle-Calédonie
- **UNOC** : Conférence des Nations Unies sur l'Océan

- **WCPFC** : Commission des pêches du Pacifique occidental et central (*Western and Central Pacific Fisheries Commission*)
- **ZEE** : Zone économique exclusive
- **ZMPV** : Zones maritimes particulièrement vulnérables